

JOURNAL OFFICIEL**DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**

PARAISANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 163
N° 34**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 29
no Eperera 2014

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

S O M M A I R E**PARTIE OFFICIELLE****ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE****ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**

Pages

Arrêté n° 655 CM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 401 CM du 27 mars 2013 fixant les modalités du contrôle douanier de la navigation maritime de plaisance et les conditions d'application du régime douanier de l'admission temporaire aux navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors du territoire de la Polynésie française à usage privé et aux navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors du territoire de la Polynésie française	5765
Arrêté n° 656 CM du 22 avril 2014 modifiant l'arrêté n° 1177 CM du 20 décembre 1993 fixant la liste des entreprises agréées au titre de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 modifiée portant suspension du droit de douane et du droit fiscal d'entrée applicables à l'importation de certains produits destinés à une transformation sur place	5769
Arrêté n° 657 CM du 22 avril 2014 portant reconduction des dispositions de l'arrêté n° 579 CM du 4 mai 2011 portant suspension de la mise sur le marché de produits ayant subi une contamination radioactive suite à l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima et ordonnant leur retrait.	5769
Arrêté n° 658 CM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 546 CM du 12 avril 1999 modifié portant organisation des manifestations commerciales en Polynésie française	5770
Arrêté n° 680 CM du 24 avril 2014 portant abrogation de divers textes relatifs à la réglementation des prix et des marges	5771
Arrêté n° 682 CM du 24 avril 2014 portant nomination de Mme Chantal Serra en qualité de directrice des transports terrestres par intérim durant la période de congé de M. Ronald Tsu	5771
Arrêté n° 685 CM du 24 avril 2014 portant rectification à l'arrêté n° 609 CM du 14 avril 2014 portant l'arrêté n° 1390 CM du 15 octobre 2013 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui	5772
Arrêté n° 687 CM du 24 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1301 CM du 26 septembre 2013 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du groupement d'intérêt économique Perles de Tahiti.	5772
EXTRAITS	
Arrêté n° 659 CM du 22 avril 2014 rendant exécutoire la délibération n° 5 MTI du 13 mars 2014 du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha autorisant la directrice du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha à signer une convention de partenariat avec les Editions Haere Po relative à la vente et à la distribution d'un article et publications du musée	5772
Arrêté n° 660 CM du 22 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 3-2013 et n° 10-2013 du 30 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège Henri-Hiro	5773

Arrêté n° 662 CM du 23 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 3-2013 et n° 4-2013 du 25 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du lycée professionnel de Faa'a	5773
Arrêté n° 664 CM du 23 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 2-2013 et n° 3-2013 du 30 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège de Papara	5773
Arrêté n° 666 CM du 23 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 3-2013 et n° 4-2013 du 26 mars 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du lycée Tuianu Le Gayic	5774
Arrêté n° 668 CM du 23 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 2-2013 et n° 3-2013 du 29 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège de Taunoa	5774
Arrêté n° 670 CM du 23 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 3-2013 et n° 4-2013 du 25 mars 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège de Tipaerui	5774
Arrêté n° 672 CM du 23 avril 2014 rendant exécutoire les délibérations n° 8-2013 et n° 9-2013 du 27 mars 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du lycée Paul-Gauguin	5774

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

Présidence

Arrêté n° 192 PR du 22 avril 2014 portant délégation de signature à M. Charles Marty, chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim	5774
Arrêté n° 193 PR du 22 avril 2014 portant désignation de la SCP de commissaires aux comptes Gosse-Parion-Changues-Ménard-Albert aux fonctions de commissaire aux comptes du régime des non-salariés de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française pour les exercices 2013 à 2015	5775
Arrêté n° 199 PR du 22 avril 2014 portant renouvellement d'agrément de M. Pierre Mokhtari pour assurer les vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public	5775
Arrêté n° 200 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Dayana Tuarea épouse Rongomate en qualité de responsable de la crèche "Mon petit rayon de soleil" sise à Papeete	5776
Arrêté n° 201 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Pascale Roihau (secteur préscolaire) et de Mme Sophie Corrivaud épouse Puaud (secteur périscolaire) en qualité de responsables de la crèche - garderie périscolaire "Les p'tits mousses" sise à Papeete	5777
Arrêté n° 202 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Elma Hauarii en qualité de responsable de la crèche "L'îlot câlin - Te Motu Here" sise à Papeete	5777
Arrêté n° 203 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Mina Taurei (secteur préscolaire) et de Mme Camélia Taupo épouse Papin (secteur périscolaire) en qualité de responsables de la crèche - garderie périscolaire "Câlin d'enfant" sise à Tairapu-Est	5777

Vice-présidence

Arrêté n° 3622 VP du 17 avril 2014 portant autorisation d'organiser une tombola au profit de l'association sportive Paddling Connection	5778
Arrêté n° 3730 VP du 23 avril 2014 portant délégation de signature à M. Charles Marty, chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim	5779

Ministère des ressources marines, des mines et de la recherche

Arrêté n° 3629 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 2474 MRM/DRM du 16 avril 2013 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Jean-Marie Taron Parker à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 114)	5780
Arrêté n° 3630 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 8087 MRM/PRL du 30 octobre 2009 modifié relatif au renouvellement et modification de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Alexandre David Collins à l'usage de son exploitation perlicole sise à Takaroa, commune de Takaroa (exploitant n° 424)	5781

Arrêté n° 3631 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1599 MRM/PRL du 29 avril 2011 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Antoine Teapiki à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 95)	5781
Arrêté n° 3632 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 4551 MRM/DRM du 1er juillet 2013 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Teriitaria Tekopunui à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 348)	5782
Arrêté n° 3633 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 124 MRM/PRL du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Jean-Pierre Teihoarii Rehua à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 278) . . .	5783
Arrêté n° 3651 MRM du 22 avril 2014 portant renouvellement d'un agrément de mareyeur au profit de la SARL Tahiti Nui Fish, représentée par son gérant M. Taute Tefaatau	5783
 Ministère du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, et de l'artisanat	
Arrêté n° 3682 MLA du 22 avril 2014 modifiant l'arrêté n° 81 CM du 30 juillet 2004 abrogeant l'arrêté n° 42 CM du 28 janvier 2003 autorisant la mise en location au profit de Tahiti Nui Télévision du logement de fonction n° 37 du lotissement Aute III	5784
Arrêté n° 3683 MLA du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1787 MLA du 24 février 2014 autorisant le transfert de l'autorisation de location des parcelles dépendant de la terre "Hanimoo partie côté montagne, partie au nord et sud du ruisseau", cadastrées section AE n° 53 et n° 55, sises à Tahiti, commune associée de Faaone, commune de Tairapu-Est, d'une superficie de 1 709 mètres carrés, au profit de Mme Marie-Louise Faaio veuve Mana . . .	5784
Arrêté n° 3684 MLA du 22 avril 2014 portant affectation du domaine du plateau de Taravao, cadastré communes de Tairapu-Est et de Tairapu-Ouest, au profit du service du développement rural	5785
Arrêté n° 3685 MLA du 22 avril 2014 portant affectation de deux parcelles dépendant d'une partie des terres Tevarovaro et Taputai dit "domaine Bachelier", cadastrées commune de Taputapuatea, section de commune de Avera, section HI n° 19 et HI n° 20, au profit du service du développement rural	5788
Arrêté n° 3686 MLA du 23 avril 2014 portant affectation de la parcelle dépendant de la terre Tematahoa, cadastrée commune de Papeete, section AE n° 21 et du bâtiment CGM y édifié, au profit du médiateur de la Polynésie française et de ses services	5789
Arrêté n° 3688 MLA du 23 avril 2014 autorisant le renouvellement de la prise à bail par la Polynésie française, pour le compte du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, des locaux à usage de bureaux dépendant de l'immeuble Papineau, situés rue Tepano-Jaussen, commune de Papeete, appartenant à la SCI CPS Papineau	5789
Arrêté n° 3732 MLA du 24 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1463 MLA du 12 février 2014 portant affectation de la terre domaine Atimaono lot A cadastrée commune de Teva I Uta, section de commune de Mataiea section AE n° 12, au profit du ministère chargé de l'éducation	5790
 Ministère de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique	
Arrêté n° 3569 MSP/DGRH du 17 avril 2014 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe, sur titres avec épreuves, interne et d'intégration avec épreuves, pour le recrutement de 35 techniciens de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française	5791
Arrêté n° 3693 MSP/DGRH du 23 avril 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des services administratifs du cadre d'emploi des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2013	5795
 Ministère de l'équipement, de l'urbanisme, et des transports terrestres et maritimes	
Arrêté n° 3627 MET du 22 avril 2014 portant autorisation d'extraction de matériaux en terrain privé	5796
Arrêté n° 3628 MET du 22 avril 2014 portant autorisation d'extraction de matériaux dans le cadre du curage du domaine public fluvial, en faveur de Tairapu Agrégats SARL	5799

Arrêté n° 3717 MET du 23 avril 2014 autorisant la circulation en dehors des heures de service, occasionnelle et sous conditions, des véhicules affectés à la direction de l'équipement. 5802

EXTRAITS

Arrêté n° 3623 MET du 22 avril 2014 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Teririhau (plan 19), Paopaoa (plan 29), Tinaruga (plan 34) et Napunagateaiho (plan 40) nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi, archipel des Tuamotu 5802

Arrêté n° 3624 MET du 22 avril 2014 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Tetuhunameko (plan 3), Geogeo (plan 6), Rahuigaeheehe ou Pauhugaeheehe (plan 18), Moturoa (plan 20) et Koparamatua (plan 43) nécessaires à la construction de l'aérodrome de Raroia, archipel des Tuamotu 5803

Arrêté n° 3625 MET du 22 avril 2014 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tefaufaa lot 2, lot 4, parcelle A et parcelle 2 nécessaires aux travaux d'aménagement de la route traversière reliant la baie de Paopao à la baie de Opunohu à Moorea, dite route des Ananas. 5803

Arrêté n° 3626 MET du 22 avril 2014 ordonnant la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Fenuaete 2 (plan 27) nécessaire à la construction de l'aérodrome de Rimatara dans l'archipel des Australes 5803

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels

Arrêté n° 3650 MAA du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 10227 MAA du 27 décembre 2013 relatif à la liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens. 5803

Arrêté n° 3731 MAA du 23 avril 2014 abrogeant l'arrêté n° 1543 MAE du 15 mars 2013 modifié et autorisant la résiliation du bail relatif à la location du lot n° 131 du lotissement agricole Faaroa, sis à Taputapuatea, île de Raiatea, îles Sous-le-Vent, au profit de Mme Emilienne Hapai Temataru épouse Brotherson 5805

ACTES MUNICIPAUX

Commune de Paea

Arrêté municipal n° 28-14 du 16 avril 2014 réglementant l'élevage de porcs ou de tout autre mammifère omnivore sur la commune de Paea. 5806

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES

Service de l'urbanisme. — Etat récapitulatif des autorisations de travaux immobiliers aux îles Sous-le-Vent pour la période du 7 au 11 avril 2014. 5807

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces judiciaires et légales. 5808

Annonces diverses 5837

Annonces marchés publics 5841

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 655 CM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 401 CM du 27 mars 2013 fixant les modalités du contrôle douanier de la navigation maritime de plaisance et les conditions d'application du régime douanier de l'admission temporaire aux navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors du territoire de la Polynésie française à usage privé et aux navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors du territoire de la Polynésie française.

NOR : DD11302007AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 401 CM du 27 mars 2013 fixant les modalités du contrôle douanier de la navigation maritime de plaisance et les conditions d'application du régime douanier de l'admission temporaire aux navires de plaisance français ou étrangers immatriculés hors du territoire de la Polynésie française à usage privé et aux navires équipés et armés pour la recherche scientifique français ou étrangers immatriculés hors du territoire de la Polynésie française ;

Vu le code des douanes de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 avril 2014,

Arrête :

Article 1er. — L'arrêté n°401 CM du 27 mars 2013 est modifié comme suit :

1° Le modèle d'imprimé type de déclaration en douane d'entrée et de sortie mentionné à l'article 6 est remplacé par le modèle ci-joint.

2° L'article 9 est ainsi rédigé :

“Art. 9. — Les navires de plaisance admis à séjourner dans les eaux de la Polynésie française sous le régime de l'admission temporaire ne peuvent être utilisés qu'à titre privé pour les besoins personnels de leurs propriétaires ou utilisateurs. Les conjoints ainsi que les ascendants et descendants directs du bénéficiaire du régime peuvent utiliser un navire à usage privé déjà admis sous le régime de l'admission temporaire, sous réserve que ces personnes aient elles-mêmes leur résidence en dehors du territoire de la Polynésie française.

L'usage commercial d'un navire de plaisance placé sous le régime de l'admission temporaire ainsi que son prêt et sa location sont interdits.

La vente d'un navire de plaisance placé sous le régime de l'admission temporaire peut être autorisée sur demande motivée auprès de l'administration des douanes pour les non-résidents. Dans ce cas, la mise à la consommation du navire sera effectuée par l'acheteur résident après la vente. Si la vente a lieu entre deux non-résidents, le délai d'admission temporaire n'est pas modifié.

Les propriétaires ou utilisateurs d'un navire de plaisance placé sous le régime de l'admission temporaire ne peuvent exercer d'activité lucrative en Polynésie française.”

3° Le contenu de l'article 11 est annulé remplacé par les cinq alinéas ainsi rédigés :

“Le régime de l'admission temporaire s'applique également aux pièces de rechange, équipements et matériels servant aux opérations de réparation d'un navire sous admission temporaire.

“Les pièces de rechange, les équipements et les matériels visés à l'alinéa précédent doivent faire l'objet d'une déclaration en douane d'admission temporaire modèle DAUP non cautionnée.

“Les marchandises concernées sont déclarées, soit à la position tarifaire qui leur sont propres, soit sous la codification 99.08.00.00 “Pièces de rechange et équipements destinés à la réparation d’un navire placé sous le régime de l’admission temporaire relevant des dispositions de l’arrêté n° 401 CM du 27 mars 2013” pour autant qu’il ne s’agisse pas de marchandises faisant l’objet d’une mesure de prohibition particulière au sens de l’article 23 du code des douanes.

“La déclaration d’admission temporaire des pièces de rechange et équipements est apurée conformément à la réglementation douanière en vigueur.

“La destruction des pièces détériorées et remplacées après réparation doit, après autorisation préalable du service des douanes, être attestée par tout moyen.”

4° Le premier alinéa de l’article 12 est ainsi rédigé :

“La durée maximale du séjour des navires placés sous le régime de l’admission temporaire est de 36 mois consécutifs.”

5° L’article 13 est ainsi rédigé :

“Art. 13.— L’apurement du régime de l’admission temporaire est réalisé :

- a) Soit par l’établissement d’une déclaration de sortie effectuée dans les conditions prévues aux articles 4 et 5 ci-dessus en cas de départ du navire à destination d’un port étranger ;
- b) Soit par le placement du navire sous un autre régime douanier (par exemple mise à la consommation ou entrepôt sous douane) ;

- c) Soit par le placement du navire sous le régime de l’admission temporaire autre que celui régi par les dispositions du présent arrêté (par exemple admission temporaire spéciale).”

6° L’article 14 est ainsi rédigé :

“La période de 36 mois sous AT peut être reconduite sans conditions de fréquence. Cependant, afin de respecter le cadre de la convention d’Istanbul (régissant le régime de l’admission temporaire), entre chaque cycle d’AT, il conviendra de présenter aux autorités de la Polynésie française la preuve de la sortie du territoire telle que prévue aux articles 4 et 5 et de l’entrée dans un territoire étranger à la Polynésie française”.

Art. 2.— Les dispositions du présent arrêté s’appliquent de plein droit aux navires déjà placés sous le régime de l’admission temporaire. Le délai de séjour déjà accompli sous l’ancien dispositif est décompté au *pro rata temporis* du nouveau délai.”

Art. 3.— Le vice-président, ministre de l’économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l’industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera applicable à compter du 1er mai 2014 et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :
Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

(Recto)

Polynésie française DECLARATION EN DOUANE - CUSTOMS DECLARATION French Polynesia

LIEU - Current Port :	DATE :	ARRIVEE - Arrival	DEPART - Departure
PROVENANCE - Last Port of Call :		DESTINATION - Next Foreign Port of Call :	

NAVIRE - VESSEL		NOM - Vessel Name :	
PAVILLON - Country Registered :		PORT D'ATTACHE - Port of Registration :	
Voilier	Sailing	Nbre de mâts :	LONGUEUR - Length :
Moteur	Motor	Number of masts :	COQUE - Hull material :
Pêche	Fishing	TYPE	COULEUR - Color :
			TONNAGE - Tonnage :
			N° d'identification :
			Id. Number :

PROPRIETAIRE - OWNER		NATIONALITE - Nationality :	
NOM, Prénom ou société - NAME, given name or Company :		ADRESSE - Permanent address :	
PROFESSION - Occupation :		DATE et LIEU de NAISSANCE - Date and Place of Birth :	
PASSEPORT N° - Passport n° :		Adresse courriel (Mail) :	

CAPITAINE - MASTER		NATIONALITE - Nationality :	
NOM, Prénom - NAME, given name :		ADRESSE - Permanent address :	
PROFESSION - Occupation :		DATE et LIEU de NAISSANCE - Date and Place of Birth :	
PASSEPORT N° - Passport n° :		Adresse courriel (Mail) :	

EQUIPAGE - CREW		PASSAGERS - PASSENGERS	
NOMBRE - Number :		NOMBRE - Number :	
NOM, Prénom - NAME, Given name	Date/Lieu de Naissance - Date & Place of Birth	Passeport n°	Nationalité - Nationality

EQUIPEMENTS DU NAVIRE		INFORMATIONS ABOUT EQUIPMENTS	
RADIO VHF		RADAR	MOTEURS (S) - MOTORS ;
RADIO HF		INMARSAT	Nombre x Puissance :
INDICATIF - CALL SIGN		GPS - GSP	Number x Horsepower :

MARCHANDISES DE TENUES A BORD	GOODS ON BOARD
Animaux vivants, drogues ou médicaments, plantes, vins, spiritueux, bière, tabac, cigares, cigarettes et autres : détailler les quantités	
Live animals, drugs or medications, plants, wines, spirits, beer, tobacco, cigars, cigarettes and others : detailing the quantities of each product	

ARMES - FIREARMS	NBRE - Number	Modèle	Calibre	N° de série	Munitions
Fabricant - Manufacturer		Model	Caliber	Serial number	Munitions

Je, soussigné, certifie sincère la déclaration ci-dessus
I, certify the veracity of the above déclaration.

Signature
Signature

MAEVA et BIENVENUE en POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vous arrivez de l'étranger, vous arborez un pavillon français ou étranger et vous naviguez pour votre seul plaisir (vous n'exercez pas d'activité lucrative en Polynésie française) : Votre navire peut séjourner dans les eaux polynésiennes, sans être dédouané et payer les droits et taxes à l'importation pour une durée maximale de 36 mois consécutifs sous réserve du respect des conditions suivantes :

a/ Le propriétaire ou l'utilisateur du navire :

- ne doit pas avoir sa résidence normale en Polynésie française,
- ne doit pas exercer d'activité lucrative sur le territoire polynésien.

b/ Le navire :

- doit être immatriculé en dehors du territoire douanier de la Polynésie française,
- doit être la propriété d'une personne physique ou morale établie en dehors du territoire douanier de la Polynésie française,
- ne peut faire l'objet d'un prêt, d'une location.

Le régime de l'admission temporaire d'un navire de plaisance à usage privé est accordé sans condition de délai minimum entre deux séjours en Polynésie française sous réserve de présenter aux autorités de la Polynésie française la preuve de la sortie du territoire et de l'entrée dans un territoire étranger à la Polynésie française.

Si vous souhaitez rester plus longtemps, ou dédouaner votre navire, contactez le service des douanes en exposant vos motifs par lettre (adresse ci-dessous).

Remplissez avant tout ce formulaire de déclaration en douane et envoyez le par la Poste au service des douanes de Papeete à l'adresse ci-dessous, dès que possible (24 heures maximum après votre arrivée dans les eaux françaises). Dès lors, vous serez autorisé à naviguer, à votre convenance, vers Papeete (Tahiti) mais vous devrez arborer en permanence le pavillon Q jusqu'à ce qu'un agent des douanes monte à votre bord, soit à la mer (patrouilleur des douanes), soit à Tahiti.

A votre départ, contactez le service des douanes de Papeete ou, si vous êtes dans une autre île, envoyez une nouvelle déclaration en douane " de sortie ", par la Poste, au service des douanes. Cette formalité est nécessaire pour votre tranquillité, votre sécurité et pour éviter tout ennui à votre prochaine destination.

MAEVA and WELCOME in FRENCH POLYNESIA

Coming from abroad, displaying a French or foreign flag and navigating for your own pleasure (you do not work in French Polynesia). Your boat may stay in French Polynesia, without being clear through Customs and pay import taxes and duties for a maximum limit of 36 consecutive months, subject to the following conditions :

a/ Owner or user of the boat:

- must not be a resident in French Polynesia,
- must not work in the Polynesian territory.

b/ The boat:

- is to be registered outside the customs territory of French Polynesia,
- must be owned by a natural or legal person established outside the customs territory of French Polynesia,
- cannot be loaned or rented.

The placement of a yachting boat for private use under the temporary admission regime can occur without any minimum time between two stays in French Polynesia subject to present to the authorities proof of departure from French Polynesia and entry into a foreign territory.

If you wish to stay longer, or clear your boat, please write to the service des douanes (Customs Service), setting up your reasons (address hereinafter).

Please fill in this customs declaration form and send it by Post to the service des douanes de Papeete at the following address, as soon as possible (24 hours maximum following your arrival in the French waters). Therefore, you may navigate, at your convenience, toward Papeete (Tahiti), but display permanently the Q flag, until a customs agent gets in the boat, either at sea (customs patrol boat) or in Tahiti.

When leaving, please contact the "service des douanes" of Papeete, or if you are in another island, send a new customs declaration for "exit", by Post, to the service des douanes. This formality is necessary for your peace of mind, safety and avoid any trouble at your next destination.

**Service des Douanes
Bureau de douane de Papeete Port (service de la plaisance)
BP 9 006 MOTU UTA – 98 713 PAPEETE - TAHITI
POLYNESIE FRANÇAISE**

Tel : (+689) 50 55 69

Fax : (+689) 50 55 95

Internet : dr-polynesie@douane.finances.gouv.fr

ARRETE n° 656 CM du 22 avril 2014 modifiant l'arrêté n° 1177 CM du 20 décembre 1993 fixant la liste des entreprises agréées au titre de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 modifiée portant suspension du droit de douane et du droit fiscal d'entrée applicables à l'importation de certains produits destinés à une transformation sur place.

NOR : DAE1400602AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 modifiée portant suspension du droit de douane et du droit fiscal d'entrée applicables à l'importation de certains produits destinés à une transformation sur place ;

Vu l'arrêté n° 1175 CM du 20 décembre 1993 modifié portant application de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 précitée et fixant la liste des produits bénéficiant d'une suspension de droits prévue à l'article 2 de ladite délibération ;

Vu l'arrêté n° 1177 CM du 20 décembre 1993 modifié portant application de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 précitée et fixant la liste des entreprises agréées au bénéfice des dispositions de ladite délibération ;

Vu la demande d'agrément au dispositif de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 présentée par la Société industrielle de production et de conditionnement de Tahiti reçue le 21 janvier 2014 et complétée le 6 février 2014 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 avril 2014,

Arrête :

Article 1er. — Est approuvée l'attribution d'un agrément à la SAS Société industrielle de production et de conditionnement de Tahiti au dispositif d'exonérations douanières prévu par la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 modifiée.

L'annexe à l'arrêté n° 1177 CM du 20 décembre 1993 modifié portant application de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 et fixant la liste des entreprises agréées au bénéfice des dispositions de ladite délibération est complétée comme suit :

Raison sociale : SAS Société industrielle de production et de conditionnement de Tahiti.

N° TAHITI : 070599.

Groupe de produits : I.

Art. 2.— En application de l'article 8 de la délibération n° 93-52 AT du 10 juin 1993 modifiée, l'entreprise agréée prend les engagements suivants :

- modérer ses prix de vente ;
- utiliser les produits exonérés aux seules fins de transformation ;
- communiquer en fin d'exercice ses comptes de résultat afférents exclusivement à l'activité agréée, ainsi que la comptabilité des produits importés en suspension de droits, à la direction générale des affaires économiques.

Art. 3.— Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

ARRETE n° 657 CM du 22 avril 2014 portant reconduction des dispositions de l'arrêté n° 579 CM du 4 mai 2011 portant suspension de la mise sur le marché de produits ayant subi une contamination radioactive suite à l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima et ordonnant leur retrait.

NOR : DAE1400732AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du 1er août 1905 modifiée sur les produits et les services ;

Vu la loi du pays n° 2008-12 du 26 septembre 2008 modifiée relative à la certification, la conformité et la sécurité des produits et des services et notamment les articles LP. 49 et LP. 55 ;

Vu la loi du pays n° 2009-12 du 3 août 2009 relative à la recherche et la constatation des infractions en matière économique ;

Vu l'arrêté n° 579 CM du 4 mai 2011 modifié portant suspension de la mise sur le marché de produits ayant subi une contamination radioactive suite à l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima et ordonnant leur retrait ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 avril 2014,

Arrête :

Article 1er. — Les dispositions de l'arrêté n° 579 CM du 4 mai 2011 portant suspension de la mise sur le marché de produits ayant subi une contamination radioactive suite à l'accident nucléaire de la centrale de Fukushima et ordonnant leur retrait sont reconduites pour une durée supplémentaire de 3 mois à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Art. 2. — Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social, le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

*Le ministre de la santé,
de la protection sociale généralisée
et de la fonction publique,*
Béatrice CHANSIN.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire,
de l'élevage et de l'égalité
et du développement des archipels,*
Thomas MOUTAME.

ARRETE n° 658 CM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 546 CM du 12 avril 1999 modifié portant organisation des manifestations commerciales en Polynésie française.

NOR : DAE1400358AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 546 CM du 12 avril 1999 modifié portant organisation des manifestations commerciales en Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 16 avril 2014,

Arrête :

Article 1er. — L'article 3 de l'arrêté n° 546 CM susvisé est complété par les alinéas suivants :

“Cette déclaration doit être adressée au moins cinq jours avant le début de la manifestation commerciale et doit comporter les informations suivantes relatives à l'organisateur :

- s'il s'agit d'une personne morale : la raison sociale et l'enseigne commerciale ; s'il s'agit d'une personne physique : les nom, prénom, date et lieu de naissance ;
- les adresses géographique, postale et électronique ;
- le numéro TAHITI et le numéro du registre du commerce ;
- les numéros de téléphone et de télécopie.”

Art. 2. — L'article 4 de l'arrêté n° 546 CM susvisé est rédigé ainsi qu'il suit :

“L'organisateur de la manifestation commerciale doit pouvoir présenter pendant toute la durée de celle-ci, aux agents des services administratifs chargés des contrôles visés à l'article 8 :

- l'autorisation du maire de la commune où se tient la manifestation ;
- la liste des exposants telle que prévue à l'article 5 ;
- la liste des particuliers exposants telle que prévue à l'article 6 ;
- et en communiquer une copie sur leur demande.”

Art. 3. — A l'article 7-1 de l'arrêté n° 546 CM susvisé, les termes : “5, 6 et 7” sont remplacés par les termes : “4, 5 et 6”.

Art. 4. — L'article 8 de l'arrêté n° 546 CM susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

- 1° Les termes : “100 000 F CFP” sont remplacés par les termes : “30 000 F CFP” ;
- 2° Au premier alinéa, le mot : “prévenir” est remplacé par le mot : “informer” et les termes : “des articles 3 et 4” sont remplacés par les termes : “de l'article 3” ;
- 3° Le deuxième alinéa abrogé ;
- 4° Au dernier alinéa, après les termes : “affaires économiques”, sont ajoutés les termes : “; de la direction des impôts et des contributions publiques et du service des douanes”.

Art. 5. — Les articles 4-1 et 7 de l'arrêté n° 546 CM susvisé sont abrogés.

Art. 6. — Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

ARRETE n° 680 CM du 24 avril 2014 portant abrogation de divers textes relatifs à la réglementation des prix et des marges.

NOR : DAE1302384AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 avril 2014,

Arrête :

Article 1er. — Sont abrogés :

- 1° L'arrêté n° 716 AE du 17 février 1977 modifié réglementant l'affichage des prix de la viande chez les bouchers et les détaillants ;
- 2° La décision n° 762 AE du 13 octobre 1978 modifiée fixant le régime général relatif au prix des produits au stade de la production en Polynésie française ;
- 3° La décision n° 764 AE du 13 octobre 1978 modifiée fixant le régime général des prix des prestations de services en Polynésie française ;
- 4° La décision n° 1292 AE du 22 avril 1980 relative aux prix de certaines prestations de service ;
- 5° La décision n° 1366 AE du 2 avril 1981 relative aux prix à la production de certains produits locaux de l'agriculture et de la pêche ;
- 6° L'arrêté n° 998 CRC du 14 octobre 1982 autorisant la commission de répartition des contingents des produits de première nécessité à se faire dédommager des frais de constitution des dossiers de soumission remis aux entreprises ;
- 7° La décision n° 1537 AE du 24 octobre 1983 relative au prix de la bière, des boissons gazeuses et du corned-beef produits localement ;
- 8° L'arrêté n° 721 CM du 26 juillet 1985 relatif aux règles de facturation propres à la commercialisation de la viande de porc ;
- 9° L'arrêté n° 870 CM du 5 septembre 1985 relatif à l'obligation de tenue d'un livre d'achat par toute personne ou entreprise se livrant à des transactions commerciales sur le poisson des îles Tuamotu ;
- 10° L'arrêté n° 435 CM du 21 avril 1995 modifié portant suspension de l'arrêté n° 169 CM du 6 février 1990 ;
- 11° L'arrêté n° 551 CM du 23 mai 1996 modifié fixant les tarifs maximaux des transports routiers de marchandises en Polynésie française ;
- 12° L'arrêté n° 1270 CM du 30 décembre 2005 portant création et fixant la composition et les règles de fonctionnement de la commission consultative des produits de première nécessité.

Art. 2. — Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte

contre la vie chère et du dialogue social est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

ARRETE n° 682 CM du 24 avril 2014 portant nomination de Mme Chantal Serra en qualité de directrice des transports terrestres par intérim durant la période de congé de M. Ronald Tsu.

NOR : DTT1400796AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 233 CM du 13 février 2008 relatif à la direction des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 512 CM du 13 avril 2011 portant nomination de M. Ronald Tsu en qualité de directeur des transports terrestres ;

Vu l'arrêté n° 9595 MET du 20 novembre 2013 portant délégation de signature à M. Ronald Tsu, directeur des transports terrestres ;

Vu la décision de congé n° 1853 DTT du 11 avril 2014 accordant un congé annuel à M. Ronald Tsu, directeur des transports terrestres ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 avril 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Chantal Serra est nommée en qualité de directrice des transports terrestres par intérim durant la période de congé de M. Ronald Tsu du mercredi 30 avril 2014 au vendredi 6 juin 2014 inclus.

Art. 2. — Le ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

Le ministre de l'équipement,
de l'urbanisme
et des transports terrestres
et maritimes,
Albert SOLIA.

ARRETE n° 685 CM du 24 avril 2014 portant rectification à l'arrêté n° 609 CM du 14 avril 2014 portant l'arrêté n° 1390 CM du 15 octobre 2013 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui.

NOR : ENR1400805AC

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code du commerce ;

Vu les statuts de la société anonyme Coder Marama Nui ;

Vu la lettre n° 542-03-14 PR du 6 mars 2014 adressée au Président de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu l'avis n° 27-2014 CCBF/APF du 17 mars 2014 de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1390 CM du 15 octobre 2013 portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui ;

Vu l'arrêté n° 609 CM du 14 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1390 CM du 15 octobre 2013 modifié, portant désignation d'un représentant de la Polynésie française au sein de la société anonyme Coder Marama Nui ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 avril 2014,

Arrête :

Article 1er.— Dans l'intitulé de l'arrêté n° 609 CM du 14 avril 2014 susvisé, les termes : "arrêté n° 1389 CM du 15 octobre 2013" sont remplacés par les termes : "arrêté n° 1390 CM du 15 octobre 2013".

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 avril 2014.

Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 687 CM du 24 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1301 CM du 26 septembre 2013 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du groupement d'intérêt économique Perles de Tahiti.

NOR : DRM1400810AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu les articles L. 251 et L. 252 du code du commerce ;

Vu la délibération n° 93-76 AT du 3 août 1993 approuvant la participation de la Polynésie française au groupement d'intérêt économique Perles de Tahiti ;

Vu les dispositions de l'article 21 des statuts modifiés signés le 11 août 1993 du groupement d'intérêt économique Perles de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 1301 CM du 26 septembre 2013 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du groupement d'intérêt économique Perles de Tahiti ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 23 avril 2014,

Arrête :

Article 1er.— Le quatrième tiret de l'article 1er de l'arrêté n° 1301 CM du 26 septembre 2013 susvisé est modifié comme suit :

- Mme Maryline Dal Farra, directrice par intérim des ressources marines et minières.

Art. 2.— Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 avril 2014.

Gaston FLOSSE.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'équipement,
de l'urbanisme
et des transports terrestres
et maritimes,
Albert SOLIA.*

NOR : MTI1400727AC

Par arrêté n° 659 CM du 22 avril 2014.— Est rendue exécutoire la délibération n° 5 MTI 2014 du 13 mars 2014 autorisant la directrice du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha à signer une convention de partenariat avec les Editions Haere Po relative à la vente et à la distribution des articles et publications du musée.

DELIBERATION n° 5 MTI 2014 du 13 mars 2014 autorisant la directrice du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha à signer une convention de partenariat avec les Editions Haere Po relative à la vente et à la distribution des articles et publications du musée.

Le conseil d'administration du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération 80-112 AT du 8 septembre 1980 modifiée portant création d'un établissement public dénommé "musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha" ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 580 CM du 5 juillet 1993 modifié relatif aux commissaires de gouvernement et à la force exécutoire des délibérations des établissements publics de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1619 CM du 24 novembre 2000 modifié portant organisation et fonctionnement de l'établissement public dénommé musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha ;

Vu l'arrêté n° 1269 CM du 23 août 2011 portant nomination de Mme Théano Guillaume épouse Jaillot en qualité de directrice de l'établissement public dénommé "musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha" ;

Vu l'arrêté n° 1844 CM du 13 décembre 2013 portant nomination de Mlle Vaitiare Grand en qualité de commissaire de gouvernement auprès de l'établissement "musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha" ;

Vu la délibération n° 4 MTI 2013 du 8 janvier 2013 modifiée fixant les tarifs des prestations et les droits de reproduction des images du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha rendue exécutoire par arrêté n° 213 CM du 21 février 2013 modifié ;

Vu la note de la directrice du "Musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha",

Après en avoir délibéré en sa séance du 13 mars 2014,

Adopte :

Article 1er. — La directrice du musée de Tahiti et des îles - Te Fare Manaha est autorisée à signer une convention de partenariat avec les Editions Haere Po relative à la vente et à la distribution des articles et publications du musée, et étendant à cette maison d'édition les conditions tarifaires appliquées aux librairies.

Art. 2. — La directrice et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Un administrateur, Le président du conseil d'administration,
Teddy TEHEI. Geffry SALMON.

NOR : DES1302769DL

Par arrêté n° 660 CM du 22 avril 2014. — Sont rendues exécutoires les délibérations n° 3-2013 et n° 10-2013 du 30 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège Henri-Hiro.

Le compte financier du collège Henri-Hiro au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	78 801 454	1 296 416	80 097 870
Dépenses	78 136 571	1 588 774	79 725 345
Résultat	664 883	- 292 358	372 525

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012, soit un excédent de 664 883 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....	583 282 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....	81 601 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du collège Henri-Hiro est de quatre millions six cent trente-trois mille deux cent quatre-vingt-deux francs CFP (4 633 282 F CFP).

NOR : DES1302770DL

Par arrêté n° 662 CM du 23 avril 2014. — Sont rendues exécutoires les délibérations n° 3-2013 et n° 4-2013 du 25 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du lycée professionnel de Faa'a.

Le compte financier du lycée professionnel de Faa'a au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	155 106 978	3 379 387	158 486 365
Dépenses	154 712 133	8 474 131	163 186 264
Résultat	394 845	- 5 094 744	- 4 699 899

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2012, soit un excédent de 394 845 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....	1 643 258 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....	2 038 103 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du lycée professionnel de Faa'a est de vingt-sept millions quatre cent quatre-vingt-deux mille cinq cent quatre-vingt-douze francs CFP (27 482 592 F CFP).

NOR : DES1302771DL

Par arrêté n° 664 CM du 23 avril 2014. — Sont rendues exécutoires les délibérations n° 2-2013 et n° 3-2013 du 30 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège de Papara.

Le compte financier du collège de Papara au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	94 712 171	209 079	94 921 250
Dépenses	97 627 609	4 322 710	101 950 319
Résultat	- 2 915 438	- 4 113 631	- 7 029 069

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, soit un déficit de 2 915 438 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....	126 364 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....	2 789 074 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du collège de Papara est de *dix-neuf millions cinq cent trente-neuf mille quatre cent trente-cinq francs CFP* (19 539 435 F CFP).

NOR : DES1302772DL

Par arrêté n° 666 CM du 23 avril 2014.— Sont rendues exécutoires les délibérations n° 3-2013 et n° 4-2013 du 26 mars 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du lycée Tuianu Le Gayic.

Le compte financier du lycée Tuianu Le Gayic au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	112 106 914	1 696 549	113 803 463
Dépenses	111 683 138	7 218 764	118 901 902
Résultat	423 776	- 5 522 215	- 5 098 439

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, soit un excédent de 423 776 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....451 275 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....- 27 499 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du lycée Tuianu Le Gayic est de *treize millions huit cent cinquante-six mille deux cent soixante-dix-neuf francs CFP* (13 856 279 F CFP).

NOR : DES1302773DL

Par arrêté n° 668 CM du 23 avril 2014.— Sont rendues exécutoires les délibérations n° 2-2013 et n° 3-2013 du 29 avril 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège de Taunua.

Le compte financier du collège de Taunua au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	49 404 074	61 749	49 465 823
Dépenses	49 558 393	2 036 405	51 594 798
Résultat	- 154 319	- 1 974 656	- 2 128 975

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, soit un déficit de 154 319 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....- 192 047 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....37 728 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du collège de Taunua est de *dix millions quatre cent quarante-six mille huit cent soixante-quatorze francs CFP* (10 446 874 F CFP).

NOR : DES1302774DL

Par arrêté n° 670 CM du 23 avril 2014.— Sont rendues exécutoires les délibérations n° 3-2013 et n° 4-2013 du 25 mars 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du collège de Tipaerui.

Le compte financier du collège de Tipaerui au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	50 613 495	733 236	51 346 731
Dépenses	47 274 106	2 719 109	49 993 215
Résultat	3 339 389	- 1 985 873	1 353 516

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, soit un excédent de 3 339 389 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....3 330 675 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....8 714 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du collège de Tipaerui est de *six millions huit cent cinq mille cinq cent soixante-quatorze francs CFP* (6 805 574 F CFP).

NOR : DES1302775DL

Par arrêté n° 672 CM du 23 avril 2014.— Sont rendues exécutoires les délibérations n° 8-2013 et n° 9-2013 du 27 mars 2013 portant adoption du compte financier et affectation du résultat de l'exercice 2012 du lycée Paul-Gauguin.

Le compte financier du lycée Paul-Gauguin au titre de l'exercice 2012 s'établit ainsi (en F CFP) :

	Section I fonctionnement	Section II opérations en capital	Total
Recettes	131 222 087	0	131 222 087
Dépenses	138 279 376	7 459 603	145 738 979
Résultat	- 7 057 289	- 7 459 603	- 14 516 892

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2012, soit un déficit de 7 057 289 F CFP, est affecté au compte suivant :

- 10681 : Réserves service général.....- 4 371 642 F CFP
- 10684 : Réserves services spéciaux.....- 2 685 647 F CFP

Au 31 décembre de l'exercice 2012, le fonds de roulement du lycée Paul-Gauguin est de *trente-huit millions six cent huit mille deux cent neuf francs CFP* (38 608 209 F CFP).

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 192 PR du 22 avril 2014 portant délégation de signature à M. Charles Marty, chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 déclarant élu Président de la Polynésie française M. Gaston Flosse ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 85-111 AT du 5 novembre 1985 portant création de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim ;

Vu l'arrêté n° 1091 CM du 12 novembre 1985 modifié portant organisation de l'inspection générale de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 568 CM du 3 avril 2014 portant nomination de M. Charles Marty en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim pendant les congés de Mme Yolande Vernaudon épouse Rocka ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 concernant la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 5326 PR/CM du 2 septembre 2011 relative à la réforme du régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Charles Marty, chef de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim, à l'effet de signer, au nom du Président de la Polynésie française, les notes, lettres, missives et bordereaux adressés aux ministres et présidents des conseils d'administration des établissements publics, aux chefs et directeurs des services et établissements publics entrant dans le cadre de la préparation et de l'exécution des missions confiées à ce service.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à M. Charles Marty, chef de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim, à l'effet de procéder aux actes de gestion courante du personnel affecté à l'inspection générale de l'administration ou mis à disposition, énumérés ci-après :

- congés de toute nature, à l'exclusion des congés administratifs ;
- notation et propositions de bonification ou de réduction pour les avancements à l'ancienneté ;
- avertissements et blâme ;
- certificats administratifs.

Art. 3.— Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 193 PR du 22 avril 2014 portant désignation de la SCP de commissaires aux comptes Gosse-Parion-Changues-Ménard-Albert aux fonctions de commissaire aux comptes du régime des non-salariés de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française pour les exercices 2013 à 2015.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 94-19 AT du 10 mars 1994 modifiée portant institution du conseil d'administration du régime des non-salariés ;

Vu la délibération n° 99-11 APF du 14 janvier 1999 organisant le contrôle et l'évaluation des régimes de protection sociale et des instances qui les gèrent ;

Vu la lettre n° 14-233 MR du 2 avril 2014 de la SARL KPMG,

Arrête :

Article 1er.— La SCP de commissaires aux comptes Gosse-Parion-Changues-Ménard-Albert est désignée aux fonctions de commissaire aux comptes du régime des non-salariés de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française pour les exercices 2013 à 2015.

Art. 2.— L'arrêté n° 40 PR du 30 janvier 2014 est abrogé.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 199 PR du 22 avril 2014 portant renouvellement d'agrément de M. Pierre Mokhtari pour assurer les vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

Vu le code de l'aménagement de la Polynésie française et notamment ses articles A. 511-11 et A. 511-12 ;

Vu les articles D. 515-1 et A. 515-1 du code de l'aménagement de la Polynésie française portant création et composition de la commission de sécurité ;

Vu la demande d'agrément de M. Pierre Mokhtari en date du 16 août 2011 ;

Vu l'avis de la commission de sécurité dans sa séance du 16 août 2012 ;

Vu l'arrêté n° 1245 PR du 22 novembre 2012 pour assurer les vérifications réglementaires dans les établissements recevant du public ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de M. Pierre Mokhtari en date du 11 mars 2014 ;

Vu l'avis de la commission de sécurité dans sa séance du 26 mars 2014,

Arrête :

Article 1er. — M. Pierre Mokhtari (BP 5285 - 98716 Pirae), est agréé pour une durée de trois (3) ans, à compter de la publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la Polynésie française, pour procéder aux vérifications techniques prévues dans les établissements recevant du public du premier groupe définies à l'article D. 512-4 du code de l'aménagement de la Polynésie française.

Art. 2. — Le bénéfice de l'agrément est accordé dans la limite des missions détaillées ci-après :

- pour la vérification des installations électriques ;
- pour le fonctionnement des ascenseurs ;
- pour la mission "S" dans les établissements recevant du public en exploitation.

Art. 3. — A l'issue de cette période, le bénéficiaire de cet agrément pourra présenter un dossier de renouvellement comprenant :

- les informations nécessaires pour identifier le demandeur (identité du responsable ou raison sociale, numéro d'immatriculation au registre du commerce, statuts, adresse...);
- les références aux dispositions générales et particulières du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public pour lesquelles l'agrément est sollicité ;
- une liste représentative des établissements recevant du public vérifiés dans le cadre de l'agrément au cours des douze mois précédant la demande, accompagnée des rapports correspondants ;
- la liste des sous-traitants auxquels l'organisme a éventuellement fait appel.

Art. 4. — Le bénéficiaire de cet agrément ne pourra sous-traiter ses missions de vérifications, qu'à une autre personne ou organisme lui-même agréé.

Art. 5. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 200 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Dayana Tuarea épouse Rongomate en qualité de responsable de la crèche "Mon petit rayon de soleil" sise à Papeete.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée portant réglementation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 146 CM du 28 janvier 2009 définissant la procédure d'autorisation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrête n° 3008 MSE du 1er avril 2014 portant autorisation d'ouverture de la crèche "Mon petit rayon de soleil" sise à Papeete gérée par Mme Dayana Tuarea épouse Rongomate ;

Vu l'avis favorable de la commission des établissements assurant la garde des enfants réunie en séance du 28 février 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Dayana Tuarea épouse Rongomate est agréée en qualité de responsable de la crèche "Mon petit rayon de soleil" sise à Papeete, quartier Mission, rue de l'Evêché côté montagne, autorisée par arrêté n° 3008 MSE du 1er avril 2014 susvisé.

Art. 2. — La personne dûment agréée est tenue d'être présente dans son établissement durant les heures de fréquentation des enfants. En cas d'absence épisodique ou prolongée, elle se soumet aux obligations contenues à l'article 30 de la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée susvisée.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 201 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Pascale Roihau (secteur préscolaire) et de Mme Sophie Corrivaud épouse Puaud (secteur périscolaire) en qualité de responsables de la crèche - garderie périscolaire "Les p'tits mousses" sise à Papeete.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée portant réglementation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 146 CM du 28 janvier 2009 définissant la procédure d'autorisation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 3005 MSE du 1er avril 2014 portant autorisation d'ouverture de la crèche - garderie périscolaire "Les p'tits mousses" sise à Papeete gérée par Mmes Sophie Corrivaud épouse Puaud et Armelle Sallafranque ;

Vu l'avis favorable de la commission des établissements assurant la garde des enfants réunie en séance du 28 février 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Pascale Roihau (secteur préscolaire) et Mme Sophie Corrivaud épouse Puaud (secteur périscolaire) sont agréées en qualité de responsables de la crèche - garderie périscolaire "Les p'tits mousses" sise à Papeete, quartier Paofai, rue Cook prolongé, autorisée par arrêté n° 3005 MSE du 1er avril 2014 susvisé.

Art. 2. — Les personnes dûment agréées sont tenues d'être présentes dans l'établissement durant les heures de fréquentation des enfants. En cas d'absence épisodique ou prolongée, elles se soumettent aux obligations contenues à l'article 30 de la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée susvisée.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié aux intéressées et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 202 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Elma Hauarii en qualité de responsable de la crèche "L'îlot câlin - Te Motu Here" sise à Papeete.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée portant réglementation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 146 CM du 28 janvier 2009 définissant la procédure d'autorisation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 3006 MSE du 1er avril 2014 portant autorisation d'ouverture de la crèche "L'îlot câlin - Te Motu Here" sise à Papeete gérée Mme Christine Thomazet épouse Lenck ;

Vu l'avis favorable de la commission des établissements assurant la garde des enfants réunie en séance du 28 février 2014,

Arrête :

Article 1er. — Mme Elma Hauarii est agréée en qualité de responsable de la crèche "L'îlot câlin - Te Motu Here" sise à Papeete, 37 rue Georges Bambridge, quartier Mamao, autorisée par arrêté n° 3006 MSE du 1er avril 2014 susvisé.

Art. 2. — La personne dûment agréée est tenue d'être présente dans l'établissement durant les heures de fréquentation des enfants. En cas d'absence épisodique ou prolongée, elle se soumet aux obligations contenues à l'article 30 de la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée susvisée.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

ARRETE n° 203 PR du 22 avril 2014 portant agrément de Mme Mina Taurei (secteur préscolaire) et de Mme Camélia Taupo épouse Papin (secteur périscolaire) en qualité de responsables de la crèche - garderie périscolaire "Câlin d'enfant" sise à Taiarapu-Est.

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 19-2013 APF/SG du 17 mai 2013 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée portant réglementation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 146 CM du 28 janvier 2009 définissant la procédure d'autorisation des crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies, garderies périscolaires et garderies parentales ;

Vu l'arrêté n° 3007 MSE du 1er avril 2014 portant autorisation d'ouverture de la crèche "Câlin d'enfant" sise à Taiarapu-Est gérée par Mme Camélia Taupo épouse Papin ;

Vu l'avis favorable de la commission des établissements assurant la garde des enfants réunie en séance du 28 février 2014,

Arrête :

Article 1er.— Mme Mina Taurei (secteur préscolaire) et Mme Camélia Taupo épouse Papin (secteur périscolaire) sont agréées en qualité de responsables de la crèche - garderie périscolaire "Câlin d'enfant" sise à Taiarapu-Est, Taravao, rue Tavi a Haurua, autorisée par arrêté n° 3007 MSE du 1er avril 2014 susvisé.

Art. 2.— Les personnes dûment agréées sont tenues d'être présentes dans l'établissement durant les heures de fréquentation des enfants. En cas d'absence épisodique ou prolongée, elles se soumettent aux obligations contenues à l'article 30 de la délibération n° 95-1 AT du 19 janvier 1995 modifiée susvisée.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Gaston FLOSSE.

VICE-PRESIDENCE

ARRETE n° 3622 VP du 17 avril 2014 portant autorisation d'organiser une tombola au profit de l'association sportive Paddling Connection.

Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations de la lutte contre la vie chère et du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 390 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social ;

Vu la délibération n° 99-164 APF du 30 septembre 1999 modifiée portant réglementation des tombolas organisées dans un but social, culturel, scientifique, éducatif ou sportif ;

Vu la demande présentée par l'association sportive Paddling Connection reçue le 19 mars 2014,

Arrête :

Article 1er.— L'association sportive Paddling Connection représentée par son président, M. Wilfred Ah-Min, dont le siège social est situé à Arue PK 5,500, côté mer, à Vaipoopoo est autorisée à organiser une tombola au capital d'émission de 3 000 000 F CFP, composée de 30 000 billets à 100 F CFP l'un et dont le tirage aura lieu en une seule fois, le samedi 9 août 2014, au Royal tahitien à Pirae.

Art. 2.— Le bénéfice de cette autorisation ne peut être cédé aux tiers.

Art. 3.— Le produit de la tombola, sous réserve d'une déduction maximum de 5 % du capital d'émission consacré aux frais d'organisation, est intégralement et exclusivement affecté au financement de la participation des membres de l'association aux courses locales et internationales.

Art. 4.— Les lots sont les suivants :

1er lot	1 Paddle "Art in Surf", offert par Va'a Connection	145 000 F CFP
2e lot	1 A/R Papeete/Lax, (taxes et surcharge hydrocarbure non comprises dont 34 000 F CFP acheté)	72 000 F CFP
3e lot	1 A/R Papeete/Lax, (taxes et surcharge hydrocarbure non comprises dont 34 000 F CFP acheté)	72 000 F CFP
4e lot	1 soirée sur pirogue, offerte par Tahiti Sunset	60 000 F CFP
5e lot	1 bracelet en perles, offert par Tevei perles	45 000 F CFP
6e lot	1 micro-ondes en inox, offert	30 000 F CFP
7e lot	1 A/R Papeete/Raiatea, offert par Air Tahiti	28 000 F CFP
8e lot	1 iato en carbone V1, offert par Viper	32 000 F CFP
9e lot	1 ama AH TAK blanc pour V1, offert	25 000 F CFP
10e lot	1 lot de sport, offert par Aito Sport	20 000 F CFP
11e lot	1 bracelet en argent avec perles, offert par la bijouterie Cicorella	20 000 F CFP
12e lot	1 pendentif tortue avec perle, offert par la bijouterie Tamanu	10 000 F CFP
13e lot	1 rame en bois, offerte par Ah-Min Canoë Design	11 000 F CFP
14e lot	1 bon repas d'une valeur de 10 000 F CFP offert par le Pink Coconut	10 000 F CFP
15e lot	1 bon repas d'une valeur de 10 000 F CFP offert par le Pink Coconut	10 000 F CFP
16e lot	1 paire de lunettes de soleil "Dirty Dog", offert	10 000 F CFP
17e lot	1 carnet de 10 séances en salle de sport "X-Trem Gym", offert	10 000 F CFP
18e lot	1 brunch pour 2 personnes à l'Intercontinental Beachcomber, offert	9 400 F CFP
19e lot	1 carton de Teipora Noni Energy, offert	9 000 F CFP
20e lot	1 séance chez le chiropracteur Ben Eastwood, offert	7 000 F CFP
21e lot	1 bon repas d'une valeur de 6 000 F CFP offert par le "Dalhia"	6 000 F CFP
	Total des lots offerts	573 400 F CFP
	Total des lots achetés	68 000 F CFP
	Total des lots (achetés et offerts)	641 400 F CFP

Art. 5.— Le quart du montant total des lots, soit la somme de 160 350 F CFP doit être versé à la paierie de la Polynésie française avant toute impression de billets de tombola. Le solde, soit la somme de 481 050 F CFP, doit être versé à la paierie de la Polynésie française au plus tard 10 jours avant le tirage, soit le mercredi 30 juillet 2014.

Art. 6.— Les billets sont numérotés de façon continue et conditionnés en carnets de dix billets. Chaque billet doit comporter :

- la dénomination de la personne morale organisatrice ;
- l'adresse postale et géographique de la personne morale organisatrice ;
- le numéro de téléphone de la personne morale organisatrice ;
- le numéro et la date du présent arrêté ;
- la date et le lieu du tirage ;
- la liste des premiers lots ;
- le prix du billet, le nombre de billets émis et le numéro du billet ;
- l'obligation, pour les vendeurs, de remettre ou de faire parvenir aux organisateurs de la tombola, 2 heures au moins avant le tirage, le produit de leur vente ainsi que les billets invendus ;
- l'obligation pour les gagnants, de retirer leurs lots dans le délai de 4 mois à compter de la publication des résultats du tirage (les lots non réclamés à l'expiration de ce délai seront acquis de plein droit à l'organisateur).

Art. 7.— Avant toute émission, le libellé des billets prévu à l'article 6 doit être approuvé par le directeur des affaires économiques. A cet effet, des épreuves d'imprimé lui sont adressées avant l'impression définitive.

Le bon à tirer n'est délivré que sur présentation du reçu du payeur de la Polynésie française attestant que la somme de 160 350 F CFP a été versée.

La délivrance du bon à tirer ne permet plus de modifier le libellé des billets.

Aucun retrait de fonds ne peut être effectué avant le tirage.

Art. 8.— Les vendeurs de billets sont tenus de remettre ou de faire parvenir aux organisateurs de la loterie, deux heures au moins avant le tirage, le produit de leur vente ainsi que les billets invendus. Il leur est interdit de garder par-devers eux des billets qu'ils n'ont pas vendus, faute de quoi ils doivent les rembourser aux organisateurs.

En aucun cas, les organisateurs de la tombola ne peuvent se porter acquéreurs des billets invendus.

Art. 9.— Le tirage aura lieu en une seule fois à la date fixée par l'arrêté d'autorisation. Il sera effectué en public en présence d'un huissier chargé de constater la régularité des opérations prévues au présent arrêté.

Avant le tirage, l'huissier doit être en possession des billets invendus remis par les organisateurs.

Tout billet invendu, dont le numéro sort au tirage, est immédiatement annulé et il est procédé à un nouveau tirage jusqu'à ce que le sort ait favorisé le porteur d'un billet placé.

Tous les billets invendus sont remis à l'association sportive Paddling Connection qui doit les garder pendant 1 an à partir de la date du tirage.

Art. 10.— Dans les 2 mois suivant la date du tirage, les résultats doivent obligatoirement être publiés par les organisateurs au *Journal officiel* de la Polynésie française et faire l'objet d'un communiqué dans la presse écrite.

Art. 11.— Le directeur des affaires économiques fait procéder à la mainlevée de la caution dès réception des pièces suivantes :

- le procès-verbal de tirage effectué sous contrôle d'huissier ;
- la liste des lots et les numéros gagnants correspondants ainsi que l'identité du bénéficiaire ;
- le compte-rendu financier de l'opération comprenant l'affectation des bénéfices ;
- l'extrait du *Journal officiel* de la Polynésie française contenant le communiqué des résultats du tirage.

Art. 12.— Si l'association sportive Paddling Connection pour raison dûment motivée, présente une demande de report de date de tirage, celle-ci ne pourra être instruite que si l'obligation du dépôt du montant des lots prévue à l'article 5 du présent arrêté a été accomplie.

Art. 13.— En cas de non-respect des dispositions du présent arrêté, la présente dérogation est réputée caduque.

Art. 14.— Le présent arrêté sera notifié à l'association sportive Paddling Connection et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 avril 2014.
Nuihau LAUREY.

ARRETE n° 3730 VP du 23 avril 2014 portant délégation de signature à M. Charles Marty, chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim.

Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations de la lutte contre la vie chère et du dialogue social,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 390 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social ;

Vu la délibération n° 85-111 AT du 5 novembre 1985 portant création de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim ;

Vu l'arrêté n° 1091 CM du 12 novembre 1985 modifié portant organisation de l'inspection générale de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 568 CM du 3 avril 2014 portant nomination de M. Charles Marty en qualité de chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim pendant les congés de Mme Yolande Vernaudon épouse Rocka ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 concernant la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 5326 PR/CM du 2 septembre 2011 relative à la réforme du régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Charles Marty, chef de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim, à l'effet de procéder aux opérations d'engagement et de liquidation des dépenses imputées sur les crédits du budget de la Polynésie française qui lui ont été notifiés.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à M. Charles Marty, chef de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim, à l'effet de procéder aux actes de gestion courante du personnel affecté à l'inspection générale de l'administration ou mis à disposition, énumérés ci-après :

- ordres de déplacement et réquisitions de passage à l'intérieur du pays, l'ancienneté ;
- certificats administratifs et décisions nécessaires pour la liquidation des traitements, salaires et indemnités.

Art. 3.— Le chef du service de l'inspection générale de l'administration de la Polynésie française par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2014.
Nuihau LAUREY.

**MINISTÈRE DES RESSOURCES MARINES,
DES MINES ET DE LA RECHERCHE**

ARRETE n° 3629 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 2474 MRM/DRM du 16 avril 2013 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb, au bénéfice de M. Jean-Marie Taron Parker, à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 114).

Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et minières et précisant ses missions ;

Vu l'arrêté n° 196 CM du 29 janvier 2014 portant nomination de Mme Maryline Dal Farra en qualité de directrice par intérim des ressources marines et minières ;

Vu l'arrêté n° 1382 MRM du 11 février 2014 portant délégation de signature du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions à Mme Maryline Dal Farra, directrice par intérim de la direction des ressources marines et minières ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation du prix des hydrocarbures" ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 9405 MRM du 21 décembre 2012 modifié portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Jean-Marie Taron Parker sis à Arutua ;

Vu l'arrêté n° 2474 MRM/DRM du 16 avril 2013 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb au bénéfice de M. Jean-Marie Taron Parker, à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua ;

Vu les factures justificatives de M. Jean-Marie Taron Parker pour la période du 16 avril 2013 ;

Vu la demande écrite d'augmentation de M. Jean-Marie Taron Parker en date du 10 avril 2014,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 2474 MRM/DRM du 16 avril 2013, susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximum annuelle fixée à 9 000 litres d'essence sans plomb".

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Pour le ministre
des ressources marines,
des mines et de la recherche,
par délégation :
*La directrice des ressources
marines et minières par intérim,*
Maryline DAL FARRA.

ARRETE n° 3630 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 8087 MRM/PRL du 30 octobre 2009 modifié relatif au renouvellement et modification de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole, au bénéfice de M. Alexandre David Collins, à l'usage de son exploitation perlicole sise à Takaroa, commune de Takaroa (exploitant n° 424).

Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et minières et précisant ses missions ;

Vu l'arrêté n° 196 CM du 29 janvier 2014 portant nomination de Mme Maryline Dal Farra en qualité de directrice par intérim des ressources marines et minières ;

Vu l'arrêté n° 1382 MRM du 11 février 2014 portant délégation de signature du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions à Mme Maryline Dal Farra, directrice par intérim de la direction des ressources marines et minières ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation du prix des hydrocarbures" ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 5568 MRM du 27 août 2009 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Alexandre David Collins sis à Takaroa ;

Vu l'arrêté n° 8087 MRM/PRL du 30 octobre 2009 modifié portant renouvellement et modification de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Alexandre David Collins, à l'usage de son exploitation perlicole sise à Takaroa ;

Vu les factures justificatives de la période du 14 mars 2014,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 8087 MRM/PRL du 30 octobre 2009 modifié, susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximum annuelle fixée à 11 600 litres d'essence sans plomb et à 2 800 litres de gazole".

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Pour le ministre
des ressources marines,
des mines et de la recherche,
par délégation :
*La directrice des ressources
marines et minières par intérim,*
Maryline DAL FARRA.

ARRETE n° 3631 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1599 MRM/PRL du 29 avril 2011 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole, au bénéfice de M. Antoine Teapiki, à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 95).

Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et minières et précisant ses missions ;

Vu l'arrêté n° 196 CM du 29 janvier 2014 portant nomination de Mme Maryline Dal Farra en qualité de directrice par intérim des ressources marines et minières ;

Vu l'arrêté n° 1382 MRM du 11 février 2014 portant délégation de signature du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions à Mme Maryline Dal Farra, directrice par intérim de la direction des ressources marines et minières ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation du prix des hydrocarbures" ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 5572 MRM du 27 août 2009 modifié portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Antoine Teapiki, sis aux Gambier ;

Vu l'arrêté n° 1599 MRM/PRL du 29 avril 2011 modifié portant renouvellement et modification de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Antoine Teapiki, à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier ;

Vu les factures justificatives de la période du 10 décembre 2013 ;

Vu la demande écrite d'augmentation de M. Antoine Teapiki en date du 24 février 2014,

Arrête :

Article 1er. — L'article 2 de l'arrêté n° 1599 MRM/PRL du 29 avril 2011 modifié, susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2. — L'agrément porte sur une quantité maximum annuelle fixée à 25 400 litres d'essence sans plomb, et à 6 000 litres de gazole".

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Pour le ministre
des ressources marines,
des mines et de la recherche,
par délégation :
*La directrice des ressources
marines et minières par intérim,*
Maryline DAL FARRA.

ARRETE n° 3632 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 4551 MRM/DRM du 1er juillet 2013 relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole, au bénéfice de M. Teriitaria Tekopunui, à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier, commune des Gambier (exploitant n° 348).

Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et minières et précisant ses missions ;

Vu l'arrêté n° 196 CM du 29 janvier 2014 portant nomination de Mme Maryline Dal Farra en qualité de directrice par intérim des ressources marines et minières ;

Vu l'arrêté n° 1382 MRM du 11 février 2014 portant délégation de signature du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions à Mme Maryline Dal Farra, directrice par intérim de la direction des ressources marines et minières ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation du prix des hydrocarbures" ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 3670 MRM du 15 mai 2013 modifié portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Teriitaria Tekopunui sis aux Gambier ;

Vu l'arrêté n° 4551 MRM/DRM du 1er juillet 2013 portant agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Teriitaria Tekopunui, à l'usage de son exploitation perlicole sise aux Gambier ;

Vu la demande d'agrément de M. Teriitaria Tekopunui en date du 4 mars 2014,

Arrête :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 1er et de l'article 2 de l'arrêté n° 4551 MRM/DRM du 1er juillet 2013 susvisé, sont modifiées ainsi qu'il suit :

"Article 1er. — A compter de la date de publication du présent arrêté, il est accordé à échéance du 13 février 2019, à M. Teriitaria Tekopunui, titulaire de la carte de producteur d'huîtres perlières, une réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole" ;

"Art. 2. — L'agrément porte sur une quantité maximum annuelle fixée à 2 400 litres d'essence sans plomb et à 400 litres de gazole".

Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Pour le ministre
des ressources marines,
des mines et de la recherche,
par délégation :
*La directrice des ressources
marines et minières par intérim,*
Maryline DAL FARRA.

ARRETE n° 3633 MRM/DRMM du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 124 MRM/PRL du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole, au bénéfice de M. Jean-Pierre Teihoarii Rehua, à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua, commune de Arutua (exploitant n° 278).

Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions ;

Vu l'arrêté n° 1914 CM du 25 novembre 2011 modifié portant création et organisation de la direction des ressources marines et minières et précisant ses missions ;

Vu l'arrêté n° 196 CM du 29 janvier 2014 portant nomination de Mme Maryline Dal Farra en qualité de directrice par intérim des ressources marines et minières ;

Vu l'arrêté n° 1382 MRM du 11 février 2014 portant délégation de signature du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions à Mme Maryline Dal Farra, directrice par intérim de la direction des ressources marines et minières ;

Vu la délibération n° 97-98 APF du 29 mai 1997 modifiée portant création d'un compte spécial "Fonds de régulation du prix des hydrocarbures" ;

Vu la délibération n° 2002-51 APF du 27 mars 2002 réglementant les activités de producteur d'huîtres perlières et de producteur de perles de culture de Tahiti ;

Vu l'arrêté n° 212 CM du 29 janvier 2004 modifié portant mise en place d'une procédure de distribution d'essence sans plomb et de gazole utilisés dans les exploitations perlicoles de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 8113 MRM du 17 novembre 2010 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime à des fins d'exploitation perlicole au profit de M. Jean-Pierre Teihoarii Rehua sis à Arutua ;

Vu l'arrêté n° 124 MRM/PRL du 5 janvier 2011 modifié portant renouvellement et modification de l'agrément à réduction sur le prix de l'essence sans plomb et du gazole au bénéfice de M. Jean-Pierre Teihoarii Rehua, à l'usage de son exploitation perlicole sise à Arutua ;

Vu les factures justificatives de la période du 19 janvier 2014 ;

Vu la demande écrite de M. Jean-Pierre Teihoarii Rehua en date du 15 janvier 2014,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 124 MRM/PRL du 5 janvier 2011 modifié susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

"Art. 2.— L'agrément porte sur une quantité maximum annuelle fixée à 2 800 litres d'essence sans plomb et à 800 litres de gazole".

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Pour le ministre
des ressources marines,
des mines et de la recherche,
par délégation :

*La directrice des ressources
marines et minières par intérim,*
Maryline DAL FARRA.

ARRETE n° 3651 MRM du 22 avril 2014 portant renouvellement d'un agrément de mareyeur au profit de la SARL Tahiti Nui Fish, représentée par son gérant M. Taute Tefaatau.

Le ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 392 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre des ressources marines, des mines et de la recherche, chargé de la perliculture, de la pêche, de l'aquaculture et des relations avec les institutions ;

Vu la délibération n° 2007-17 APF du 19 juin 2007 modifiée portant mise en place d'une procédure d'agrément au profit des mareyeurs en vue de bénéficier des dispositifs d'aide intervenant dans le secteur de la pêche ;

Vu l'arrêté n° 927 CM du 2 juillet 2007 modifié portant application de la délibération n° 2007-17 APF du 19 juin 2007 portant mise en place d'une procédure d'agrément au profit des mareyeurs en vue de bénéficier des dispositifs d'aide intervenant dans le secteur de la pêche ;

Vu l'arrêté n° 43 MER du 14 avril 2008 portant octroi d'un agrément de mareyeur au profit de la SARL Tahiti Nui Fish représentée par son gérant M. Taute Tefaatau ;

Vu l'arrêté n° 9030 MRM du 7 novembre 2013 portant renouvellement d'un agrément de mareyeur au profit de la SARL Tahiti Nui Fish par son gérant M. Taute Tefaatau ;

Vu les statistiques rendues en date du 7 avril 2014 ;

Vu la demande de renouvellement d'agrément de la SARL Tahiti Nui Fish en date du 31 mars 2014,

Arrête :

Article 1er.— L'agrément en qualité de mareyeur de la SARL Tahiti Nui Fish représentée par son gérant M. Taute Tefaatau est renouvelé pour une période de deux ans à compter du 12 avril 2014.

Art. 2.— A la date anniversaire de l'obtention de l'agrément, la SARL Tahiti Nui Fish, doit fournir annuellement un état de situation de son activité.

Art. 3.— Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Tearii ALPHA.

**MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DES AFFAIRES FONCIÈRES,
DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
ET DE L'ARTISANAT**

ARRETE n° 3682 MLA du 22 avril 2014 modifiant l'arrêté n° 81 CM du 30 juillet 2004 abrogeant l'arrêté n° 42 CM du 28 janvier 2003 autorisant la mise en location au profit de Tahiti Nui Télévision du logement de fonction n° 37 du lotissement Aute III.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 81 CM du 30 juillet 2004 abrogeant l'arrêté n° 42 CM du 28 janvier 2003 autorisant la mise en location au profit de Tahiti Nui Télévision du logement de fonction n° 37 du lotissement Aute III ;

Vu les lettres de la société Tahiti Nui Télévision en date des 15 avril 2005, 24 novembre et 1er décembre 2008,

Arrête :

Article 1er.— L'article 2 de l'arrêté n° 81 CM du 30 juillet 2004 est rédigé ainsi qu'il suit :

“Art. 2.— La résiliation du bail correspondant à l'arrêté précité prendra effet à compter du lendemain de la date de libération des lieux et de la restitution des clefs soit le 1er septembre 2004.”

Art. 2.— Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social, et le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Le ministre
du logement, des affaires foncières,
de l'économie numérique
et de l'artisanat,
Marcel TUIHANI.

ARRETE n° 3683 MLA du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1787 MLA du 24 février 2014 autorisant le transfert de l'autorisation de location des parcelles dépendant de la terre “Hanimoo : partie côté montagne, partie au nord et sud du ruisseau”, cadastrées section AE n° 53 et n° 55, sises à Tahiti, commune associée de Faaoone, commune de Tairapu-Est, d'une superficie de 1 709 mètres carrés, au profit de Mme Marie-Louise Faao veuve Mana.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accèsion à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1787 MLA du 24 février 2014 portant transfert de l'autorisation de location des parcelles dépendant de la terre "Hanimoo : partie côté montagne, partie au nord et sud du ruisseau", cadastrées section AE n° 53 et n° 55, sises à Tahiti, commune associée de Faaone, commune de Tairapu-Est, d'une superficie de 1 709 mètres carrés, au profit de Mme Marie-Louise Faaio veuve Mana,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 1787 MLA du 24 février 2014 susvisé est supprimé et remplacé par les termes suivants : "Le transfert de l'autorisation de location des parcelles dépendant de la terre "Hanimoo : partie côté montagne, partie au nord et sud du ruisseau", cadastrées section AE n° 53 et n° 55, sises à Tahiti, commune associée de Faaone, commune de Tairapu-Est, d'une superficie de 1 709 mètres carrés, est autorisée au profit de Mme Marie-Louise Faaio veuve Mana."

Art. 2.— Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social, et le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accèsion à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Le ministre
du logement, des affaires foncières,
de l'économie numérique
et de l'artisanat,
Marcel TUIHANI.

ARRETE n° 3684 MLA du 22 avril 2014 portant affectation du domaine du plateau de Taravao, cadastré communes de Tairapu-Est et de Tairapu-Ouest, au profit du service du développement rural.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accèsion à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accèsion à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu la lettre n° 571 MAA/SDR/DIR du 10 février 2014,

Arrête :

Article 1er.— Sont affectées, au profit du service du développement rural, plusieurs parcelles dépendant du domaine dit "plateau de Taravao", cadastré commune de Tairapu-Est, section de commune de Afaahiti, et commune de Tairapu-Ouest, section de commune de Toahotu, section n°s DR, DS, DT, EV, EY, EZ, IA, IB, IC, ID, IE, KC, d'une superficie totale de 3 658 495 mètres carrés telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Référence cadastrale	Superficie (m ²)	Valeur comptable (6.000 F CFP/m ²)
Plateau Marumarutua – vallée Tiura Iti – vallée Tiura Rahi (partie)	DR n° 11	120.962	725.772.000
Plateau marumarutua – vallée Tiura Iti – vallée Tiura Rahi (partie)	DS n° 1	142.381	854.286.000
Rauvau et Hopeume partie	DT n° 5	70.994	425.964.000
Plateau	EV n° 2	69.781	418.686.000
Plateau	EY n° 5	35.849	215.094.000
Plateau	EY n° 17	60.018	360.108.000
Plateau	EY n° 18	15.146	90.876.000
Plateau	EZ n° 1	223.128	1.338.768.000
Haupea	EZ n° 2	54.275	325.650.000
Haupea	EZ n° 3	2.582	15.492.000
Plateau	EZ n° 4	6.161	36.966.000
Plateau Marumarutua partie	IA n° 2	426.201	2.557.206.000
Vallée Tiura Iti	IA n° 3	84.000	504.000.000
Haupea	IA n° 5	406.237	2.437.422.000
Plateau	IA n° 6	107.308	643.848.000
Vallée Tiura Rahi	IA n° 8	114.533	687.198.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Temaaroa, Temaamure, Puuanuhe Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie	IB n° 1	482.906	2.897.436.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Temaaroa, Temaamure, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie	IB n° 8	192.919	1.157.514.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Temaaroa, Temaamure, Puuanuhe, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie	IC n° 1	50.707	304.242.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Temaaroa, Temaamure, Puuanuhe, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie	IC n° 2	168.708	1.012.248.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Temaaroa, Temaamure, Puuanuhe, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie	ID n° 1	310.651	1.863.906.000

Désignation	Référence cadastrale	Superficie (m ²)	Valeur comptable (6.000 F CFP/m ²)
Plateau	ID n° 2	24.351	146.106.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Témaaroa,	ID n° 3	65.757	394.542.000
Temaamure, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie			
Plateau	IE n° 2	140.705	844.230.000
Plateau	IE n° 3	35.295	211.770.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Témaaroa, Temaamure, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee partie	IE n° 4	73.524	441.144.000
Vaihutu, Faupehupehu, Teurepaorie, Témaaroa, Temaamure, Puutoa, Puutoerau, Tevaiufaufa, Paparatea, Puuaraea, Taatuotee	KC n° 6	233.434	1.400.604.000
Total		3.718.513 m²	22.311.078.000 F CFP

Tel que le tout figure sur les extraits de plans cadastraux des 11 mars 2014 et 14 mars 2014 détenus par la direction des affaires foncières - division gestion du domaine, et tel que le tout appartient à la Polynésie française en vertu d'un acte transcrit à la conservation des hypothèques le 31 mars 1939 au volume 306 n° 76, d'un jugement du 22 juillet 1966 confirmé par des arrêts du tribunal supérieur d'appel de la Polynésie française du 20 janvier 1977 et de la cour de cassation du 9 mai 1978.

Art. 2.— Cette affectation est destinée à la gestion, l'exploitation, le reboisement et la mise en valeur de ce domaine agricole.

Art. 3.— La valeur comptable totale des parcelles affectées est estimée à *vingt-deux milliards trois cent onze millions soixante-dix-huit mille francs CFP* (22 311 078 000 F CFP), soit 6 000 F CFP le mètre carré.

Art. 4.— Cette affectation ne remet pas en cause les baux de locations consentis ou en cours sur le domaine.

Art. 5.— Dans le cas où ces conventions ou actes donneraient lieu à perception d'une redevance, une copie devra en être adressée à la direction des affaires foncières pour consignation à la caisse du receveur-conservateur des hypothèques.

Art. 6.— En tant que de besoin, les services du pays autres que le service du développement rural, peuvent, conformément à leurs missions et en accord avec l'affectataire, réaliser des travaux et procéder à des opérations liées à la protection, la conservation, la signalisation et la valorisation du patrimoine dont ils ont la charge, rattaché au domaine considéré.

Art. 7.— Le service affectataire sera informé au préalable par écrit par les services concernés de toutes les interventions ou opérations dont la réalisation serait projetée. Ces opérations devront faire l'objet d'un descriptif au moins sommaire adressé à l'affectataire. Le service du développement rural se décharge de toute responsabilité qui pourrait découler de ces interventions.

Art. 8.— Tous travaux de construction et d'aménagements seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

Art. 9.— Le ministre en charge de l'agriculture, conformément aux dispositions des articles 16, 19 et 23 de la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée susvisée, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien et de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux.

Art. 10.— L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers et engagera tout contentieux utile afin de préserver l'intégrité du bien affecté.

Art. 11.— En cas de non-respect des clauses, conditions et charges de l'affectation, notamment en cas de changement dans la destination, mais également à tout moment, l'autorité compétente peut prononcer le retour du domaine affecté. L'affectataire ne peut se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Art. 12.— L'arrêté n° 994 CM du 30 juillet 2002 modifié portant affectation de la propriété domaniale dite "du plateau de Taravao" sise dans les communes de Tairapu-Est et Tairapu-Ouest, au profit du service du développement rural est abrogé.

Art. 13.— Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

*Le ministre du logement,
des affaires foncières,
de l'économie numérique
et de l'artisanat,*
Marcel TUIHANI.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire,
de l'élevage et de l'égalité
et du développement des archipels,*
Thomas MOUTAME.

ARRETE n° 3685 MLA du 22 avril 2014 portant affectation de deux parcelles dépendant d'une partie des terres Tevarovaro et Taputai dit "domaine Bachelier", cadastrées commune de Taputapuatea, section de commune de Avera, section HI n° 19 et HI n° 20, au profit du service du développement rural.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu la lettre n° 690 SDR/DIR/MAA du 18 février 2014,

Arrête :

Article 1er.— Deux parcelles dépendant d'une partie des terres Tevarovaro et Taputai dit "domaine Bachelier", cadastrées commune de Taputapuatea, section de commune de Avera, section HI n° 19 et HI n° 20, d'une superficie respective de 9 913 mètres carrés et 37 925 mètres carrés, sont affectées au profit du service du développement rural.

Tel que le tout figure sur les plans détenus par la direction des affaires foncières.

Art. 2.— Cette affectation est destinée exclusivement à l'aménagement de lots agricoles. Ce projet devra être réalisé dans le délai de trois ans sous peine de caducité de la présente affectation.

Art. 3.— La valeur comptable totale des parcelles affectées est estimée à 47 838 000 F CFP, soit 1 000 F CFP le mètre carré.

Art. 4.— La réalisation de constructions réservées au logement est interdite. L'affectataire devra veiller au strict respect de cette disposition.

Art. 5.— Tous travaux de construction et d'aménagements seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière. L'affectataire devra fournir à la direction des affaires foncières toutes pièces justifiant ces autorisations et notamment le certificat d'achèvement des travaux.

Art. 6.— Le ministre en charge de l'agriculture, conformément aux dispositions des articles 16, 19 et 23 de la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée susvisée, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien, de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, sans autre formalité que le respect de la destination des lieux, à l'exception des conventions de bail.

Art. 7.— L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers et engagera tout contentieux utile afin de préserver l'intégrité du bien affecté.

Art. 8.— En cas de non-respect des clauses, conditions et charges de l'affectation, notamment en cas de changement dans la destination, mais également à tout moment, l'autorité compétente peut prononcer le retour du domaine affecté. L'affectataire ne peut se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Art. 9.— L'arrêté n° 1281 CM du 20 décembre 1985 portant autorisation d'affecter une parcelle du domaine Bachelier sis à Taputapuatea au fonds d'entraide aux îles est abrogé.

Art. 10.— Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, et le ministre de l'agriculture, de

l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.

*Le ministre du logement,
des affaires foncières,
de l'économie numérique
et de l'artisanat,*
Marcel TUIHANI.

*Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire,
de l'élevage et de l'égalité
et du développement des archipels,*
Thomas MOUTAME.

ARRETE n° 3686 MLA du 23 avril 2014 portant affectation de la parcelle dépendant de la terre Tematahoa, cadastrée commune de Papeete, section AE n° 21, et du bâtiment CGM y édifié, au profit du médiateur de la Polynésie française et de ses services.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu la délibération n° 2004-34 du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu la loi du pays n° 2014-6 du 3 avril 2014 définissant les prérogatives du médiateur de la Polynésie française et les dispositions particulières de son statut,

Arrête :

Article 1er.— La parcelle dépendant de la terre Tematahoa, cadastrée commune de Papeete, section AE n° 21, d'une superficie de 410 mètres carrés, et le bâtiment CGM y édifié, sont affectés au profit du service du médiateur.

Tel que le tout figure sur l'extrait de plan cadastral détenu par la direction des affaires foncières - division gestion du domaine.

Art. 2.— Cette affectation est destinée à l'installation des bureaux du personnel du service du médiateur.

Art. 3.— La valeur comptable de la parcelle est estimée à 51 454 590 F CFP, soit une valeur moyenne de 125 499 F CFP le mètre carré.

Art. 4.— Tous travaux de construction et d'aménagement seront soumis à l'obtention préalable des autorisations réglementaires nécessaires en la matière.

Art. 5.— Le médiateur de la Polynésie française, conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF susvisée, est autorisé à établir et à signer toutes conventions d'exploitation, d'entretien et de gardiennage, d'animation, d'occupations temporaires et autres actes entrant dans le cadre de ses attributions, dans le respect de la destination des lieux. Le médiateur se substitue à la Polynésie française dans tous les contrats, conventions, occupations et litiges en cours.

Art. 6.— L'affectataire est tenu d'assumer les charges afférentes à la conservation, la protection, l'amélioration et au fonctionnement du bien affecté. Il fera son affaire personnelle de toute contestation qui pourrait survenir d'un tiers et engagera tout contentieux utile afin de préserver l'intégrité du bien affecté.

Art. 7.— Conformément aux dispositions de l'article 20 de la délibération n° 2004-34 APF susvisée, en cas de non-respect des clauses, conditions et charges de l'affectation, notamment en cas de changement dans la destination, mais également à tout moment, l'autorité compétente peut prononcer le retour du domaine affecté. L'affectataire ne peut se prévaloir d'une quelconque indemnité.

Art. 8.— Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2014.
Marcel TUIHANI.

ARRETE n° 3688 MLA du 23 avril 2014 autorisant le renouvellement de la prise à bail par la Polynésie française, pour le compte du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, des locaux à usage de bureaux dépendant de l'immeuble Papineau, situés rue Tepano-Jaussen, commune de Papeete, appartenant à la SCI CPS Papineau.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la lettre n° 956 PR/SEFI/PC/pm du 30 octobre 2013 du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;

Vu l'avis de la commission des évaluations immobilières dans sa séance du 12 décembre 2013 ;

Vu la lettre n° CS-SCI-14-000045 SCIUP du 27 février 2014 de la SCI CPS Papineau,

Arrête :

Article 1er.— La Polynésie française, pour le compte du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI), est autorisée à proroger la prise à bail, des locaux à usage de bureaux sis au rez-de-chaussée, au 1er et au 2e étage de l'immeuble Papineau, d'une superficie totale de 2 574 mètres carrés et de trente emplacements de parking, situés rue Tepano-Jaussen, commune de Papeete, appartenant à la SCI CPS Papineau.

Art. 2.— La prise à bail est reconduite pour une durée d'une année à compter du 1er février 2014. Au terme de cette durée, elle sera renouvelée par tacite reconduction et cela, par annuité.

Art. 3.— Le loyer mensuel est fixé à quatre millions six cent trente-trois mille deux cents francs CFP (4 633 200 F CFP), hors charges. Ce loyer sera révisable conformément aux dispositions prises par le conseil des ministres fixant le taux de révision des loyers.

Art. 4.— La dépense est imputable au budget de la Polynésie française sur les crédits de fonctionnement du SEFI.

Art. 5.— Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations, de la lutte contre la vie chère et du dialogue social, le ministre de la solidarité, de l'emploi et de la famille, chargé du régime de solidarité territorial, de la formation professionnelle, de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, des personnes âgées, des personnes handicapées, des droits de la femme et de la politique de la ville, et le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des

remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2014.

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Le ministre de la solidarité,
de l'emploi et de la famille,
Manolita LY.

Le ministre du logement,
des affaires foncières,
de l'économie numérique
et de l'artisanat,
Marcel TUIHANI.

ARRETE n° 3732 MLA du 24 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 1463 MLA du 12 février 2014 portant affectation de la terre domaine Atimaono lot A cadastrée commune de Teva I Uta, section de commune de Mataiea, section AE n° 12, au profit du ministère chargé de l'éducation.

Le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté 393 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement ;

Vu la délibération n° 2004-34 du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté n° 1463 MLA du 12 février 2014 portant affectation de la terre domaine Atimaono lot A cadastrée commune de Teva I Uta, section de commune de Mataiea, section AE n° 12, au profit du ministère chargé de l'éducation,

Arrête :

Article 1er.— L'article 1er de l'arrêté n° 1463 MLA du 12 février 2014 susvisé est remplacé par :

“Article 1er. — La terre domaine Atimaono lot A, cadastrée commune de Teva I Uta, section de commune de Mataiea, section AE n° 12, d’une superficie de 25 000 mètres carrés est affectée au profit du ministère en charge de l’éducation.

Telle qu’elle figure sur l’extrait de plan cadastral du 29 octobre 2013 détenu par la direction des affaires foncières - division gestion du domaine.”

Art. 2. — L’article 3 de l’arrêté n° 1463 MLA du 12 février 2014 susvisé est remplacé par :

“Art. 3. — La valeur comptable de la parcelle affectée est estimée à 25 000 000 F CFP, soit 10 000 F CFP le mètre carré.”

Art. 3. — Le ministre du logement, des affaires foncières, de l’économie numérique et de l’artisanat, chargé de l’accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, et le ministre de l’éducation, de l’enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, chargé de la vie associative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 avril 2014.

*Le ministre du logement,
des affaires foncières,
de l’économie numérique
et de l’artisanat,*
Marcel TUIHANI.

*Le ministre de l’éducation,
de l’enseignement supérieur,
de la jeunesse et des sports,*
Michel LÉBOUCHER.

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE**

ARRETE n° 3569 MSP/DGRH du 17 avril 2014 portant date d’ouverture et organisation matérielle d’un concours externe, sur titres avec épreuves, interne et d’intégration, avec épreuves, pour le recrutement de 35 techniciens de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française.

Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l’administration et de la lutte contre la toxicomanie et l’alcoolisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d’autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d’autonomie de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l’arrêté n° 394 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l’administration et de la lutte contre la toxicomanie et l’alcoolisme ;

Vu l’arrêté n° 1920 CM du 29 novembre 2011 relatif à la direction générale des ressources humaines de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 1612 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Corinne Scanu en qualité de directrice générale des ressources humaines ;

Vu l’arrêté n° 9830 MSP du 10 décembre 2013 modifié, portant délégation de signature à Mme Corinne Scanu, directrice générale des ressources humaines ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-231 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d’emplois des techniciens de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 1206 CM du 7 novembre 1996 modifié fixant les modalités et les programmes des épreuves des concours de recrutement des techniciens de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 625 CM du 14 avril 2014 portant autorisation d’ouverture au titre de l’année 2014 d’un concours externe, interne et d’intégration pour le recrutement de techniciens de catégorie B relevant de la filière technique de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la liste des postes techniciens mis en concours jointe en annexe du présent arrêté,

Arrête :

Article 1er. — Est organisé un concours :

1° Externe, sur titres avec épreuves, pour le recrutement de 23 techniciens de catégorie B dont :

- 1 poste dans la spécialité “chargé de la qualité de service (navigation aérienne)” ;
- 1 poste dans la spécialité “chargé de l’exploitation technique et des informations aéronautiques” ;
- 1 poste dans la spécialité “inspecteur d’urbanisme” ;
- 3 postes dans la spécialité “projeteur” ;
- 1 poste dans la spécialité “technicien d’analyses en biologie marine” ;
- 2 postes dans la spécialité “technicien développeur d’applications” ;
- 3 postes dans la spécialité “technicien en génie civil” ;
- 1 poste dans la spécialité “technicien en hydrologie” ;
- 1 poste dans la spécialité “technicien géomètre” ;
- 5 postes dans la spécialité “technicien sanitaire” ;
- 1 poste dans la spécialité “technicien systèmes réseaux” ;
- 2 postes dans la spécialité “technicien d’élevage” ;
- 1 poste dans la spécialité “technicien animateur agricole”.

2° Interne, avec épreuves, pour le recrutement de 2 techniciens de catégorie B dont :

- 1 poste dans la spécialité "inspecteur d'urbanisme" ;
- 1 poste dans la spécialité "technicien d'imprimerie".

3° D'intégration, avec épreuves, pour le recrutement de 10 techniciens de catégorie B dont :

- 2 postes dans la spécialité "technicien biomédical" ;
- 1 poste dans la spécialité "technicien chargé de la sécurité (incendie et risques de panique)" ;
- 4 postes dans la spécialité "technicien de maintenance hospitalière" ;
- 3 postes dans la spécialité "technicien informatique hospitalière".

Art. 2.— Les conditions d'accès au concours, la nature des épreuves et la composition du jury sont celles fixées par la délibération n° 95-231 AT du 14 décembre 1995 modifiée, et par l'arrêté n° 1206 CM du 7 novembre 1996 modifié.

Art. 3.— Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau IV suivant la procédure prévue par décret, ainsi qu'aux candidats titulaires d'un diplôme étranger au moins équivalent au baccalauréat et autorisés à concourir par une commission d'évaluation des diplômes ou titres étrangers créée par une délibération de l'assemblée de la Polynésie française.

L'âge minimum d'admission à concourir est fixé à 18 ans accomplis au 1er janvier 2014. La limite d'âge maximale pour se présenter au concours externe est fixée à 45 ans au 1er janvier 2014 ; elle peut être supprimée ou reculée dans les conditions prévues aux articles 15 à 19 de la délibération n° 95-217 du 14 décembre 1995 modifiée.

Art. 4.— Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires relevant du statut de la fonction publique de la Polynésie française qui justifient au 1er janvier 2014, d'une durée de service effectif de trois ans au moins dans un service administratif de la Polynésie française ou un établissement public administratif de la Polynésie française, compte tenu de la période de stage ou de formation.

Art. 5.— Le concours d'intégration est ouvert aux agents non titulaires des services ou des institutions de la Polynésie française rémunérés sur le budget de la Polynésie française ou de ses établissements publics administratifs ou de l'assemblée de la Polynésie française et aux fonctionnaires du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF) mis à disposition auprès de ces mêmes services, institutions et établissements publics administratifs de la Polynésie française, qui justifient dans ces instances au 1er janvier 2014, d'une ancienneté au moins égale à trois ans.

Art. 6.— Les dossiers d'inscription seront disponibles à compter du vendredi 2 mai 2014 :

- à la direction générale des ressources humaines, immeuble Papineau, rue Tepano-Jaussen, 4e étage, BP 124, 98713 Papeete (téléphone : 47 79 00, fax : 53 31 12) ;
- sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

L'ouverture des inscriptions est fixée au vendredi 2 mai 2014 et la date de clôture est fixée au lundi 2 juin 2014 à 12 heures.

A l'appui du dossier d'inscription, le candidat doit fournir les pièces suivantes :

- une photo d'identité ;
- une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité ;
- trois enveloppes autocollantes (16,2 x 22,4) timbrées et libellées à son adresse personnelle ;
- un acte de naissance ;
- s'agissant du concours externe, une copie du diplôme requis ;
- s'agissant du concours externe, une photocopie de l'attestation de recensement et une photocopie du certificat individuel de participation à la journée d'appel de préparation à la défense pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1979 et pour les filles nées après le 31 décembre 1982, ou la photocopie d'une pièce officielle attestant de la situation militaire (carte du service national, certificat de position militaire...) pour les autres candidats ;
- s'agissant du concours interne, un état détaillé des services publics mentionnant la nature et la durée des fonctions et emplois occupés et précisant s'ils ont été accomplis en qualité de titulaire, de stagiaire ou de contractuel. Cet état est certifié par la directrice générale des ressources humaines ;
- s'agissant du concours d'intégration, un état détaillé des services publics mentionnant la nature et la durée des fonctions et emplois occupés et précisant s'ils ont été accomplis en qualité d'agent non titulaire ou de fonctionnaire du corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française (CEAPF). Cet état est certifié par la directrice générale des ressources humaines.

Les dossiers d'inscription, accompagnés des pièces requises, doivent parvenir à la direction générale des ressources humaines avant la date et l'heure de clôture des inscriptions.

Tout dossier parvenu à la direction générale des ressources humaines incomplet ou postérieurement à la date et à l'heure de clôture des inscriptions ne sera pas pris en considération. En ce qui concerne les dossiers d'inscription acheminés par voie postale, reçus après le délai réglementaire, seul le cachet de la poste fait foi.

La liste des candidats admis à concourir sera affichée dans les locaux de la direction générale des ressources humaines et publiée sur le site internet : www.fonction-publique.gov.pf.

Art. 7.— Le concours externe comprend les épreuves d'admissibilité et d'admission suivantes :

A) Epreuves d'admissibilité :

- 1° Une épreuve de français : une composition française sur un sujet d'ordre général (durée 2 heures - coefficient 2) ;
- 2° Une épreuve de mathématiques (durée 3 heures - coefficient 3) ;
- 3° Une épreuve technique selon le profil du poste à pourvoir (durée 3 heures - coefficient 5).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

B) Epreuves d'admission :

- 1° Une interrogation sur un sujet technique selon le profil du poste à pourvoir (durée 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; coefficient 4) ;
- 2° Un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées : la présentation, l'expression orale, la motivation du candidat ainsi que son aptitude à servir dans une collectivité territoriale (durée 30 minutes avec préparation de même durée - coefficient 4) ;
- 3° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes - coefficient 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte pour l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

Art. 8.— Le concours interne et le concours d'intégration comprennent les épreuves d'admissibilité et d'admission suivantes :

A) Epreuves d'admissibilité :

- 1° Une épreuve de français : une rédaction d'un rapport de synthèse (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;
- 2° Une épreuve de mathématiques (durée 3 heures - coefficient 3) ;
- 3° Une épreuve technique, selon le profil du poste à pourvoir (durée : 3 heures, coefficient 5) ;
- 4° Une épreuve de droit et pratique du service selon le profil du poste à pourvoir sous forme de questionnaire à choix multiple (QCM) ou de cas pratique (durée : 2 heures, coefficient 2).

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une de ces épreuves entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

B) Epreuves d'admission :

- 1° Une interrogation sur un sujet technique selon le profil du poste à pourvoir (durée 45 minutes dont 15 minutes de préparation ; coefficient 4) ;

- 2° Un entretien avec le jury sur un sujet d'ordre général (durée : 30 minutes avec préparation de même durée, coefficient 2) ;
- 3° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée : 20 minutes ; coefficient 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte pour l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

Art. 9.— Des centres d'examen seront ouverts à Papeete, Uturoa, Mataura, Taiohae.

Les dates des épreuves d'admissibilité sont fixées comme suit :

- concours externe : jeudi 24 juillet 2014 et vendredi 25 juillet 2014 ;
- concours interne et d'intégration : lundi 28 juillet 2014 et mardi 29 juillet 2014.

Art. 10.— Le programme de certaines épreuves prévues aux articles 7 et 8 ci-dessus est fixé en annexe de l'arrêté n° 1206 CM du 7 novembre 1996 modifié.

Art. 11.— Les candidats autorisés à participer aux concours seront convoqués individuellement et informés du lieu et de la date des épreuves.

Art. 12.— La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 17 avril 2014.
 Pour le ministre de la santé,
 de la protection sociale généralisée
 et de la fonction publique,
 par délégation :
*La directrice générale
 des ressources humaines,*
 Corinne SCANU.

ANNEXE n° 1 de l'arrêté n° 3569 MSP/DGRH du 17 avril 2014.

Liste des postes techniques mis à concours

Concours externes : 23 postes

N°	N° poste	Service ou établissement public à caractère administratif	Spécialité	Lieu d'affectation géographique	Date de vacance du poste
1	8491	Direction de l'aviation civile	Chargé de la qualité de service (navigation aérienne)	Faa'a	02/12/2014
2	9583	Direction de l'aviation civile	Chargé de l'exploitation technique et des informations aéronautiques	Faa'a	Vacant
3	2104	Service de l'urbanisme	Inspecteur d'urbanisme	Papeete	31/12/2014
4	1906	Direction de l'équipement	Projeteur	Papeete	24/02/2015
5	7212	Direction de l'équipement	Projeteur	Papeete	Vacant
6	1317	Direction de l'équipement	Projeteur	Papeete	13/01/2015
7	6997	Direction des ressources marines et minières	Technicien d'analyses en biologie marine	Vairao	Vacant
8	9373	Service de l'informatique	Technicien développeur d'applications	Papeete	28/01/2015
9	9377	Service de l'informatique	Technicien développeur d'applications	Papeete	Vacant
10	7107	Direction de l'équipement	Technicien en génie civil	Papeete	Vacant
11	1908	Direction de l'équipement	Technicien en génie civil	Papeete	24/09/2014
12	7108	Direction de l'équipement	Technicien en génie civil	Taiohae	09/01/2015
13	1919	Direction de l'équipement	Technicien en hydrologie	Papeete	16/02/2015
14	1335	Direction de l'équipement	Technicien géomètre	Papeete	01/09/2014
15	2525	Direction de la santé (service d'hygiène)	Technicien sanitaire	Uturoa	10/05/2014
16	9417	Direction de la santé (service d'hygiène)	Technicien sanitaire	Papeete	20/05/2015
17	9428	Direction de la santé (service d'hygiène)	Technicien sanitaire	Taiohae	31/12/2014
18	2458	Direction de la santé (service d'hygiène)	Technicien sanitaire	Papeete	Vacant
19	2519	Direction de la santé (service d'hygiène)	Technicien sanitaire	Papeete	Vacant
20	161201	Institut de la statistique de la Polynésie française	Technicien systèmes réseaux	Papeete	14/10/2014
21	1221	Service du développement rural	Technicien d'élevage	Pirae	05/05/2014
22	11222	Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire	Technicien d'élevage	Taravao	Vacant
23	11208	Chambre d'agriculture et de la pêche lagonaire	Technicien animateur agricole	Taravao	Vacant

Concours internes : 2 postes

N°	N° poste	Service ou établissement public à caractère administratif	Spécialité	Lieu d'affectation géographique	Date de vacance du poste
1	7948	Service de l'urbanisme	Inspecteur d'urbanisme	Papeete	31/12/2014
2	9356	Imprimerie officielle	Technicien d'imprimerie	Papeete	Vacant

ANNEXE n° 1 de l'arrêté n° 3569 MSP/DGRH du 17 avril 2014.

Liste des postes techniques mis à concours

Concours d'intégration : 10 postes

N°	N° poste	Service ou établissement public à caractère administratif	Spécialité	Lieu d'affectation géographique	Date de vacance du poste
1	1426	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien biomédical	Pirae	11/09/2014
2	1709	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien biomédical	Pirae	01/01/2015
3	1082	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien chargé de la sécurité (incendie et risques de panique)	Pirae	01/09/2014
4	1718	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien de maintenance hospitalière	Pirae	01/09/2014
5	100	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien de maintenance hospitalière	Pirae	06/06/2014
6	1672	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien de maintenance hospitalière	Pirae	08/08/2014
7	1397	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien de maintenance hospitalière	Pirae	01/09/2014
8	1540	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien informatique hospitalière	Pirae	01/09/2014
9	1676	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien informatique hospitalière	Pirae	30/06/2014
10	1677	Centre hospitalier de la Polynésie française	Technicien informatique hospitalière	Pirae	04/10/2014

ARRETE n° 3693 MSP/DGRH du 23 avril 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des services administratifs du cadre d'emplois des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2013.

Le ministre de la santé, de la protection sociale généralisée, et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 394 PR du 17 mai 2013 modifié relatif aux attributions du ministre de la santé, de la protection sociale généralisée et de la fonction publique, chargé de la prévention, de la réforme de l'administration et de la lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme ;

Vu l'arrêté n° 1612 CM du 2 décembre 2013 portant nomination de Mme Corinne Scanu en qualité de directrice générale des ressources humaines ;

Vu l'arrêté n° 9830 MSP du 10 décembre 2013 modifié portant délégation de signature à Mme Corinne Scanu, directrice générale des ressources humaines ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-226 AT du 14 décembre 1995 modifiée portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1813 CM du 11 décembre 2008 relatif à l'examen professionnel d'accès au grade de conseiller des services administratifs du cadre d'emplois des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2067 MSP/DGRH du 4 mars 2014 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des services administratifs du cadre d'emplois des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2013,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommées membres du jury de l'examen professionnel susvisé, les personnes dont les noms suivent :

- Mme Corinne Scanu, directrice générale des ressources humaines, *présidente* ;
- M. Xavier Deporte, représentant l'inspecteur général de l'administration de la Polynésie française ;
- Mme Claude Panero, directrice des impôts et des contributions publiques ;
- Mme Lysiane Yan épouse Cier Foc, fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés d'administration.

Art. 2.— La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2014.
Pour le ministre de la santé,
de la protection sociale généralisée,
et de la fonction publique,
par délégation,
*La directrice générale
des ressources humaines,*
Corinne SCANU.

**MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'URBANISME
ET DES TRANSPORTS TERRESTRES
ET MARITIMES**

**ARRÊTE n° 3627 MET du 22 avril 2014 portant autorisation
d'extraction de matériaux en terrain privé.**

Le ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 824 PR du 18 novembre 2013 modifié relatif aux attributions du ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 99-16 du 14 janvier 1999 portant réglementation des extractions de matériaux en terrain privé ;

Vu l'arrêté n° 511 CM du 16 avril 2003 portant modalités des attestations de garanties financières pour la remise en état ou la réhabilitation d'un site d'extraction en terrain privé ;

Vu l'arrêté n° 512 CM du 16 avril 2003 approuvant l'arrêté type d'autorisation d'extraction de matériaux en terrain privé ;

Vu les avis de la commune de Punaauia, de la direction de l'environnement et du service de l'urbanisme ;

Vu la demande en date du 24 juin 2013, présentée par M. Jean-Noël Hiro, gérant de l'entreprise Keala,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de matériaux en terrain privé est délivrée sous réserve des droits des tiers et sous les conditions suivantes :

Conditions d'exploitation

1° M. Jean-Noël Hiro, gérant de l'entreprise Keala, BP 43089, 98713 Fare Tony Papeete, Tahiti, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisé à extraire trois cents mètres cubes (300 m³) de blocs d'enrochement sur la terre Tessier Fortuné, lot 5 parcelle cadastrée n° 252 BN, sis à Punaauia, PK 14, île de Tahiti.

Avant le début des travaux, la zone d'extraction devra être matérialisée par des repères visibles et contrôlables à tout moment. Le pourtour de la parcelle concernée doit être clôturé de façon dissuasive. Les éventuels abattages d'arbres devront faire l'objet d'une autorisation à solliciter auprès du service du développement rural.

2° Les matériaux extraits sont destinés à la vente.

3° Les matériaux seront extraits à l'aide de pelles mécaniques et transportés sur les camions de l'entreprise et de location.

4° L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi à jeudi de 7 heures à 15 heures et le vendredi de 7 heures à 14 heures.

5° Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2013-138-112 DEQ/GEGDP ci-annexé. Aucune extraction ne devra être effectuée en dehors de la zone autorisée.

6° Toutes les précautions utiles devront être prises afin d'éviter les accidents et dégâts que pourraient provoquer les travaux ou qui en seraient leur conséquence, et dont le bénéficiaire serait civilement responsable vis-à-vis des tiers, de l'administration et de la commune de Punaauia. Des panneaux signalant en français et en tahitien le danger de toute approche devront être exposés clairement à la vue du public.

7° Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies.

8° Le bénéficiaire fera son affaire personnelle de tous les litiges relatifs soit à l'origine de la propriété du terrain concerné, soit aux éventuels droits de passage.

9° Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents assermentés de l'administration, pour visa.

10° A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux, extraits réellement, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la Caisse de la direction des affaires foncières, division de la recette et conservation des hypothèques.

11° Conformément à l'article 8 de la délibération n° 99-16 APF du 14 janvier 1999, le bénéficiaire est tenu de payer à la caisse de la direction des affaires foncières, division de la recette et conservation des hypothèques la somme de *trente mille francs CFP* (soit 300 mètres cubes à 100 F CFP/mètre cube = 30 000 F CFP).

Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé.

12° Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journalièrement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de l'administration.

13° La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révoquée sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire entraînera notamment la résiliation immédiate de l'autorisation.

Modalités de traitement des eaux utilisées sur le site d'extraction

14° Les eaux utilisées sur le site d'extraction doivent, avant d'être rejetées, passer par un bac de décantation convenablement dimensionné pour le recueil des particules fines. La norme supérieure de rejet autorisée en sortie de décanteur est de 25 mg/l de matières en suspension.

Modalités de remise en état du site après exploitation

15° La remise en état du site après exploitation est exigée. Le trou d'extraction doit être remblayé par de la terre ou tous matériaux inertes. Ce remblai ne doit pas nuire à la qualité et au bon écoulement des eaux. La provenance et le volume des matériaux de remblayage doivent être précisés dans la demande d'autorisation. Lorsque l'extraction de matériaux

est divisée en phases, l'exploitation de la phase n+1 ne peut être entamée que lorsque la remise en état de la phase n-1 est terminée. La remise en état du site doit être achevée au plus tard à l'échéance de l'autorisation d'exploiter.

16° La présente autorisation est, conformément à la délibération n° 99-16 APF du 14 janvier 1999, subordonnée à la production d'une attestation de garantie financière établie selon le modèle précisé par l'arrêté n° 511 CM du 16 avril 2003 et à hauteur d'un montant de *trois cent mille francs CFP*. Le cautionnement prend effet à la date d'autorisation de l'extraction et expire à la date de sa mainlevée.

17° Toute modification des conditions d'exploitation conduisant à une augmentation du montant des garanties financières est subordonnée à la constitution de nouvelles garanties financières. Tout changement d'exploitant entraîne la constitution de nouvelles garanties financières par le nouvel exploitant indispensable à l'autorisation de poursuite d'exploitation.

18° En cas de non-exécution par l'exploitant de ses obligations de remise en état du site, soit par non-respect des prescriptions de l'arrêté d'autorisation en matière de remise en état, soit par disparition juridique de l'exploitant, la garantie financière est appelée par le Président du gouvernement de la Polynésie française et il est procédé à la remise en état du site sans pour autant que l'exploitant soit civilement dégagé de ses responsabilités vis-à-vis des tiers.

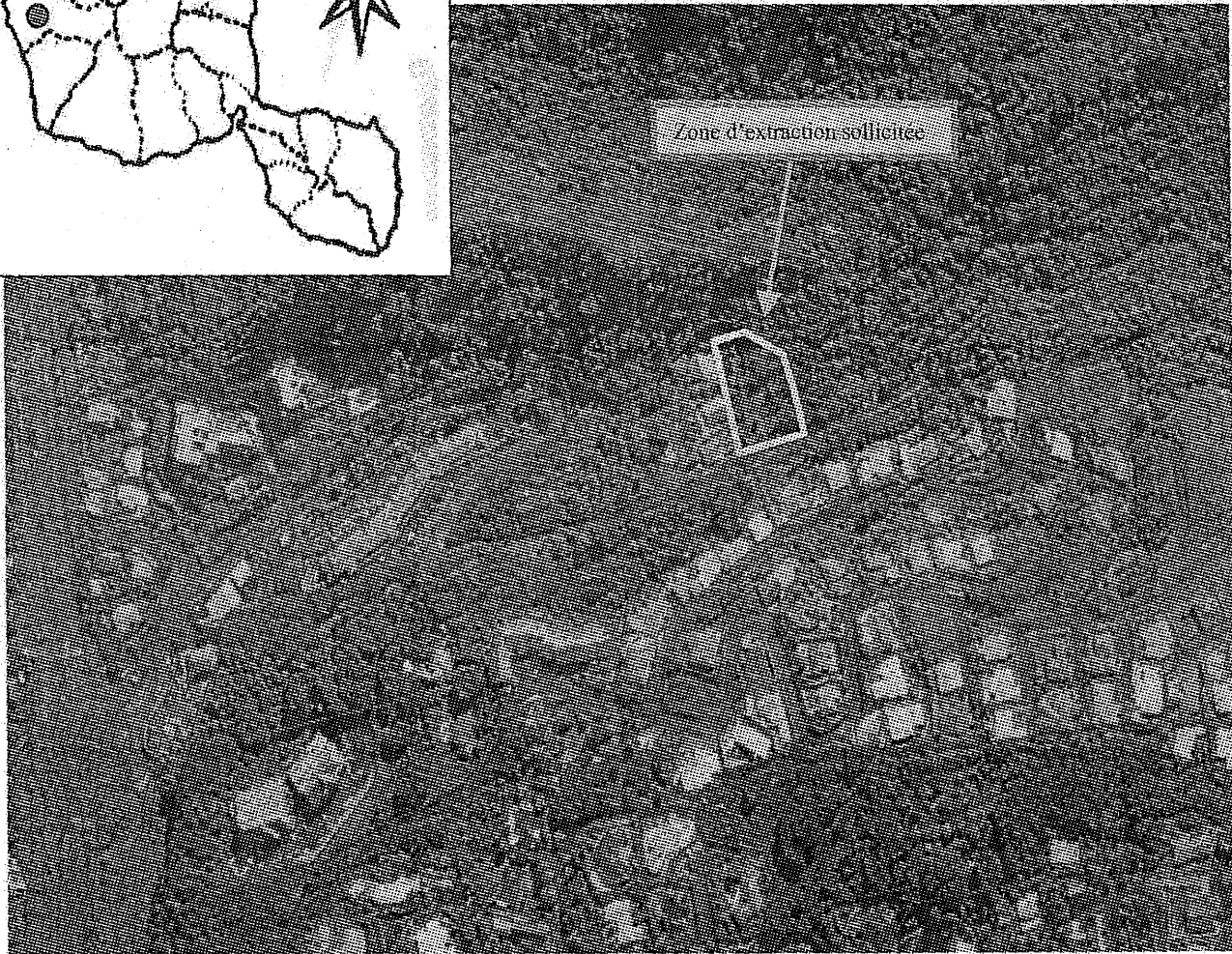
19° La mainlevée de la caution est donnée par le ministre de l'environnement après constatation de la remise en état du site et établissement d'un procès-verbal de conformité par la direction de l'environnement.

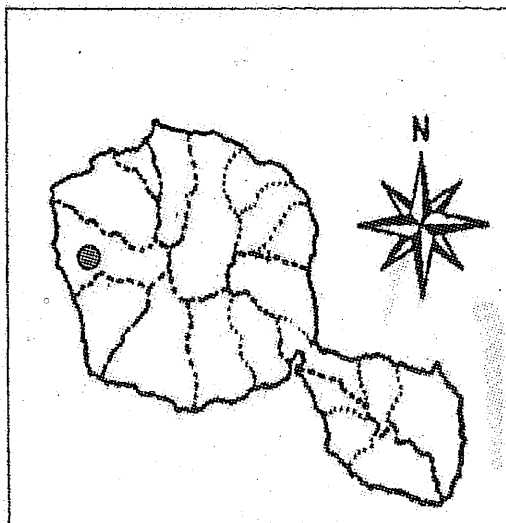
Art. 2.— L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent document pour une durée d'un (1) mois. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié trois (3) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.

Art. 3.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution et de la publication au *Journal officiel* de la Polynésie française du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Albert SOLIA.

<p>DIRECTION DE L'EQUIPEMENT Groupement d'Etudes et de Gestion du Domaine Public Tel. 48 54 75 - Fax 48 54 69 http://www.equipement.gov.pf</p>	<div style="text-align: right; border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">ZONE D'EXTRACTION</div> 
<p>ILE DE TAHITI</p>	
<p>COMMUNE DE PUNAAUIA</p>	
<p>LIEU : <i>TERRE TESSIER FORTUNE SECTION BN 252 DANS UNE ZONE A 700 M EN AMONT DE LA RDP SISE A PUNAAUIA PK 14</i></p>	
<p>QUANTITÉ : <i>300 M³ DE BLOCS D'ENROCHEMENT</i></p>	
<p>DEMANDE DE : <i>ENTREPRISE KEAL</i> EN DATE DU : <i>24/06/2014</i></p>	
<p>PLAN N° <i>2013-138-112 /DEQ/GEGDP</i> DRESSÉ LE : <i>05/07/2013</i></p>	
<p>DOSSIER N° 2013-220</p>	



Zone d'extraction sollicitée

ARRETE n° 3628 MET du 22 avril 2014 portant autorisation d'extraction de matériaux dans le cadre du curage du domaine public fluvial, en faveur de Taiarapu Agrégats SARL.

Le ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 824 PR du 18 novembre 2013 modifié relatif aux attributions du ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes ;

Vu la délibération n° 88-142 AT du 13 octobre 1988 modifiée portant création du service dénommé "direction de l'équipement" ;

Vu la délibération n° 68-136 du 12 décembre 1968 modifiée portant réglementation de l'extraction de sable, des roches et des cailloux dans les rivières, cours d'eau et sur les bords de mer ;

Vu l'arrêté n° 77-142 du 29 décembre 1977 modifié par celle du 16 septembre 1982 n° 82-92 portant réglementation des carrières à Tahiti, Moorea, et Raiatea avec interdiction d'extraction dans les lits des rivières et les bords de mer ;

Vu la délibération n° 2004-34 APF du 12 février 2004 portant composition et administration du domaine public en Polynésie française ;

Vu les avis de la commune associée de Tautira et de la subdivision territoriale de Tahiti de l'arrondissement infrastructure de la direction de l'équipement ;

Vu la demande en date du 18 février 2014 reçue au GEGDP le 20 février 2014 formulée par Tairapu Agrégats SARL,

Arrête :

Article 1er.— La présente autorisation d'extraction de matériaux est délivrée sous les conditions suivantes :

1° Tairapu Agrégats SARL, BP 7226, 98719 Taravao, désignée ci-après le bénéficiaire, est autorisée à extraire mille mètres cubes (1 000 m³) de tout venant à l'exclusion de gros éléments Ø > 150 mm, dans une zone située à 1,5 kilomètre en amont de la RC et s'étendant sur 100 mètres, dans la rivière Vaitepiha à Tautira, commune de Tairapu-Est, île de Tahiti.

2° Les matériaux sont destinés à l'approvisionnement du stock à Taravao.

3° Les matériaux seront extraits à l'aide de pelle mécanique (drague) et transportés par des camions de l'entreprise.

4° L'extraction et l'enlèvement des matériaux ne pourront s'effectuer que pendant le jour, du lever au coucher du soleil, et uniquement les jours non fériés et non chômés, du lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, et le vendredi de 7 heures à 14 heures.

5° Le bénéficiaire s'interdit toute extraction en dehors des limites mentionnées au plan n° 2014-474-105 DEQ /GEGDP ci-annexé. Les travaux d'extraction se feront sur une profondeur variant de 0,50 mètre à 1 mètre, selon les prescriptions des contrôleurs de la direction de l'équipement.

6° Le bénéficiaire s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour la protection de l'environnement, à savoir :

- a) Manœuvres adéquates afin de limiter la mise en suspension des fines ;
- b) Mise en place d'un cribleur sur le site d'extraction ou aux abords immédiats ;
- c) Montage d'un cordon de protection à l'avancement des travaux de curage, réalisé en moellons Ø > 150 mm et gros blocs trouvés surplace, destiné à renforcer les berges de la rivière et protéger les propriétés riveraines.

7° Le bénéficiaire devra, suivant les indications de la direction de l'équipement, maintenir la libre circulation aux abords du lieu d'extraction. Il devra de plus faire son affaire personnelle des éventuelles autorisations de passage en terrain privé pour accéder au site d'extraction.

8° Avant de commencer à extraire, le bénéficiaire fera approuver sur place le piquetage de la zone d'extraction autorisée ainsi que le relevé de l'état des lieux permettant de calculer le volume des matériaux à extraire. Le chantier devra être signalé par un panneau indiquant le numéro et la date de l'autorisation d'extraction, la quantité de matériaux à extraire et la date d'expiration de l'autorisation d'extraction. Les instructions qui seront données au bénéficiaire ultérieurement par la direction de l'équipement devront être scrupuleusement et impérativement suivies.

9° Le bénéficiaire est tenu de produire un état à jour des quantités journalières des matériaux extraits et de le présenter à toute réquisition des agents assermentés de la direction de l'équipement, pour visa.

10° A l'expiration du délai d'exécution, il sera établi par la direction de l'équipement un procès-verbal de conformité sur lequel sera porté le volume des matériaux extraits réellement, permettant de calculer le solde de la redevance d'extraction des matériaux à la caisse de la direction des affaires foncières - division recette et conservation des hypothèques.

11° Le bénéficiaire versera à titre d'acompte à la caisse de la direction des affaires foncières - division recette et conservation des hypothèques la redevance correspondant à la moitié du cubage autorisé, soit la somme de deux cent mille francs CFP (1 000 : 2 = 500 mètres cubes à 400 F CFP/mètre cube = 200 000 F CFP).

Le bénéficiaire fournira à la direction de l'équipement une copie du récépissé attestant le paiement de la redevance avant notification de l'autorisation. Cette autorisation ne sera valable qu'accompagnée de ce récépissé.

La seconde fraction de la redevance sera acquittée en fonction de la quantité réellement retirée, déduction faite de la première fraction, après achèvement des travaux avec présentation du récépissé de paiement à la direction de l'équipement.

12° Sous peine de retrait de l'autorisation et des poursuites judiciaires dont le bénéficiaire pourrait faire l'objet, le bénéficiaire, son représentant sur les lieux et les conducteurs de camions devront être constamment porteurs de l'autorisation et de l'état des quantités extraites journallement et les présenter à toute réquisition des agents de la force publique et des agents assermentés de l'administration.

13° La présente autorisation n'est accordée qu'à titre précaire. Elle est révoquée sans indemnité à la première réquisition de la direction de l'équipement. Le non-respect des engagements pris par le bénéficiaire et des prescriptions

des contrôleurs de la direction de l'équipement, entraînera notamment la résiliation immédiate de l'autorisation.

Art. 2.— L'autorisation est valable à compter de la date de notification du présent arrêté pour une durée de deux (2) mois. Cette autorisation sera périmée de plein droit :

- à l'expiration du délai ci-dessus ;
- dans le cas où l'arrêté n'a pas été notifié trois (3) mois après la date de sa délivrance du fait de la non-présentation du bénéficiaire auprès de la direction de l'équipement.

Art. 3.— Le directeur de l'équipement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au bénéficiaire et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Albert SOLIA.

SITE D'EXTRACTION

**DIRECTION DE
L'EQUIPEMENT**
Groupement d'Etudes et
de Gestion du Domaine Public
Tel. 48 54 74 - Fax 48 54 69
<http://www.equipement.gov.pf>

ILE DE :
TAHITI

COMMUNE DE
TAIARAPU EST
Commune associée de:
TAUTIRA

LIEU :
Rivière VAITEPIHA
A 1,5 km en amont de la RC

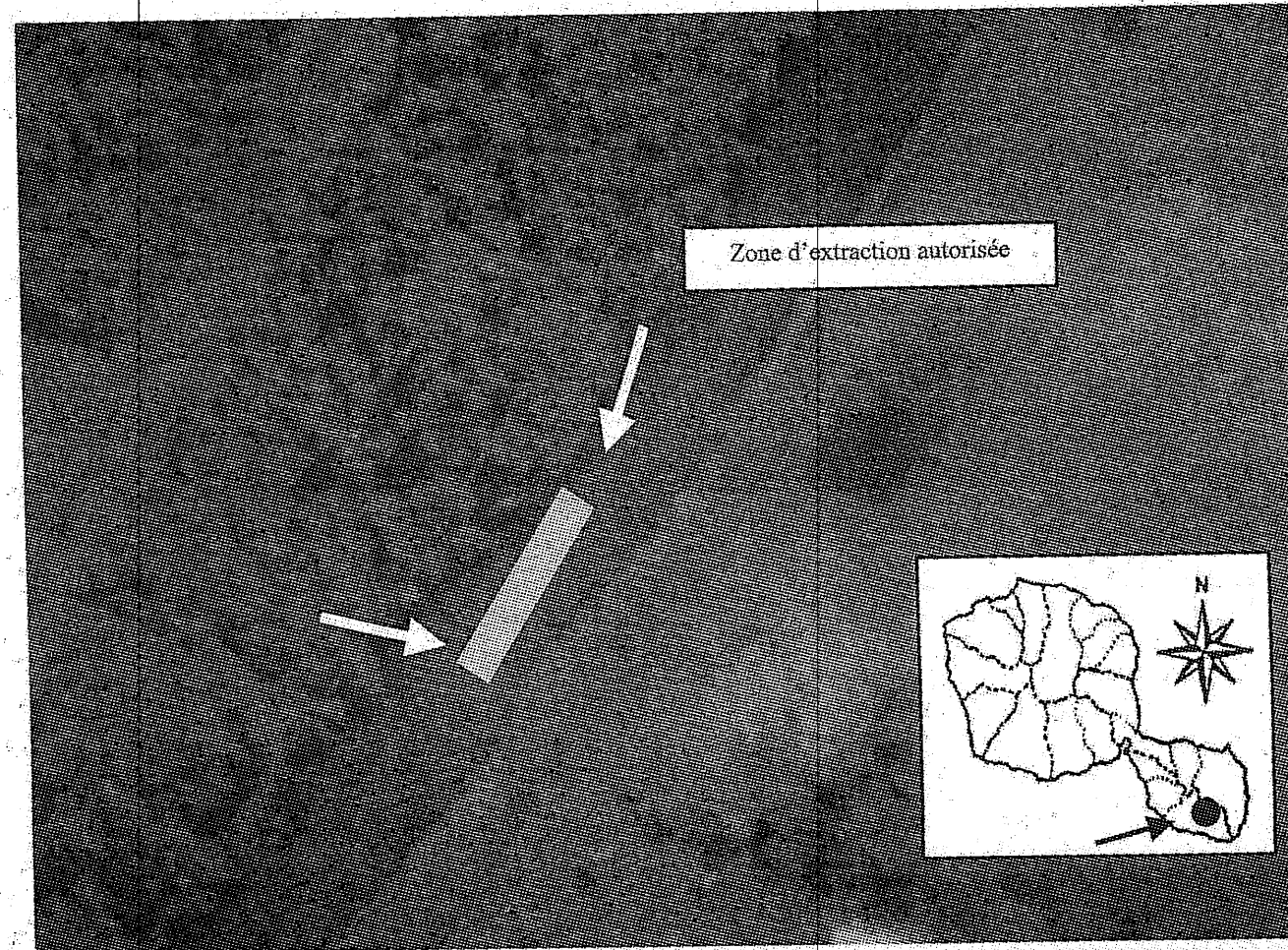
QUANTITE :
1 000 m³ de tout venant

DEMANDE DE :
TAIARAPU AGREGATS SARL

EN DATE DU :
18 février 2014

PLAN N°
2014-474-105/DEQ/GEGDP
DRESSE LE *20 février 2014*

DOSSIER N° *2014-142*



ARRETE n° 3717 MET du 23 avril 2014 autorisant la circulation en dehors des heures de service, occasionnelle et sous conditions, des véhicules affectés à la direction de l'équipement.

Le ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 824 PR du 18 novembre 2013 modifié relatif aux attributions du ministre de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes ;

Vu l'arrêté n° 749 CM du 23 mai 2013 portant réglementation relative au parc automobile de la Polynésie française et de ses établissements publics et définissant les règles d'utilisation des véhicules administratifs ;

Vu la circulaire n° 3054 PR du 23 mai 2013 relative aux règles d'utilisation des véhicules affectés aux services administratifs et aux établissements publics administratifs et industriels et commerciaux ;

Vu les cartes grises des véhicules de service D 6484, D 6371, D 6088, D 5533, D 5378, D 6592 ;

Vu la proposition du directeur de l'équipement n° 2483 DEQ/PAM du 14 avril 2014, accompagnée des documents justifiant le besoin réel d'utilisation des véhicules en dehors des heures de service,

Arrête :

Article 1er. — A la date de publication du présent arrêté, la direction de l'équipement est affectataire de six (6) véhicules dont les immatriculations sont les suivantes : D 6484, D 6371, D 6088, D 5533, D 5378, D 6592.

Ces véhicules sont destinés à circuler pour les besoins de la direction de l'équipement et durant les heures de service. Ils sont toutefois autorisés à circuler en dehors des heures de service à titre occasionnel dans les conditions fixées par les articles qui suivent.

Art. 2. — Les missions de la direction de l'équipement qui nécessitent des sorties en dehors des heures de service sont les suivantes :

- interventions urgentes sur le réseau routier territorial et le domaine public ;
- déplacement quotidien de séparateurs de sécurité routière (Punaauia et Arue) ;
- secours aux populations.

Art. 3. — Les agents amenés à se déplacer en dehors des heures de service sont ceux affectés aux fonctions suivantes :

- Eric Pietri, chef de la section exploitation du parc à matériel ;
- Willy Mac Carthy, chef du secteur de la côte Est de la subdivision territoriale de Tahiti ;

- Yoan Haro, chef du secteur de la presqu'île de la subdivision territoriale de Tahiti ;
- Thierry Huerta, chef du secteur de la côte Ouest de la subdivision territoriale de Tahiti ;
- Glenn Fanaurai, chef du secteur de la côte RDP-RDO-Arue de la subdivision territoriale de Tahiti ;
- Otis Ioane, adjoint au chef de la subdivision territoriale de Tahiti,

dont les effectifs à la date de publication du présent arrêté figurent en annexe. (1)

Art. 4. — L'utilisation de véhicule administratif pour raisons personnelles et non liées aux missions de la direction de l'équipement est strictement interdite.

Chacune de ces interventions effectuées en dehors des heures de service donne lieu à l'établissement d'un rapport de mission circonstancié ou d'un procès-verbal de constatation visé par le directeur de l'équipement et dont une copie est adressée pour classement au ministre de l'équipement, de l'urbanisme, et des transports terrestres et maritimes.

Art. 5. — Le directeur de l'équipement remet tous les quadrimestres au ministre de l'équipement, de l'urbanisme, et des transports terrestres et maritimes, un rapport ou tableau récapitulatif des missions effectuées pour la période, comportant a minima les informations suivantes :

- noms des agents missionnés ;
- lieux, dates et horaires des missions effectuées ;
- objet de chaque mission ;
- immatriculations des véhicules utilisés ;
- références des fiches-programme ou ordres de mission ;
- références des rapports et procès-verbaux établis consécutivement à ces missions.

Art. 6. — Le ministre de l'équipement, de l'urbanisme, et des transports terrestres et maritimes et le directeur de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2014.
Albert SOLIA.

(1) L'annexe du présent arrêté est consultable au parc à matériel de la direction de l'équipement.

Par arrêté n° 3623 MET du 22 avril 2014. — Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Teririhau (plan 19), Paopaoa (plan 29), Tinaruga (plan 34) et Napunagateaiho (plan 40), nécessaires à l'extension de l'aérodrome de Vahitahi, archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Nom de la terre	Indemnités à déconsigner	Bénéficiaire
Teririhau (plan 19)	1 363	Toimata Mariana Tairua veuve Fiu (bf 1.7.7)
Paopaoa (plan 29)	10 796	
Tinaruga (plan 34)	3 829	
Apunagateaiho (plan 40)	1 606	

Par arrêté n° 3624 MET du 22 avril 2014.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives aux terres Tetuhunameko (plan 3), Geogeo (plan 6), Rahuigaeheehe ou Pauhugaeheehe (plan 18), Motuora (plan 20) et Koparamatua (plan 43), nécessaires à la construction de l'aérodrome de Raroia, archipel des Tuamotu. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Nom de la terre	Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
Tetuhunameko (plan 3)	1 102	Emile Teganahau (bf B.3.2.1.2.1)
Geogeo (plan 6)	3 732	
Rahuigaeheehe ou Pauhugaeheehe (plan 18)	1 771	
Motuora (plan 20)	1 666	
Koparamatua (plan 43)	548	
Tetuhunameko (plan 3)	1 101	Ernest Teganahau (bf B.3.2.1.2.3)
Geogeo (plan 6)	3 733	
Rahuigaeheehe ou Pauhugaeheehe (plan 18)	1 771	
Motuora (plan 20)	1 666	
Koparamatua (plan 43)	547	
Tetuhunameko (plan 3)	1 101	Eugène Teganahau (bf B.3.2.1.2.4)
Geogeo (plan 6)	3 733	
Rahuigaeheehe ou Pauhugaeheehe (plan 18)	1 771	
Motuora (plan 20)	1 665	
Koparamatua (plan 43)	548	

Par arrêté n° 3625 MET du 22 avril 2014.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Tefaufaa lot 2, lot 4, parcelle A et parcelle 2, nécessaires aux travaux d'aménagement de la route traversière reliant la baie de Paopao à la baie d'Opunohu à Moorea, dite "route des Ananas". Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées ci-après :

Indemnités à déconsigner : 39 000 F CFP ;

Bénéficiaire : Maire Maruroi épouse Snow, sous la tutelle de M. Rahiti Snow (son mari).

Par arrêté n° 3626 MET du 22 avril 2014.— Est autorisée la déconsignation d'une partie des indemnités versées à la Caisse des dépôts et consignations relatives à la terre Fenuaete 2 (plan 27), nécessaire à la construction de l'aérodrome de Rimatara dans l'archipel des Australes. Le versement des indemnités déconsignées est effectué conformément aux indications énoncées dans le tableau ci-après (en F CFP) :

Indemnités à déconsigner	Bénéficiaires
143 281	Heipua Moorooa (bf 3.2)
143 281	Taputuemata Moorooa épouse Avae (bf 3.3)
143 282	Pani Moorooa épouse Maurin (bf 3.4)

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE, DE L'ELEVAGE
ET DE L'EGALITE, ET DU DEVELOPPEMENT
DES ARCHIPELS**

ARRETE n° 3650 MAA du 22 avril 2014 portant modification de l'arrêté n° 10227 MAA du 27 décembre 2013 relatif à la liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 397 PR du 17 mai 2013 relatif aux attributions du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels ;

Vu l'arrêté n° 2297 CM du 15 décembre 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste en vue de réaliser l'évaluation comportementale des chiens dans le cadre de l'article L. 211-12-1 du code rural ;

Vu la cessation d'activité du docteur Frédéric Robert Roger Lamy,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 10227 MAA du 27 décembre 2013 relatif à la liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens dans le cadre de l'article L. 211-12-1 du code rural susvisé est modifié comme suite : l'annexe I est supprimée et remplacée par l'annexe I du présent arrêté.

Art. 2.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 22 avril 2014.
Thomas MOUTAME.

ANNEXE I

Liste des vétérinaires habilités à réaliser l'évaluation comportementale des chiens dans le cadre de l'article L. 211-12-1 du code rural

Nom et prénom	Adresse professionnelle	Ile	Téléphone
ALLOUARD CARNY Dorothée	Clinique de Fariipiti BP 5514 - 98716 Pirae	Tahiti	50 65 65
BOCZKOW Hélène	Quartier Ohotu, Avatoru BP 128 - 98775 Avatoru	Rangiroa	96 02 58 27 64 43
BOUSSEMART Jean-François Maurice Emile	Cabinet vétérinaire de Huahine, Lotissement Terevaa BP 921 - 98731 Fare	Huahine	68 83 50
CROZIER Patrick	Clinique vétérinaire de Taravao, BP 7482 - 98719 Taravao	Tahiti	57 20 00
ENAUULT Gwénaél	Clinique vétérinaire de Taravao, BP 7482 - 98719 Taravao	Tahiti	57 20 00
GUETAT Ep. ZIPPER Maud	Cabinet vétérinaire de la Pointe Matira BP 517 - 98730 Vaitape	Bora Bora	67 51 37
GOLDER Marc, Henri	Clinique vétérinaire Lot Tahina n°8 BP 1003 - 98735 Uturoa	Raiatea	66 28 99 74 24 25
JUNQUA Céline	Clinique vétérinaire Tamanu, pk 17,3 c/mer, BP 380581 - 98717 Punaauia	Tahiti	58 45 14
LECOMTE Fabien, Marie, René	Clinique vétérinaire, centre ville d'Uturoa immeuble Tahiti motors, face à la mairie BP 1563 - 98735 Uturoa	Raiatea	66 41 42
PERRON Patrick	Clinique vétérinaire Tamanu, pk 17,3 c/mer, BP 380581 - 98717 Punaauia	Tahiti	58 45 14
PERROT Vincent	Clinique vétérinaire de Papara, PK 34,5 c/mer, BP 12484 - 98712 Papara	Tahiti	57 61 34
ZIPPER Etienne	Cabinet vétérinaire de la Pointe Matira BP 517 - 98730 Vaitape	Bora Bora	67 51 37

ARRETE n° 3731 MAA du 23 avril 2014 abrogeant l'arrêté n° 1543 MAE du 15 mars 2013 modifié et autorisant la résiliation du bail relatif à la location du lot n° 131 du lotissement agricole Faaroa, sis à Taputapuataea, île de Raiatea, îles Sous-le-Vent, au profit de Mme Emilienne Hapai Temataru épouse Brotherson.

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 388 PR du 17 mai 2013 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 95-90 AT du 27 juin 1995 modifiée portant réglementation en matière de constitution, d'administration et d'aliénation du domaine privé et de mise à disposition des biens dépendant du domaine privé ou du domaine public de la Polynésie française ;

Vu le bail du 16 août 2013 conclu entre la Polynésie française et Mme Emilienne Hapai Temataru épouse Brotherson, relatif à la location du lot n° 131 du lotissement agricole Faaroa, sis à Taputapuataea, île de Raiatea, île Sous-le-Vent ;

Vu le courrier de restitution du 7 mars 2013 formulé reçu le 28 mars 2014 au service du développement rural, par Mme Emilienne Hapai Temataru épouse Brotherson,

Arrête :

Article 1er.— L'arrêté n° 1543 MAE du 15 mars 2013 modifié autorisant la location du lot n° 131 du lotissement agricole Faaroa, sis à Taputapuataea, île de Raiatea, îles Sous-le-Vent, d'une superficie de 1,86 hectare, au profit de Mme Emilienne Hapai Temataru épouse Brotherson, est abrogé.

Art. 2.— La résiliation du bail du 16 août 2013 susvisé conclu entre la Polynésie française et Mme Emilienne Hapai Temataru épouse Brotherson, est autorisée à compter du 7 mars 2013.

Art. 3.— Le vice-président, ministre de l'économie, des finances, du budget et du travail, chargé des entreprises et de l'industrie, de la promotion des exportations et de la lutte contre la vie chère et du dialogue social, le ministre du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, chargé de l'accession à la propriété des logements sociaux et des remblais maritimes et de la communication, porte-parole du gouvernement, et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'élevage et de l'égalité et du développement des archipels, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 avril 2014.

Le vice-président,
Nuihau LAUREY.

Le ministre du logement,
des affaires foncières,
de l'économie numérique
et de l'artisanat,
Marcel TUIHANI.

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire,
de l'élevage et de l'égalité
et du développement des archipels,
Thomas MOUTAME.

ACTES MUNICIPAUX

COMMUNE DE PAEA

ARRETE MUNICIPAL n° 28-14 du 16 avril 2014 réglementant l'élevage de porcs ou de tout autre mammifère omnivore sur la commune de Paea.

Le maire de la commune de Paea, île de Tahiti,

Vu la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie Française ;

Vu la loi n° 96-609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'outre-mer promulguée dans le territoire par arrêté n° 605 DRCL du 29 juillet 1996 ;

Vu le décret n° 72-407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;

Vu le décret n° 80-918 du 13 novembre 1980 portant notamment application de la loi n° 77-1460 susvisée ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie interne de la Polynésie française ;

Vu le plan général de l'aménagement de la commune de Paea,

Arrête :

Article 1er.— Par application du plan général d'aménagement de Paea, il est formellement interdit dans les

zones urbaines du centre-ville (zone UBa), zones urbaines du long de la route de ceinture (zone UBb), zones résidentielles du littoral (zone UCa), zones résidentielles des vallées (zone UCb), d'élever des porcs, porcelets, truies et tout autre mammifère omnivore assimilé sauf autorisation expresse du maire après avis obligatoire du service d'hygiène.

Art. 2.— Toute personne titulaire d'une autorisation doit impérativement prendre toute disposition pour ne pas troubler et gêner la tranquillité du voisinage par les bruits, les odeurs, ou de toute autre matière.

Art. 3.— La divagation des porcs et de tout autre mammifère omnivore assimilé (tels que sangliers, chèvres, moutons, vaches etc.) est interdite.

Art. 4.— Il sera demandé à toute personne ayant un élevage de porc, porcelet, truie et tout autre mammifère omnivore assimilé, de se conformer à la réglementation dès l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Art. 5.— Toutes infractions au présent arrêté, constatées par les agents de la brigade municipale ainsi que par les agents du service de l'hygiène, seront passibles de peines prévues par la réglementation en vigueur.

Art. 6.— Le directeur général des services, le chef de la brigade municipale, le service de l'hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Paea, le 16 avril 2014.
Jacquie GRAFFE.

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**ACTES DES AUTORITES TERRITORIALES****SERVICE DE L'URBANISME****ETAT RECAPITULATIF
DES AUTORISATIONS DE TRAVAUX IMMOBILIERS
DES ILES SOUS-LE-VENT
POUR LA PERIODE DU 7 AU 11 AVRIL 2014****COMMUNE DE BORA BORA***9 avril 2014*

N° 13-252-1 MET.AU.ISLV, M. Tino Teena, mandataire de la SCI TMT, sur les parcelles de la terre Vairoherohe 1, lot 5/6, cadastrées n° 3, n° 41 et n° 42, section AC, sise à Nunue, terrassement et construction de deux bâtiments reliés comprenant des locaux commerciaux et des logements.

COMMUNE DE HUAHINE*8 avril 2014*

N° 14-020-2 MET.AU.ISLV, M. Manolios Chang San, sur une parcelle de la terre Nuihaa 2 PV 63 lot 2, construction d'une maison d'habitation ;

N° 14-021-2, M. Manolios Chang San, mandataire de M. Jérémie Chang San, sur une parcelle de la terre Nuihaa 2 PV 63 lot 3, construction d'une maison d'habitation ;

N° 14-022-2, M. et Mme Jamison et Marie-Rose Witherill, sur une parcelle de la terre Nuihaa 2 PV 63 lot 1, construction d'une maison d'habitation.

COMMUNE DE TAPUTAPUATEA*8 avril 2014*

N° 14-046-3 MET.AU.ISLV, M. et Mme Eketiera et Marcelle Teato née Hauarii, sur la parcelle du lot B de la terre Irvai, cadastrée n° 20, section MC sise à Avera, construction d'une maison d'habitation du type OPH.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

ETAT DES INSCRIPTIONS TRAITEES AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES DE PAPEETE PENDANT LE MOIS DE JUILLET 2013

IMMATRICULATIONS

1er juillet 2013

N° 13 1203 A, Aariinui Tevariga Ah-Tak, lavage auto, *nom commercial* : Fast Wash, PK 6,100, côté montagne, face Socimat, BP 62208, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1204 A, Nelly Atapo, *nom d'usage* : Iotua, loueur en main-d'œuvre, artisanat, fabrication et vente de mitihue, *nom commercial* : Honotai, Anapoto, 98752 Rimatara, *date de commencement* : 7 février 2013 ;

N° 13 1205 A, Sylvie Philippine Bouygues, couture en chambre, *nom commercial* : Miss Cacahouette, résidence Anui, Punaauia, BP 111985, 98709 Mahina, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1206 A, Philippe Loussan, installateur, intégrateur d'appareils audiovisuels et électriques, lotissement Aute 2, lot n° 13, BP 52753, 98716 Pirae, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1207 A, August Manea, consultant, *nom commercial* : Solution Management en Sécurité, Vaiopu 1, BP 1134, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1208 A, Tiahara Harmony Paofai, photographe ambulancier, *nom commercial* : Nana, Aute II, BP 5421, 98716 Pirae, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1209 A, Mareva Marie Françoise Hônoura Papa, chargée de contentieux, quartier Teraiharoa, Paopao, Moorea, BP 9382, 98715 Papeete, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1210 A, Lewis Tehoiri, travaux en tous genres, *nom commercial* : Vaihiti, PK 20,500, côté montagne, lotissement Te Puhapa, lot n° 44, 98711 Paea, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1211 A, Roger Tapa, travaux en tous genres, résidence Tiamao, lot n° 18, 98712 Papara, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1212 A, Eloi Enoha Bangelina, soudure et négociant sur le marché, *nom commercial* : Patuki Soudure, PK 23,300, côté montagne, 98711 Paea, *date de commencement* : 27 juin 2013 ;

N° 13 1213 A, Luis Munanui Burcion, vente de glaces à l'eau, PK 8,200, côté montagne, Paopao, BP 686, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1214 A, Isabelle Tatiana Clark, vente de plats à emporter, *nom commercial* : Snack Miriama, PK 17,200, côté mer, sur le terrain de football, Papenoo, BP 76, 98708 Tiarei, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1215 A, André Stanley Cross, consultant en droit, PK 46, côté montagne, Mataiea, BP 957, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1216 A, Ngoc-Hey Raphaël Dinh, menuisier, PK 15,500, côté mer, servitude Poporai, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1217 A, Albert Stéphane Laurent Etedgui, rachat d'or en Polynésie et vente à l'export, *nom commercial* : Le Lagon d'Or, résidence Lagon Bleu, chemin vicinal de Taunoa, BP 4306, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juin 2013 ;

N° 13 1218 A, Michael Acob Noham Etedgui, rachat d'or en Polynésie et vente à l'export, *nom commercial* : Fenua Or, résidence Lagon Bleu, chemin vicinal de Taunoa, BP 4306, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juin 2013 ;

N° 13 1219 A, Sylvain Fizes, créateur de sites, *nom commercial* : Iphone, PK 15,900, côté mer, BP 1880, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 26 juin 2013 ;

N° 13 1220 A, Eric René Albert Heifara Malmezac, *nom commercial* : EMG, PK 9,500, côté mer, Punaauia, BP 470, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1221 A, Alexandre Valentin Thomas Mercière, vente de services divers, PK 18,500, côté montagne, baie de Opunohu, route du Belvédère, Papetoai, BP 1013, 98728 Moorea, *date de commencement* : 26 juin 2013 ;

N° 13 1222 A, Antoine François Miceli, carrelage, peinture et petits travaux divers, *nom commercial* : AM Bâtiment, PK 3,800, côté mer, Afaahiti, BP 42028, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1223 A, Clément Kamake Nui, travaux en tous genres, *nom commercial* : Ent. Tahiti Nui Home, rue Castelneau, immeuble Jonc, BP 21456, 98713 Papeete, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1224 A, Jacques Pakaiti, travaux en tous genres, lotissement Erima, BP 140714, 98701 Arue, *date de commencement* : 26 juin 2013 ;

N° 13 1225 A, Dimitri Ariihere Teheiura, lavage auto, PK 4,500, côté montagne, servitude Richmond B, BP 63116, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 3 juin 2013 ;

N° 13 1226 A, Mato Sesefara Jean-Marie Hervé Vernaudon, vente de glaces à l'eau, face crèche Tamahere, BP 52816, 98716 Pirae, *date de commencement* : 29 juin 2013 ;

N° 13 1227 A, Gérald Ange Albert Akrouchi, loueur en main-d'œuvre, résidence Kekaa Nui, bâtiment B3, appartement A3, Punaauia, BP 43190, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1228 A, Michel Amédé Bruneau, travaux en tous genres, Haapu, Bal 295, 98731 Huahine, *date de commencement* : 14 juin 2013 ;

N° 13 1229 A, Doreen Gwendolina Vahinemoea Buchin, importation et commissionnaire en affaires locales, PK 10,850, côté montagne, route de Matatia, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 27 juin 2013 ;

N° 13 1230 A, Ramona Eléonore Capel, loueur en main-d'œuvre, Maroe, quartier Rate, BP 306, 98731 Huahine, *date de commencement* : 14 juin 2013 ;

N° 13 1231 A, Alessandro Francescon, nationalité italienne, services divers, PK 20,800, côté mer, Atiha, BP 3502, 98728 Moorea, *date de commencement* : 24 juin 2013 ;

N° 13 1232 A, Pascaline Christine Sophie Hallebout, peintre et décoratrice, *nom commercial* : Empreinte de Style, vallée de Haamene, 98731 Huahine, *date de commencement* : 17 juin 2013 ;

N° 13 1233 A, Teheipuarii Teriiteata Hyrum Hauata, loueur en main-d'œuvre, logement n° 20, BP 51314, 98716 Pirae, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1234 A, Laurent Jean Daniel Houé, paysagiste, marina Taina, voilier Ava Matai, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 1235 A, Heimata Oaoa, roulotte, *nom commercial* : Roulotte Tiare Tipanier, PK 46,900, côté montagne, route du Lac Vaihiria, BP 15575, 98726 Mataiea, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1236 A, Tamara Lydie Pautu, *nom d'usage* : Dhieux, accueillante familiale, *nom commercial* : Chez Tamara, PK 9,600, côté montagne, Paopao, BP 48, 98728 Moorea, *date de commencement* : 24 juin 2013 ;

N° 13 1237 A, Austine Timé Punu, *nom d'usage* : Trinchar, négociante et importatrice, *nom commercial* : Boutique Hitimahana, immeuble Te Niu, côté mer, Fare, BP 916, 98731 Huahine, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1238 A, Nelson Qui, bûcheron et jardinage, *nom commercial* : Natura Services, Haapu, quartier Vaihaura, Bal 277, 98731 Huahine, *date de commencement* : 14 juin 2013 ;

N° 13 1239 A, Elie Ned Teuraiterai Tati Salmon, fabrication de lait de coco, *nom commercial* : Raiatea Coconut, PK 44, côté mer, Puohine, 98735 Taputapuatea, *date de commencement* : 4 juin 2013 ;

N° 13 1240 A, Moana Yves Tetuanui, exploitant d'un établissement d'attraction et d'amusement, *nom commercial* : Manège la Joie, PK 45, côté montagne, Fetuna, Tumaraa, BP 3083, 98735 Avera, *date de commencement* : 1er juin 2013 ;

N° 13 1241 A, Nelson Teura, carreleur, PK 24, côté mer, Opoa, 98735 Raiatea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1242 A, Aimée Yasmina Anihia, commerce, *nom commercial* : Boutique Manusamoa, marina derrière la Mairie, Teahupoo, BP 8901, 98719 Taravao, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1243 A, Alexandre Windfred Thierry Tema Hiroarii Brander, loueur en main-d'œuvre, route de l'antenne, Amanahune, BP 943, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 4 juin 2013 ;

N° 13 1244 A, Roland Mataiho Clark, cuisinier, Tuherahera, BP 29, 98778 Tikehau, *date de commencement* : 1er juin 2013 ;

N° 13 1245 A, Nicolas Thomas Gautier, travaux en tous genres, *nom commercial* : Nemo Electricité Menuiserie, PK 8,200, côté montagne, Tevaitoa, BP 305, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1246 A, Marlyne Mareva Agnès Giraud, loueur en main-d'œuvre, chez Lehartel-Edouard, Tiipoto, BP 1474, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 24 mai 2013 ;

N° 13 1247 A, Jean-Louis André Granjon, travaux en tous genres, Punavai Nui, lot n° 78, voie S, BP 13021, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 28 juin 2013 ;

N° 13 1248 A, Rachel Vaiata Haddab, négociante, *nom commercial* : Entreprise Vaiata, immeuble Vaitaitai, chez Ovelmeiro Loik, Faanui, Bora Bora, BP 381025, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 1er juin 2013 ;

N° 13 1249 A, Jacky Huguet, travaux en tous genres, *nom commercial* : Ariitoanui, quartier Punamoe, Apooiti, BP 1582, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 19 juin 2013 ;

N° 13 1250 A, Paul Maestrati, travaux en tous genres, *nom commercial* : Raufea Entreprise, PK 50,500, côté montagne, 98720 Faaone, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1251 A, Franck Robert Ange Toussaint Mailleret, vente des services divers, *nom commercial* : FM Conseils, Mahinarama, Les Alizés, BP 111045, 98709 Mahina, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1252 A, Loana Tuteata Maroanui, artisane bijoutière, *nom commercial* : Mangareva Pearl Colors, Rikitea, BP 43, 98755 Gambier, *date de commencement* : 28 juin 2013 ;

N° 13 1253 A, Toufik Mecheri, pâtisserie, *nom commercial* : La Petite Fabrik Lili Macaron, quartier Legayic-Brillant, Pamatai, Faa'a, BP 381114, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 27 juin 2013 ;

N° 13 1254 A, Luciano Niuaitei, loueur en main-d'œuvre, Amanahune, Nunue 3, Povai, BP 398, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 30 mai 2013 ;

N° 13 1255 A, David Jean-Marie Pigué, loueur en main-d'œuvre, Amanahune, BP 515, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1256 A, Tiamatahi Teae Ken Richmond, construction et réparation de bateaux, PK 7,050, côté montagne, Puunui, 98724 Toahotu, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1257 A, Denise Ramona Tamati, *nom d'usage* : Toa, couture en chambre et fabrication de bijoux, *nom commercial* : Tamahine, PK 23, côté montagne, quartier Huuau, 98708 Tiarei, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1258 A, Ariifano Titaina Tane, loueur en main-d'œuvre, quartier Deane, BP 791, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1259 A, Christian Jacques Moana Teamotuaitau, importateur, enseigne : Magik Parts, lotissement Tepihaa 1, rue Marc-Blond-de-Saint-Hilaire, BP 9727, 98715 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1260 A, Ruahe'arii Barff Teaniniuraitemoana, travaux en tous genres, PK 0,500, côté montagne, quartier Hopa, Vaitaporo, BP 979, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 18 juin 2013 ;

N° 13 1261 A, Marie-Rose Ahutiare Teiho, *nom d'usage* : Tchang, loueur en main-d'œuvre, quartier Hopa, lot n° 8, Vaitaporo, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 16 mai 2013 ;

N° 13 1262 A, Ra'i Tua Gervais Makalani Thuau, jardinage et gardiennage, PK 6, côté montagne, quartier Uturaerae, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1263 A, Cynthia Heiani Tinirau, *nom d'usage* : Fateata, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Heiani Mauarii, Apooiti, BP 1492, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 22 juin 2013 ;

N° 13 154 B, Bora Bora One, société à responsabilité limitée à associé unique : 350 000 F CFP, Vaitape, BP 171, 98730 Bora Bora, *gérant* : Adrian Konrad Bratschi, en France et à l'étranger l'acquisition, la construction, l'aménagement,

l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement et susceptible d'en favoriser la réalisation, *date de commencement* : 1er avril 2013 ;

N° 13 155 B, Fare Poerava, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, rue Albert-Leboucher, BP 21429, 98714 Papeete, *gérante* : Annette Tera Vaitoare, *nom d'usage* : Apeang, directement ou indirectement en tout pays toutes opérations généralement quelconques pouvant concerner directement ou indirectement l'importation, l'exportation, l'achat, la vente, l'échange, la fabrication, la distribution, la réparation, la consignation, l'emmagasinage, le warrantage, le transport de tous produits, marchandises, matériels et objets de toutes natures et de toutes provenances. Et toutes opérations accessoires, annexes ou complémentaires desdites activités. La création de tous fonds de commerces. Toutes opérations, représentations, commissions et courtages relativement à ces produits, marchandises, matériels et objets. La vente en gros, demi-gros et détail de tous articles. La création d'agences commerciales, le démarchage et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en favoriser l'exploitation ou le développement, *date de commencement* : 29 mai 2013 ;

N° 13 156 B, Tera Matai, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, Fare Tony, BP 43501, 98713 Papeete, *gérant* : Franck Zermati, en Polynésie française, la construction de logements neufs, la vente de logements neufs ou leur location nue à des personnes qui y fixent leur résidence principale, l'administration et la gestion de tous immeubles et biens immobiliers ; l'acquisition de tous biens meubles et immeubles et objets mobiliers nécessaires à l'exploitation de son activité ; l'aliénation de tout ou partie desdits biens, meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail ; les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société ; tous placements de capitaux sous toutes formes que ce soit, y compris l'acquisition ou la souscription de toutes actions, obligations, parts sociales et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 158 B, SARL Fragrances-Espritahiti, société à responsabilité limitée : 300 000 F CFP, C/O M. Manate Teriitemataua, Rotoava, Tuamotu, 98763 Fakarava, *gérante* : Sylvana Caution, l'achat et la transformation de matières premières végétales, la vente en gros et au détail de produits finis issus de la transformation de ces matières premières et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 159 B, Star Pharma Polynésie, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, rue Marçq-Blond-de-Saint-Hilaire, 98714 Papeete, *gérants* : Fabienne Michèle Sendou, *nom d'usage* : Ferrière et Michaël Hubert Mouttalib, directement ou indirectement l'import, l'export et le négoce en semi-gros de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques et de tout autre produit ; la

distribution de matériel et consommables médicaux ; toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ; la participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, d'alliances, de groupements d'intérêt économique ou de sociétés en participation, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 82 C, Fa'a'apu Bio, société civile : 200 000 F CFP, quartier Sainte-Amélie, Papeete, BP 60927, 98702 Faa'a, *gérant* : Jean-Petit Sing Ki Cheung Seong Sen, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, et plus particulièrement de toutes propriétés ayant une vocation agricole ; la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects, notamment par la pratique d'activités agricoles et maraîchères sous toutes ses formes ; le conditionnement, la conservation et la vente des produits provenant des propriétés et des exploitations ; l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social ; l'emprunt auprès des établissements bancaires, de crédits et autres de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social ; de conférer toutes garanties, cautionnements, avals et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés ; la vente ou l'attribution aux associés des biens meubles et immeubles devenus inutiles à la société et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement* : 1er juillet 2013.

2 juillet 2013

N° 13 1264 A, Christian Kuraia Clark, roulotte, *nom commercial* : Chez Zila, PK 43,200, côté montagne, BP 15347, 98726 Mataiea, *date de commencement* : 15 août 2013 ;

N° 13 1265 A, Elina Taoa Faraire, *nom d'usage* : Musso, fabrication et vente de popoi, PK 38, côté montagne, lotissement Torea, BP 12978, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1266 A, Florence Tahia Taki, *nom d'usage* : Tavae, loueur en main-d'œuvre, PK 20,300, côté montagne, lotissement CPS n° 22, Paea, BP 12224, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1267 A, Vatea Juan Taraufau, location de case, *nom commercial* : Tamaki, lotissement Maire Nui n° 51, Tautira, BP 8021, 98703 Faa'a, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1268 A, Yves Heimana, services divers, PK 34,800, côté montagne, servitude Vernaudon, lot n° 3, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1269 A, Iavana Tinorua, services divers, *nom commercial* : Tinorua Company, quartier Haumarua, Taravao centre, BP 3977, 98713 Papeete, *date de commencement* : 24 juin 2013 ;

N° 13 1270 A, Vanda Marcelline Touniou, *nom d'usage* : Lai Fat, négociante, pâtisserie, fabricante de glaces et bouchère au détail, angle des rues du Commandant-Destremeau et du Lieutenant-Varney, Paofai, BP 21777, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er mars 2013 ;

N° 13 160 B, Pizza du Manguier, société à responsabilité limitée : 16 500 000 F CFP, quartier de la Fautaua, 98716 Pirae, *gérants* : Daniel Rodolphe Zeichen et Isabelle Christiane Dumonchel, *nom d'usage* : Zeichen, en France et à l'étranger, la création, l'exploitation, l'acquisition d'un fonds

de commerce de snack, pizzeria, restauration, vente à emporter, traiteur. L'aliénation de tout ou partie des biens, meubles ou immeubles par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail. La prise à bail, le renouvellement ou la résiliation du droit au bail des locaux nécessaires à l'exploitation dudit fonds. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 161 B, Bois du Fenua, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, zone industrielle à Papara, BP 3100, 98713 Papeete, *gérant* : Georges Tramini, l'acquisition et l'exploitation d'une scierie destinée à la transformation du bois. Le traitement de tous types de bois. La commercialisation du bois scié et transformé. La construction et l'aménagement de tout entrepôt destiné à accueillir la scierie. La souscription à toute convention de cession et d'exploitation de bois avec le pays de la Polynésie française ainsi qu'avec tout tiers. Conférer toutes garanties, cautionnements, avals et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement* : 1er janvier 2013 ;

N° 13 162 B, Fenuasoft, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, Lafayette Beach n° 7106, 98701 Arue, *gérant* : Christian Diaz, la prestation de services et la vente de logiciels, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 163 B, Altalo, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, rue du Taaone, BP 5715, 98716 Pirae, *gérant* : Brahman Hiro-Tetuanui Bambridge, les travaux du bâtiment et la vente de service divers, la couverture et l'application de tous produits en étanchéité, isolation thermique, acoustique, paracyclonique, diagnostique et énergétique des entreprises en bâtiment des habitations individuelles ou collectives et sur coque de navires industriels et de plaisance. L'utilisation du produit en protection anti-tags, protection des matériels et matériaux à usage professionnels ou particuliers. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux de fusion d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social, *date de commencement* : 4 juillet 2013.

3 juillet 2013

N° 13 1271 A, Dalila Bouchenabi, importatrice, résidence Le Jardin du Musée, Punaauia, BP 1908, 98713 Papeete, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1272 A, Hinano Romona Faarii, *nom d'usage* : Faatau, carrossier, *nom commercial* : Entreprise Faatau Hinano, PK 19,500, côté mer, quartier Faatau, BP 10886, 98711 Paea, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1273 A, André Mauahiti, garde-malade, quartier Juventin, vallée de Tipaerui, Papeete, BP 61515, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1274 A, Thomas Simon Nicolas, travaux de constructions, *nom commercial* : Azur Constructions, lotissement Miri 3, Punaauia, BP 51208, 98716 Pirae, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1275 A, Patrick Terai Pater, travaux en tous genres, quartier Vaihere, Papetoai, 98728 Moorea, *date de commencement* : 24 juin 2013 ;

N° 13 1276 A, François Piritua, importateur, route de Pamatai, Faa'a, BP 41739, 98714 Papeete, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1277 A, Charlotte Céline Ribera, artisanat, *nom commercial* : Tiare Tahiti Création, résidence Amoe, BP 111235, 98709 Mahina, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1278 A, Sophie Silberfeld, nationalité belge, services divers, PK 21,400, côté mer, Haapiti, BP 80041, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1279 A, Karine Christelle Wozny, *nom d'usage* : Rigault, vente de services divers, PK 16,500, côté montagne, lotissement Te Maru Ata, lot n° 131, BP 1771, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 83 C, Société civile Rikitea, société civile : 545 760 F CFP, *gérant* : Gaston Arnold Réginal Tuterevareva Flosse, centre commercial du marché, bureau n° 44, à l'angle des rues Colette et Cardella, la propriété, l'administration ou l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeubles et biens immobiliers qu'elle aura acquis. La mise en valeur de ces immeubles et biens immobiliers, notamment par rectification de constructions nouvelles pour toute destination. La transformation des constructions déjà existantes et par tous travaux. L'achat, la prise à bail et la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis ainsi que leur administration et exploitation. Toutes opérations de crédit bail immobilier concernant les immeubles dont elle entend avoir directement ou indirectement immédiatement ou à terme la propriété. La propriété de toutes valeurs mobilières ou droits sociaux. La détention de la nue-propriété ou de l'usufruit de ces mêmes biens et généralement, toutes opérations conclues pouvant se rattacher directement ou indirectement aux biens immobiliers pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 3 juillet 2013.

4 juillet 2013

N° 13 1280 A, Réginald Yves Hubert Croonenberghs, nationalité belge, loueur en main-d'œuvre, marina de Vaiare, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1281 A, Yves-Laurent Etchandy, nationalité suisse, impression de textiles, route de Sainte-Amélie, BP 44952, 98713 Papeete, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1282 A, David Claude Gomez, services divers, motu Temae, côté mer, BP 3082, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1283 A, Chrystopher Cyrille Loska, importateur, *nom commercial* : Entreprise Loska, PK 6, côté mer, quartier Helme, BP 61993, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 17 juillet 2013 ;

N° 13 1284 A, Emile Mapu, animation de soirées, *nom commercial* : Emile Light, 30, lotissement Puatuhu, côté montagne, BP 123, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1285 A, Karina Alejandra Marquez, *nom d'usage* : Coppenrath, nationalité argentine, créatrice de sites internet et bureau de publicité, rue Gaspard-Coppenrath, Fautaua, BP 52317, 98716 Pirae, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1286 A, Jessica Claude Martin, *nom d'usage* : Gomez, services divers, motu Temae, BP 3082, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1287 A, Thomas Adam Moreau, loueur en main-d'œuvre, PK 5,300, côté montagne, lotissement Orovau n° 61, Maharepa, BP 3311, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1288 A, Emile Sui-Min Pang, carrossier et peintre, *nom commercial* : Atelier Pang-Emile, PK 6,500, côté montagne, vallée de Tefaaroa, BP 14039, 98701 Arue, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1289 A, Clémence Vahinerii Raapoto, loueur en main-d'œuvre, PK 7,500, côté montagne, Punaauia, BP 62692, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1290 A, Fernand Matai Riveta, loueur en main-d'œuvre, PK 4,800, côté montagne, quartier Temaru, BP 62523, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1291 A, Naomi Teriitahuma Maruia Takaio, loueur en main-d'œuvre, PK 19,800, côté montagne, Paea, BP 61784, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1292 A, Alexis Gaston Tchen, cuisinier, lotissement Erima, îlot C n° 32, Arue, BP 2779, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1293 A, Aurore Nereis Teui Nereia Maylis Teiefitu, loueur en main-d'œuvre, PK 16,900, côté montagne, servitude Sophie, BP 380953, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1294 A, Conrad Peniamina Van Bastolaer, jardinage, PK 1,800, côté montagne, Teavaro, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 164 B, Fare FM, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, rue Tihoni-Tefaatau, 98716 Pirae, *gérants* : Priscilla Tehui Leila Lin, *nom d'usage* : Flohr et Moerani Marlier, la construction, le bâtiment et travaux publics, l'électricité, plomberie, import, export et vente de matériel se rapportant à cette activité. La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce et la construction de tous bâtiments afférents à son activité. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous de commerce ou établissements, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou tous objets similaires ou connexes, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 165 B, Moute Construction, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, motu Moute, Iripau, à Tahaa, BP 668, Uturoa, 98735 Uturoa, *gérant* : Giuliano Franco Roberto Tognetti, la pose de tous éléments de charpente, menuiserie aluminium ou bois. Tous travaux relatifs à la construction et à la rénovation intérieure et extérieure à tout bâtiment. L'achat de matériaux et accessoires nécessaires à la réalisation de l'objet social. L'achat, la vente en gros et en détail, la représentation, la commercialisation de tous produits, matériaux, matériels, marchandises diverses se rapportant à la construction. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis ou à tous autres objets similaires ou connexes, *date de commencement* : 4 juillet 2013 ;

N° 13 166 B, Xtrem Nutrition SARL, *sigle* : Xtrem Nutrition SARL, société à responsabilité limitée : 50 000 F CFP, zone industrielle de Fare Ute, en face des Ets Océania, 98714 Papeete, *gérants* : Dany Guy Steve et Priscilla Gérard, la vente de produit diététique et de complément alimentaire et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 84 C, SCI Pae Tahatai, société civile immobilière : 100 000 F CFP, PK 12, côté mer, lieu-dit résidence Aina Hau Iti, à Tevaitoa, Raiatea, 98735 Uturoa, *gérant* : Charly Tearikinui Tchoun Tham, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature. La mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects. La construction de tous bâtiments à usage commercial, d'habitation et autres. L'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés, pour permettre le financement par apport en compte courant, de toute acquisition ou construction entrant dans l'objet, au profit de tout établissement bancaire. La vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société et généralement, toutes opérations de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et tous objets similaires ou connexes, *date de commencement* : 20 juin 2013.

5 juillet 2013

N° 13 1295 A, Ramona Lia Nuutea Ah Ling, montage audiovisuel, lotissement Te Here, BP 1466, 98713 Papeete, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1296 A, Paul Albert Bartos, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Turul Construction, quartier Tekurarere, lot n° 11, Pamatai, BP 62669, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 4 juillet 2013 ;

N° 13 1297 A, Moerangi Shane Emery, réparation et maintenance informatique, *nom commercial* : Moe's Company, lotissement Te Tavake, lot n° 50, Punaauia, BP 6493, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 4 juillet 2013 ;

N° 13 1298 A, Jean-Marie Ariinui Torea Fauura, nettoyage et entretien de locaux, *nom commercial* : Ariinuihere, rue du Maréchal-Foch, immeuble Bonno n° 6, BP 41159, 98713 Papeete, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1299 A, Kenjii Jean Greig Raiateanuiteuraitoto Villedieu, consultant, route de Heiri, lotissement Vaitareia, Faa'a, BP 2229, 98713 Papeete, *date de commencement* : 4 juillet 2013 ;

N° 13 167 B, Beauty Store, société à responsabilité limitée : 500 000 F CFP, lotissement Le Hameau de Mahinarama, lot A22, 98709 Mahina, *gérante* : Taina Mélody Soullisse, l'importation et la distribution de produits cosmétiques, de matériels et de mobiliers auprès des professionnels de l'esthétique, des instituts de beauté et autres dont l'objet est le bien-être des personnes physiques. L'amélioration, la mise en valeur des installations et autres équipements des locaux (commerces, instituts de beauté, centres SPA, salons de coiffures) de tous professionnels dont l'activité est liée aux soins des personnes physiques et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, mobilières ou

immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 15 juillet 2013.

8 juillet 2013

N° 13 1300 A, Maiarii Denis Atger, travaux en tous genres, *nom commercial* : Tropical Clim, résidence Tiarii n° 4, Pamatai, BP 60526, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1301 A, Guylaine Thérèse Henriette Boeuf, *nom d'usage* : Ungaro-Alves, pâtisserie, *nom commercial* : Un Moment Gourmand, PK 8, côté montagne, côte Est, BP 2095, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 10 juin 2013 ;

N° 13 1302 A, Alexandre Moriba Condé, artisan bijoutier itinérant, *nom commercial* : Tem Les Perles, PK 2,500, côté mer, quartier Tepua, BP 2275, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 13 juin 2013 ;

N° 13 1303 A, Tautiare Moea Stéphanie Emma Hellouin, fabrication de bijoux, *nom commercial* : Tahitian Mermaid, PK 8, côté montagne, route Te Tiare, BP 2742, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1304 A, Tetefano Stéphane Maraetefau, vente de hot dog, *enseigne* : Hot Dog Play, servitude Maraetefau, Tamanu, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1305 A, Leslie Laura Pantigny, esthéticienne itinérante, *nom commercial* : Polynésie Esthétique, vallée Tuauru, BP 11081, 98709 Mahina, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 1306 A, Gaël Mohi Parau, cuisine à emporter, PK 12,800, côté montagne, quartier Lequerré, BP 1076, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1307 A, Marianne Tahia Tee Pirioutua, *nom d'usage* : Faua, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Ma Mahana Services, PK 6,800, côté mer, quartier Richmond, BP 6396, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1308 A, Monique Tehea Puaitara, *nom d'usage* : Tautu, blanchisserie, PK 52,500, côté montagne, 98727 Papeari, *date de commencement* : 2 juillet 2013 ;

N° 13 1309 A, Eugène Tihura Teriinoho Sandford, conseil en informatique, *nom commercial* : ESCI, résidence Les Hauts de Matatia, lot n° 51, BP 2138, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 6 juillet 2013 ;

N° 13 1310 A, Fleurise Hinano Sommer, importatrice et négociante, PK 11,100, côté montagne, Tevaitoa, BP 486, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1311 A, Roger Monoihere Taerea, importation et vente, centre commercial Tauhere, route de Toahotu, 98719 Taravao, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1312 A, Cyril Yvonnik Tapi, négociant, *nom commercial* : Magasin Hotu, 98790 Raraka, motu Tapu, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1313 A, Quentin Patiti Benjamin Tematahotoa, disc-jockey et location de matériels, Benjamin Tematahotoa, Big Events, résidence Vaihiapa, appartement M201, Papeete, BP 50004, 98716 Pirae, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 1314 A, Moevai Hereani Wong, importateur et négociant, Patio, BP 119, 98733 Tahaa, *date de commencement* : 17 juin 2013 ;

N° 13 168 B, Custompharm, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, lot n° C34, Lotus, BP 13049, 98717 Punaauia, *gérants* : Jean-François Pierre Michel Cazaux et Jérémy Pierre Biau, lot n° C34, Lotus, BP 13049, 98717 Punaauia, la réalisation de toutes prestations de services

afférentes au conseil en communication et en développement de stratégie commerciale et de développement des entreprises et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement* : 1er juin 2013.

9 juillet 2013

N° 13 1315 A, Paul Sylvestre Burns, graveur, *nom commercial* : Varua O Tahiti, PK 8,700, côté montagne, quartier Taputuarai, Punaauia, BP 21526, 98713 Papeete, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1316 A, Ariel Matteo Maria Mangin, travaux en tous genres, *nom commercial* : Eco Systèmes, PK 1,200, côté mer, BP 7784, 98719 Afaahiti, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1317 A, Titaina Sylvana Pihaatae, *nom d'usage* : Bisiaux, import, *nom commercial* : Nana Import, quartier Juventin, chemin vicinal de Tipaerui, Papeete, BP 8518, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1318 A, Pierre Teuhi Pogiti, travaux en tous genres et entretien d'espaces verts, *nom commercial* : Entreprise JPP Papatea, résidence Papatea, lot n° 3, 98722 Tautira, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1319 A, Vehiarii Moarii Dag Rey, travaux en tous genres, servitude Porcelano, Titioro, Papeete, BP 5114, 98716 Pirae, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1320 A, Harold Robson, roulotte, *nom commercial* : Ley Grill, PK 6,400, quartier Alec-Ata, 98704 Faa'a, *date de commencement* : 9 juillet 2013 ;

N° 13 1321 A, Heinui James Tauraatua, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Heinui, quartier Tuuhia, Puurai, BP 60266, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 9 juin 2013 ;

N° 13 1322 A, Nicolas Tehau Tehiva, plomberie, *nom commercial* : Tehiva Plomberie, PK 6,500, côté montagne, maison Faivre-Paul, Arue, BP 43890, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1323 A, Eléonore Caroline Ahuura Tuaiva, coiffure sans établissement fixe, PK 52,300, côté mer, 98727 Papeari, *date de commencement* : 18 juin 2013 ;

N° 13 1324 A, Timothy John Levell Whittaker, consultant, *nom commercial* : TW Consultant, résidence Te Anuhe n° 61, Mahinarama, BP 11606, 98709 Mahina, *date de commencement* : 1er juillet 2013.

10 juillet 2013

N° 13 1325 A, Harold Tematauiria Doom, location d'appareils de sonorisation, *nom commercial* : H Sound, PK 53, côté mer, face église catholique, Papeari, BP 7069, 98719 Taravao, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1326 A, Frédéric Toutou, dessinateur, PK 8,500, côté montagne, lot n° 68, allée des Bougainvilliers, Taina, Punaauia, BP 42, 98713 Papeete, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1327 A, Noelline Timeri Virassamy, *nom d'usage* : Tetuaiteroi, travaux de construction, *nom commercial* : Ariihee Construction, PK 9,200, côté montagne, BP 97, 98725 Vairao, *date de commencement* : 3 juillet 2013.

11 juillet 2013

N° 13 1328 A, Heiva Ah Min, prestations de services, PK 12, côté montagne, servitude Jambolana, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1329 A, Bruno Dos Santos, travaux en tous genres, *nom commercial* : Gabriel Ent., lotissement Vaimarua, lot n° 22, route du Plateau, 98719 Afaahiti, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1330 A, Clémence Aurore Céline Drancourt, services divers, lot n° 12, Punavai, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1331 A, Wilrick Hitinui Gillot, animateur de soirées, quartier Tehapatoa, Puurai, BP 8007, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1332 A, Jules Yves Tevaea Hauata, transport de marchandises et jardinage, lotissement Oremu, logement n° 648 Faa'a, BP 50367, 98716 Pirae, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 1333 A, Manaia Kenjiro Perry, négociant en alimentation générale, *enseigne* : Magasin Hawaiana, village Mahetika, 98768 Marokau, Vairi, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1334 A, Vanessa Shan Sei Fan, artisane, commissionnaire, importatrice et exportatrice, *nom commercial* : Vahinessa Tahiti, 130, lotissement Taapuna, Punaauia, BP 2684, 98713 Papeete, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 1335 A, Marina Hawaii Tapakia, roulotte, *nom commercial* : Roulotte Hawaïki, rue Matatevai, quartier Benacek, BP 51082, 98716 Pirae, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1336 A, Alexis Teihotu, marchand forain, *nom commercial* : Snack Teihotu, quartier Faaripo, 98707 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1337 A, Utarii Henry Terou, consultant, *nom commercial* : Polynésie Consulting, quartier Toti, Pamatai, BP 8425, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 169 B, Sproze, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, PK 3,200, côté mer, Arue, BP 42056, 98713 Papeete, *gérant* : Prosper Senior, en Polynésie française, le négoce de tous biens de toutes natures (meubles, équipement de la maison, bazar, articles divers...), l'importation de ces biens, l'installation, la pose de cuisines et de salle de bains et meubles divers, les emprunts auprès de tous organismes bancaires publics ou privés, de tout particulier, nécessaires à la réalisation de l'objet social et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 85 C, SCI DSP, société civile : 200 000 F CFP, Fare, BP 502, 98731 Huahine, *gérant* : Philippe Georges Gérard Hurel, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil. Toute division et appropriation desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel ou industriel sur ces immeubles. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. La location en totalité ou par lots, des immeubles sociaux et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 86 C, Hakaiki Nui, société civile : 200 000 F CFP, PK 4,800 Tavararo, 98704 Faa'a, *gérant* : Olé Sorensen Roonui Tokoragi, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles, ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil.

Toute division et appropriation desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel ou industriel sur ces immeubles. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. La location en totalité ou par lots, des immeubles sociaux et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 11 juillet 2013.

12 juillet 2013

N° 13 1338 A, Heremoana Michel Auguste Bonnet, fabrication et vente de bonbons coco, et confiserie, *nom commercial* : BB Coco, PK 10,800, côté montagne, lotissement Matatia 1, lot n° 11, BP 1738, 98703 Punavai, *date de commencement* : 12 juillet 2013 ;

N° 13 1339 A, Caroline Tiare Frébault-Maau, négociante, *nom commercial* : Kokoni Tahiti, PK 5, côté montagne, servitude Paruau, quartier Brodien, Arue, BP 2140, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1340 A, Henri Ariitianoa Saminadame, travaux en tous genres, *nom commercial* : Sami Travaux, PK 37,700, côté montagne, lotissement Paparoa, lot n° 8, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1341 A, Teriirere Ingrid Taurei, *nom d'usage* : Tarahu, vente de salade de fruits et pâtisserie, *nom commercial* : Tahiti Food'iz, quartier Temaire, Paofai, BP 21133, 98713 Papeete, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1342 A, Jacky Pua Tematafaarere, travaux du bâtiment, PK 16, côté mer, servitude Faafaa, BP 380435, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1343 A, Tiatoa Grégoire Tererui, jardinage et bûcheron, PK 39,500, côté montagne, quartier Pollner, BP 12870, 98712 Papara, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1344 A, Ambroise Conrad Ravahei Colombani, institut de bien-être et sauna japonais, *nom commercial* : Fenua Dome, centre commercial Tauhere, 98719 Taravao, *date de commencement* : 9 juillet 2013.

15 juillet 2013

N° 13 1345 A, Stéphane André Bernard Detriche, consultant, *nom commercial* : RH Consulting, 800, lotissement Oremu 2, Faa'a, BP 20889, 98713 Papeete, *date de commencement* : 20 juin 2013 ;

N° 13 1346 A, Teva Jacques Huguet, entretien et nettoyage de piscines, *nom commercial* : Tev's Piscines Services, PK 3,200, côté montagne, route dorsale, 98719 Afaahiti, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1347 A, Dany Pittman, fleuriste et décoratrice, *nom commercial* : D. Fleurs et Créations, PK 43,900, côté montagne, quartier Vaiiha, Papeiha, Faaone, BP 381301, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1348 A, Damas Taurei Samuel Teiva, travaux de construction, *nom commercial* : Fare Nui Construction, PK 40,500, côté mer, Hitia'a, BP 14670, 98701 Arue, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1349 A, Ariihee Tetuanui Tetuaiteroi, travaux de construction, *nom commercial* : Keanu Construction, PK 9,100, côté montagne, quartier Vaipohe, BP 116, 98725 Vairao, *date de commencement* : 9 juillet 2013 ;

N° 13 170 B, Scarlet, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, Fare Rau Ape, rue Rudy-Bambridge, 98716 Pirae, *gérante* : Béatrice Chantal Vaite Tanseau, l'importation et le commerce de tous produits et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient juridiques, économiques et financières, civiles, immobilières et commerciales se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 87 C, Farahani, société civile : 5 000 000 F CFP, terre Ovaimariu, BP 4, 98775 Rangiroa, *gérante* : Ana Luisa Dias Amaro, *nom d'usage* : Gandy et Stéphane Mellado, la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir (ou apporter à la société) et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 88 C, SCI Ruaohé, société civile : 100 000 F CFP, rue Dumont-d'Urville, quartier Orovini, 98714 Papeete, *gérant* : William Teiki Sarciaux, la propriété, l'acquisition, la prise à bail, la promotion, la mise en valeur, la location de tous immeubles bâtis ou non, de toutes propriétés foncières de toute nature, l'édification de tous bâtiments, la gestion, la location des immeubles sociaux et l'aliénation des immeubles devenus inutiles à la société, La souscription, la prise de participation de parts sociales dans d'autres sociétés. Les emprunts, même avec garantie hypothécaire des biens appartenant à la société, et avec ou sans cautionnement même hypothécaire des associés ou des sociétés dans lesquelles des particuliers ont des participations auprès des banques ou de particuliers et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 5 juillet 2013 ;

N° 13 89 C, Société civile maohi horticole, agricole, aquacole services (SC Maohi HAA services), société civile : 120 000 F CFP, PK 36,500, côté montagne, 98705 Hitia'a O Te Ra, *gérants* : Tuma Noël Maoni et Noël Maoni, l'étude et la réalisation de tous projets horticoles, agricoles et aquacoles ; la production, l'achat, la vente et la promotion de tous produits et autres articles rattachés aux différentes activités ; toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement ; la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, participation, association et location-gérance, *date de commencement* : 12 juillet 2013.

16 juillet 2013

N° 13 1350 A, Katia Ahumatatua Fuller, auxiliaire de vie sociale, PK 22,800, côté montagne, lotissement Vaiterupe n° 22, 98711 Paea, *date de commencement* : 26 mars 2013 ;

N° 13 1351 A, Steve Petero Mahagafanau, travaux en tous genres, PK 23,700, côté montagne, Papetoai, 98728 Moorea, *date de commencement* : 21 mai 2013 ;

N° 13 1352 A, Loïc Vaiatea Adams, rachat d'or et vente, *nom commercial* : Polynésie Rachat d'or, îles des Vallons n° 82, bâtiment 1B, BP 44510, 98713 Papeete, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1353 A, Mauarii Serge André Hintze, consultant, avenue Georges-Clemenceau, servitude Lassere-Hintze, Mamao, BP 506, 98713 Papeete, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1354 A, Stanislas Tataoa Tuvanaa Iputoa, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Toau Construction, quartier Topa, Pamatai, BP 3751, 98713 Papeete, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1355 A, Cyril Jean-Pierre Ripoll, importateur, PK 0,600, côté mer, quartier Paparoa 2, BP 70265, 98719 Taravao, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 1356 A, Rosemonde Tepupuvahine Tau, greffeuse sur nacre, *enseigne* : Rozmt Service, vallée Faaripo, BP 11286, 98707 Papenoo, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1357 A, Ferdinand Tereva Tauru, importateur et négociant, *nom commercial* : Jardi Pièces, PK 53,200, côté mer, BP 16124, 98727 Papeari, *date de commencement* : 19 août 2013 ;

N° 13 1358 A, Ioane Gildas Wong, consultant, *nom commercial* : Creative Strategy, PK 14,300, côté montagne, Papenoo, BP 11903, 8709 Mahina, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 171 B, Blue Paradise Tours - SBPT, société à responsabilité limitée : 50 000 F CFP, PK 21,900, côté montagne, à Orofero, BP 330052, 98711 Paea, *gérant* : Grégory René Jean-Claude Bonnard, en France et à l'étranger, tous transports de personnes, la participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 172 B, Orava, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, PK 10,300, côté montagne, à Pufau, Tumaraa, BP 789, 98735 Uturoa, *gérants* : Lucien Faahio Tara et Chanel Marlyn Moea Groves, en Polynésie française, dans les départements et territoires d'outre-mer, en France métropolitaine et dans tous pays étrangers, l'exploitation d'un commerce de vente au détail de carburant, produits alimentaires, boissons, produits de puériculture, d'hygiène et d'entretien, presse et tabac, divers articles utiles aux activités nautiques, produits textiles et accessoires, telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Toutes opérations en Polynésie française ou à l'étranger, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment l'étude, l'acquisition, l'importation, l'exportation et la vente de tous objets d'art. Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 90 C, SCI Moorea Paradise, société civile : 100 000 F CFP, résidence Moemoea, lot n° 52, section de Haapiti, BP 1758, Papetoai, 98728 Moorea-Maiao, *gérante* : Caroline Cécile Marianne Landon, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature et notamment l'acquisition d'un immeuble sis à Haapiti, Moorea, lot n° 52, résidence Moemoea, cadastrée section RE n° 98, la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects. La construction de tous bâtiments à usage commercial, d'habitation et autres. L'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés. La vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société et généralement, toutes opérations de nature mobilière ou immobilière pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement* : 16 juillet 2013 ;

N° 13 91 C, Berty-Lau-Sanne, société civile : 180 000 F CFP, PK 27,200, servitude Richmond, Paea, BP 2817, 98713 Papeete, *gérants* : André Sanne, Corinne Louise Berty, *nom d'usage* : Sanne et Léonard Jean Lau, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil. Toute division et appropriation desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel ou industriel sur ces immeubles. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. La location en totalité ou par lots, des immeubles sociaux et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 16 juillet 2013 ;

N° 13 92 C, Manahere Immo, société civile : 100 000 F CFP, Pamatai Hills, lot n° 216, Faa'a, BP 13037, 98717 Punaauia, *gérants* : Laurent Georges Jean Darcy et Stéphane Laetitia Delphine Joyet, *nom d'usage* : Darcy, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature ; la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects ; l'exécution de tous travaux de viabilité et la réalisation de tous aménagements ; la construction de tous bâtiments à usage d'habitation ; l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social ; toutes prises de garanties, cautionnement, avals et hypothèque à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés ; la vente des biens devenus inutiles à la société et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 16 juillet 2013 ;

N° 13 93 C, SCP du Soleil Levant, société civile, vallée de Tipaerui, Papeete, BP 140632, 98701 Arue, *gérant* : Dogninnan Traore Mantion, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la

forme. L'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer, quel qu'en soit l'objet. Toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations. La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc. et d'une manière générale toutes opérations juridiques et financières concourant à la réalisation de l'objet, *date de commencement* : 17 mai 2013 ;

N° 13 94 C, Teararoa, société civile : 100 000 F CFP, Pamatai, résidence Te Ava Nui, Faa'a, BP 14419, 98701 Arue, *gérante* : Viviane Lachaux, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil. Toute division et appropriation desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel ou industriel sur ces immeubles. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. La location en totalité ou par lots, des immeubles sociaux et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 16 juillet 2013.

17 juillet 2013

N° 13 1359 A, Kahupogi Brenda Lydie Leslie Ararui, esthéticienne itinérante, *nom commercial* : La Bullé de Kanelle, PK 10,500, côté montagne, lot n° 73, Taapuna, BP 380096, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 10 août 2013 ;

N° 13 1360 A, Maryline Corinne Besnard, esthéticienne, *nom commercial* : Fenua Slim and Beauty, PK 12,500, côté mer, BP 3478, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1361 A, Koon Pong Lai, export, *nom commercial* : Poly Fish, PK 5, côté montagne, Faa'a, BP 51023, 98716 Pirae, *date de commencement* : 16 juillet 2013 ;

N° 13 1362 A, Marie Charlotte Noyel, esthéticienne itinérante, chez Paoletti Manuela, Matira, BP 150, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 27 mai 2013 ;

N° 13 1363 A, Emanaiti Anderson Taputu, électricien, *nom commercial* : Etoilectrique, PK 45,800, côté mer, Faaone, BP 8512, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 17 juillet 2013 ;

N° 13 1364 A, Teeeva Katia Tau, services divers, quartier Awa, Pamatai, BP 6439, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1365 A, Maurice Ah Ko Tavaitai, jardinage, *nom commercial* : Ahkevai Jardinage, PK 8,200, côté mer, servitude Irea, BP 13767, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 1er septembre 2013 ;

N° 13 1366 A, Cecilio Marii Teikiutapu, menuiserie et jardinage, 92, Taapuna, BP 2355, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 16 juillet 2013 ;

N° 13 1367 A, Yasmina Teretia Wong, *nom d'usage* : Lozano, marchande foraine, *nom commercial* : Chez Yasmina, route du Taaone, quartier Bernardino, 98716 Pirae, *date de commencement* : 20 juillet 2013 ;

N° 13 173 B, Snack de la Pointe Vénus, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, pointe Vénus, 98709 Mahina, *gérante* : Taiana Virginie Hina Porcher, en Polynésie

française et partout ailleurs, toute activité de restauration à consommer sur place ou à emporter. Toute activité de vente d'objets ou produits destinés aux touristes. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, marques et brevets concernant ces activités. Tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de commencement* : 1er septembre 2013 ;

N° 13 174 B, WDG-I, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, boulevard Pomare, immeuble Charles-Levy, 98714 Papeete, *gérant* : Francesco Carchidi, l'importation, l'acquisition de tous véhicules roulants et, plus généralement, de tous biens meubles, leur amélioration, transformation, l'équipement et leur aménagement et généralement toutes opérations quelconques nécessaires ou utiles à l'agencement et à la décoration de tous biens meubles. La location des biens issus de ces opérations. L'importation, l'acquisition, la vente de tous mobiliers et outillages divers. Toutes opérations et prestations de services relatives à l'assistance aux entreprises dans les domaines de la gestion, l'analyse financière, la recherche et la mise en place de financements, la gestion de trésorerie et plus généralement l'ingénierie financière et tout ce qui s'y rapporte. La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social et généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, et de nature à en faciliter la réalisation, *date de commencement* : 17 juillet 2013 ;

N° 13 175 B, EURL White Star Pacific, société à responsabilité limitée à associé unique : 200 000 F CFP, passage Cardella, 1er étage de l'immeuble Leoca, lot n° 11, Papeete, BP 3422, 98717 Punaauia, *gérant* : Robin Prosper Tehei-Arii Gérard Israël, l'achat et la vente de tous métaux précieux sous toute forme et leur transformation, l'importation et la vente de toutes marchandises et en général toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini. La société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de commencement* : 16 juillet 2013 ;

N° 13 95 C, Société civile immobilière Taurahea-Tiahono, société civile : 15 100 000 F CFP, quartier de Tipaerui, 98714 Papeete, *gérant* : Thierry Heitapu Trouillet, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou autrement des immeubles sis à Papeete, quartier de Tipaerui, qui vont être apportés à la société. L'acquisition, la

gestion et l'administration de tous autres immeubles et généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 20 février 1985.

18 juillet 2013

N° 13 1368 A, Barbara Hinavai Ariitai, vente de services divers, *nom commercial* : B. RH Consulting, PK 4,500, côté montagne, quartier Mai, Puurai, BP 8612, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 25 juin 2013 ;

N° 13 1369 A, Poerani Louisa Chang Sui Fat, *nom d'usage* : Tsing, roulotte, *nom commercial* : Toe CSF, servitude Ravatua, quartier Hugonot, Pamatai, Faa'a, BP 486, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er octobre 2013 ;

N° 13 1370 A, Gaspard Taumata Flores, travaux en tous genres, *nom commercial* : Haumata, Tiipoto, BP 1217, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1371 A, Vairaaroa Edouard Huateki, loueur en main-d'œuvre, *nom commercial* : Tau'Mata, servitude Saminadame, face de l'église catholique, Hitia'a, BP 63243, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 17 juillet 2013 ;

N° 13 1372 A, Charlie Toua Tuahitu Kimitete, transport de matériels et jardinage, *nom commercial* : Kim Transport, servitude Ellacott, Taunoa, BP 9870, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1373 A, Murielle Véronique Monguillon, secrétariat et comptabilité, côté mer, Faanui, BP 327, 98730 Bora Bora, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1374 A, Mauri Ariioehau Revault, importation et vente de matériels extérieurs, *nom commercial* : MR Distributions, route du Mont Marau, quartier Huioutu, Saint-Hilaire, Faa'a, BP 727, 98713 Papeete, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1375 A, Didier Sedeau, vente de photos numériques gravées sur plexiglass, *nom commercial* : Tahiti Photo Relief, PK 35, côté mer, BP 12839, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 176 B, Pacific Pneus Trading, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, 13, rue Wallis, quartier Mamao, Papeete, BP 60112, 98704 Faa'a, *gérant* : Roger Vanfau, l'exploitation d'un commerce de ventes de pneumatiques et accessoires d'automobile. La dépose et le montage des pneumatiques. L'achat, la vente, l'importation de tous biens, fournitures et équipements nécessaires à l'exploitation. L'acquisition de tous fonds de commerce conformes à son objet social et plus particulièrement le fond de commerce de la société en cours de liquidation dénommée SARL Hevea à l'enseigne Pacific Pneus Import. Pour réaliser cet objet, la société peut créer, acquérir, vendre, échanger, prendre ou donner à bail, avec ou sans promesse de vente, gérer et exploiter, directement ou indirectement, tous établissements et locaux quelconques, tous objets mobiliers et matériels. Participer, par tous moyens, directement ou indirectement, à toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce. Prendre, sous toutes formes, par tous moyens, directement ou indirectement, tous intérêts et participations dans toutes sociétés, groupements ou entreprises françaises ou étrangères ayant un objet similaire ou de nature à développer ses propres affaires et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter, directement ou indirectement, à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement. Elle peut accomplir toutes

opérations financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet ci-dessus, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 18 juillet 2013 ;

N° 13 177 B, Tahiti Cheap Market, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, rue des Poilus-Tahitiens, 98714 Papeete, *gérant* : Philémon Joël Ekouma Ndong, en France et à l'étranger la création, l'acquisition, l'exploitation, et la gestion de tout fonds de commerce. L'importation, la vente en gros ou au détail de toutes marchandises de toute nature. L'aliénation de tout ou partie des biens, meubles ou immeubles appartenant à la société par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail. La prise à bail des locaux nécessaires à l'exploitation de l'activité commerciale. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. La participation dans toutes sociétés et groupements créés ou à créer dont l'objet se rapporte à l'objet social, par voie d'apports, fusion ou autrement et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 18 juillet 2013 ;

N° 13 178 B, Teheiarii, société à responsabilité limitée : 180 000 F CFP, rue Vairaatoa, face à la Plomberie, 98714 Papeete, *gérants* : Jean-Mathieu Castellani et Mélinda Doom, *nom d'usage* : Bodin, rue Vairaatoa, face à la Plomberie, 98714 Papeete, en Polynésie française, l'acquisition, la prise en location-gérance, l'exploitation sous toute forme d'une pension de famille. Dans le cadre de ladite exploitation, tout service de restauration. Toutes prestations de loisirs à caractère touristique telles que des excursions terrestres ou maritimes, safaris, activités nautiques, charter, camping ainsi que le transport terrestre ou maritime lié à cette activité. Tous investissements de nature à développer ou favoriser ces activités. Toutes activités sportives nautiques et autres ainsi que toutes activités inhérentes aux cures de repos. La construction, l'acquisition ou la prise à bail de tous bâtiments afférents à son activité. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet social et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique, les emprunts auprès des banques publiques, privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 18 juillet 2013 ;

N° 13 96 C, SCI MM Vitto-Rom, société civile : 75 000 F CFP, PK 8,200, côté montagne, servitude Lichon, Punaauia, BP 61920, Faa'a centre, 98704 Faa'a, *gérants* : Francine Brigitte Coppola, *nom d'usage* : Della-Valle et Yannick Della-Valle, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature. La mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects. La gestion et l'administration desdits biens ainsi que de tous biens et droits immobiliers dont la société sera propriétaire. L'emprunt des fonds nécessaires aux acquisitions sus-relatées et la constitution des garanties y relatives et plus

généralement, la réalisation de toutes opérations, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-décrié pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société. La vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société, *date de commencement* : 18 juillet 2013.

19 juillet 2013

N° 13 1376 A, Gérard Manava Bedanne, réparation, maintenance informatique et importation, PK 45, côté montagne, BP 15167, 98726 Mataiea, *date de commencement* : 1er novembre 2013 ;

N° 13 1377 A, Oylene Haydee Maeva Degage, nettoyage et entretien des locaux, *nom d'usage* : Leverd, PK 2,500, côté mer, après Polyfix, Auae, BP 61612, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 18 juillet 2013 ;

N° 13 1378 A, Philippe Raymond Raoul Duquesne, promenade en mer, *nom commercial* : Mako Tours, servitude Paraora, côté montagne, Paopao, BP 3499, 98728 Moorea, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1379 A, Jacques Iriti, loueur en main-d'œuvre, 98774 Puka Puka, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1380 A, Frédéric Jean Jusy, vente de services divers, PK 34,800, côté mer, BP 121011, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1381 A, Ramanui Teiva Nouveau, importateur, *nom commercial* : Tiki Manao, lotissement SOCREDO n° 117, route de Heiri, BP 62823, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 19 juillet 2013 ;

N° 13 1382 A, Koba Moea Tapa, *nom d'usage* : Teaurua, pension de famille, *nom commercial* : Pension Tauraaatua, côté montagne, Moerai, BP 174, 98753 Rurutu, *date de commencement* : 1er janvier 2014 ;

N° 13 179 B, Entreprise Edmond Chan, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, PK 10,500, côté montagne, 98709 Mahina, *gérant* : Edmond Charlie, en Polynésie française, l'entreprise générale de construction. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce ou autres. La prise de participation dans toutes sociétés constituées ou à constituer et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher à l'objet social de la manière la plus étendue, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 97 C, Te Noha Financement, société civile : 100 000 F CFP, immeuble Rouleau, BP 42991, Fare Tony, 98714 Papeete, *gérante* : Nesxstep Finance, centre commercial Le Lotus, 98718 Punaauia, société à responsabilité limitée, RCS de Papeete n° TPI 11 174 B (989533) dont le représentant permanent est Antoine Nicolas Viardot, l'acquisition et la propriété d'une participation de cinq pour cent (5 %) dans le capital de la société Te Noha afin d'assurer le financement de son projet immobilier. La gestion de cette participation et toutes opérations s'y rapportant. La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc. et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation, *date de commencement* : 19 juillet 2013.

22 juillet 2013

N° 13 1383 A, Marie-Laure Claudine Chocraux-Bonnet, *nom d'usage* : Jaunet, services divers, rue du Frère-Allain, immeuble Iti, appartement n° 203, BP 40188, 98713 Papeete, *date de commencement* : 19 juillet 2013 ;

N° 13 1384 A, Benjamin Paul Lucien Erlich, services divers, PK 16,100, côté mer, Papetoai, BP 1747, 98728 Moorea, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1385 A, Olivia Amandine Geniaux, *nom d'usage* : Erlich, services divers, PK 16,100, côté mer, Papetoai, BP 1747, 98728 Moorea, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1386 A, Gilles Jean-Luc Genty, travaux en tous genres, PK 12, côté montagne, Paopao, BP 3258, 98728 Moorea, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1387 A, Gontran Armand Temarii Haapa, loueur en main-d'œuvre, 54, lotissement Hamuta Val, BP 5950, 98716 Pirae, *date de commencement* : 26 juillet 2013 ;

N° 13 1388 A, Sylvain Heimoana Mai, services divers, *nom commercial* : Powercomp - TX, PK 51,800, côté montagne, Papeari, BP 12303, 98712 Papara, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1389 A, Teiki Marurai, travaux en tous genres et nettoyage de locaux, *nom commercial* : Ent. Marurai Tevai, PK 5,500, côté montagne, 98724 Toahotu, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1390 A, Suzanne Véronique Tapahi Onohea, couture à domicile, *nom commercial* : Ono Cœur, motu Temae, Teavaro, BP 735, 98728 Moorea, *date de commencement* : 10 juillet 2013 ;

N° 13 1391 A, Ornella Raioho, activités de loisirs et récréatives, et excursions lagonaires, *nom commercial* : Moeraitini Excursion, Vaiea, 98732 Maupiti, *date de commencement* : 1er octobre 2013 ;

N° 13 1392 A, Rémi José Ramos, services divers, quartier Sanford, Avatoru, 98775 Rangiroa, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1393 A, Jean-Jacques Léon Teiefitu, travaux de terrassement, voirie et viabilité, *nom commercial* : TG Travaux, résidence Taapuna, lot n° 110, BP 13376, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 19 juillet 2013 ;

N° 13 1394 A, Damien Temoana Teremate, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Teremate, avenue du Prince-Hinoi, quartier Hélène-Smidt, Taunua, Papeete, BP 52314, 98716 Pirae, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1395 A, Jenny Noëlle Miriamaravahere Teriitaumihau, manucure, *nom commercial* : Passionails, lotissement SOCREDO n° D12, Pamatai, BP 6686, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 19 juillet 2013 ;

N° 13 1396 A, François Tetiarahi, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Hotu, PK 12,500, côté montagne, BP 11625, 98709 Mahina, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1397 A, Dany Tihopu, travaux en tous genres, *nom commercial* : Caledopose, PK 8,800, côté montagne, côté montagne, 98721 Pueu, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1398 A, Yolande Vahina Vincent, *nom d'usage* : Jubert, vente de services divers, lotissement SOCREDO n° A 7 V, Pamatai, Faa'a, BP 2545, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1399 A, Heimanu Jean-Marc Eugène Yip, négociant, lotissement Kia Ora n° 11, BP 7387, 98719 Taravao, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1400 A, Tony Zampieri, travaux en tous genres, *nom commercial* : Renobat, bateau Areazur, marina, BP 644, 98735 Uturoa, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 180 B, Raiatea Party, société à responsabilité limitée à associé unique : 500 000 F CFP, immeuble Vairahi, Uturoa, BP 130111, 98717 Punaauia, *gérante* : Julienne Moeani Brothers, la vente d'articles de fêtes, de décoration festive, de produits alimentaires liés à la fête. Toutes

opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance, *date de commencement* : 1er juillet 2013.

23 juillet 2013

N° 13 1401 A, Francesca Ascari, masseuse traditionnelle, PK 33,200, côté montagne, Varari, Haapiti, 98728 Moorea, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1402 A, Teva Jonathan Bellais, loueur en main-d'œuvre, PK 53, côté montagne, avant l'école Matairea, Mataiea, BP 52631, 98716 Pirae, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1403 A, Tamatea Henri Matahi Brunel, travaux en tous genres, *nom commercial* : STI, lotissement Te Vihonu, lot n° 37, Afaahiti, BP 8030, 98719 Taravao, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1404 A, Ludovic Tamatea Caumet, artisan, *nom commercial* : Manatea Créations, lotissement Tehapatoa, lot n° 37, Faa'a, BP 2524, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 17 juillet 2013 ;

N° 13 1405 A, Katy Providence Joséphine Dimino, *nom d'usage* : Omobono, onglerie, *nom commercial* : Katy Onglerie, résidence Jambolana, 1er étage, appartement F3-04, Punaauia, BP 4277, 98713 Papeete, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1406 A, Joanna Natéa Lebel, massage, PK 5,100, côté montagne, quartier Etilage, BP 6048, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1407 A, Yann Marc Minier, glaces et sorbets, PK 2,700, côté mer, centre commercial Tiaia, Maharepa, BP 3482, 98728 Moorea, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1408 A, Rygdon Taaroatuirani Pahio, réparation et entretien de moteurs de véhicules, *nom commercial* : Taaroa Aito Decalaminage, PK 12,600, côté montagne, servitude Pothier, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1409 A, Heiava Mara Marie-José Rota, *nom d'usage* : Maiti, loueur en main-d'œuvre, PK 5, côté mer, Maharepa, 98728 Moorea, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1410 A, Susana Maria Carmen Saavedra Cruz, nationalité espagnole, services divers, *nom commercial* : Inbi MA, résidence Mitirapa, lot n° 48, 98719 Taravao, *date de commencement* : 3 juillet 2013 ;

N° 13 1411 A, Poerani Laetitia Snow, loueur en main-d'œuvre, lotissement Ohi-Teitei n° 27, 98719 Afaahiti, *date de commencement* : 4 juillet 2013 ;

N° 13 1412 A, Gety Vahinearui Tahuaitu, *nom d'usage* : Mare, services divers, PK 13,200, côté mer, Maatea, BP 4092, 98728 Moorea, *date de commencement* : 10 août 2013 ;

N° 13 1413 A, Anita Tauhiro, *nom d'usage* : Faaite, fare d'hôtes, cité de l'Air, lotissement Orama n° 1, BP 62020, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1414 A, Tetau Sola Teinauri, travaux en tous genres, *nom commercial* : Tetau Construction, quartier Topa, Pamatai, BP 3751, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1415 A, Régine Titaina Tepau, roulotte, PK 2, côté montagne, Teavaro, 98728 Moorea, *date de commencement* : 31 juillet 2013 ;

N° 13 1416 A, Henri Maiho Tihoni, fabrication et réparation de pirogues, PK 53,900, côté mer, 98727 Papeari, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 181 B, For - Tech, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, PK 13,500, côté montagne, lotissement Punavai Nui, lot n° 186, Punaauia, BP 43716, Fare Tony, 98713 Papeete, *gérant* : Nicolas Viard, tant en France qu'en Polynésie française ou à l'étranger, la création, la réalisation en Polynésie, en France ou à l'étranger, la location, la prise en location-gérance de tous types de travaux publics : voiries, réseaux et distribution ; la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; l'importation de tous produits, matériels, pouvant se rapporter à l'activité ou permettant son exploitation ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 182 B, SARL La Maison de Manoa, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, PK 4,500, côté mer, BP 554, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *gérants* : Karine Si Yen Hiriata Le Roux, *nom d'usage* : Lejeune et Augustin Laurent Bernard Dominique Lejeune, en Polynésie française, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature, la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects, la construction de tous bâtiments à usage d'habitation et autres, l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains, tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social, conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagements des associés, la vente ou l'attribution aux associés de biens meubles ou immeubles devenus inutiles à la société, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 183 B, SARL Silver Pacific, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, route de l'Ecole, quartier Lucas, BP 15, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *gérant* : Jean-Michel Pierre Daniel Ernewein, en Polynésie française et en tous pays l'organisation, la promotion et la commercialisation d'activités nautiques et terrestres en tous genres ainsi que tous autres en relation avec ces activités, susceptibles d'en favoriser l'exercice et le développement. Toutes opérations, représentations, commissions et courtages, fournitures de prestations de services et/ou commerciales en tous genres, auprès des tiers relatives à la réalisation de l'objet social. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêts économique ou sociétés en participation, augmentation de capital ou acquisition de parts ou actions de sociétés et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement* : 23 juillet 2013.

24 juillet 2013

N° 13 1417 A, Michaël Eric Chung Seong Sen, travaux en tous genres, *nom commercial* : Entreprise Tous Services, PK 3,700, côté mer, BP 60927, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 19 juillet 2013 ;

N° 13 1418 A, HIRAMA Claude Alphonse Philippe Germain, musicien, *nom commercial* : Team Terevete, lot n° 1, Miri Punaauia, BP 41917, 98713 Papeete, *date de commencement* : 26 juillet 2013 ;

N° 13 1419 A, Armand Houariki, serrurier, quartier Mervin, Taunua, Papeete, BP 50580, 98716 Pirae, *date de commencement* : 1er février 2013 ;

N° 13 1420 A, Cécile Teua Pavaouau, *nom d'usage* : Ah Sing, roulotte, *nom commercial* : Roulotte Vetea, PK 9,400, côté montagne, bord de route, BP 110483, 98709 Mahina, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1421 A, Ramon Heitiare Teriipaia, loueur en main-d'œuvre, réparation et maintenance navale, quartier Mahamene, Patio, 98733 Tahaa, *date de commencement* : 17 juin 2013 ;

N° 13 184 B, JC Agi Pest Control, société à responsabilité limitée à associé unique : 5 000 000 F CFP, PK 21, côté montagne, BP 10612, 98711 Paea, *gérant* : Jean-Luc Pierre Robert Preziosi, en France comme à l'étranger, la désinsectisation, la dératisation la démoustication, le détermitage, la désinfection, et à titre accessoire la fabrication, le conditionnement et la distribution en contenance réduite (kit) de produits servant à ces traitements. L'importation et la distribution de toute fourniture, matière matériel et équipement pour la lutte d'insectes ou mammifères nuisibles. L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe, sauf s'il s'agit d'une autre entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires, *date de commencement* : 1er juillet 2013.

25 juillet 2013

N° 13 1422 A, Ferdinand Taputea Aa, magasin d'alimentation générale, *nom commercial* : Magasin Haapu Market, bal 265, 98731 Haapu, Huahine, *date de commencement* : 13 décembre 2013 ;

N° 13 1423 A, Séverine Forestier, *nom d'usage* : Rogez, import et vente de lingerie et accessoires, *nom commercial* : Entrefilles, résidence Villas Belles Rives, vallée de Matatia, BP 2174, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 30 septembre 2013 ;

N° 13 1424 A, Fabien Karere Tetauru Meitai, travaux de terrassement, *nom commercial* : Meitai Terrassement, PK 37, côté montagne, route de la mairie, Hitia'a, BP 2995, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1425 A, Léon Mu, conseils et services en protection des végétaux, et maintenance de sites internet, *nom commercial* : LM Consultance et Services, chemin Bel Air 1, Pirae, BP 3652, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1426 A, Médéric Guillaume Adrien Pajot, conditionneur de produits, *nom commercial* : Heitiare, lotissement Chin Foo, Vetea 1, Pirae, BP 140790, 98701 Arue, *date de commencement* : 24 juillet 2013 ;

N° 13 1427 A, Hervé Nicolas Hiro Perez, carreleur, *nom commercial* : HP Carrelage, lotissement Punavai Nui, voie R, Punaauia, BP 5029, 98716 Pirae, *date de commencement* : 1er août 2013

N° 13 1428 A, Petea Jimmy Riaria, fabrication de bijoux, commissionnaire en affaires locales et import, *nom commercial* : GEM Créations, Confidex et Import ITI, route Sainte-Amélie, quartier Estall, BP 9243, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1429 A, Sylvie Senil, *nom d'usage* : Urban, consultante, lotissement Te Anuhe n° 77, Mahinarama, BP 140995, 98701 Arue, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1430 A, Carole Heimata Toofa, vente et projection de peintures sur carrosseries en tous genres, *nom commercial* : Peinture DIP, PK 20,500, côté montagne, quartier Tiapa, résidence Les Jardins de Paea, BP 380810, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 15 septembre 2013 ;

N° 13 1431 A, Taiana Edwige Vahapata, négociante et marchande foraine, *nom commercial* : Lady Shop, immeuble Temorere, BP 2473, 98703 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 185 B, CGCOM, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, domaine Atima, lot n° 22, Mahina, BP 140090, 98701 Arue, *gérants* : Pascal Henri Chapelle et Valérie Brigitte Sandrine Besselièvre, *nom d'usage* : Jan, en Polynésie française, l'exercice de la profession de comptable, dans son ensemble le plus élargi, des entreprises privées, association, et de toutes formes juridiques. Cet objet social pourra donner lieu à des modifications et/ou des adjonctions d'activités annexes. Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet et/ou ces objet(s) social (sociaux) et qui sont compatibles avec celui-ci, elle peut notamment détenir des participations dans des entreprises de toute nature, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 186 B, Tahiti Here Vert, *sigle* : THV, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, PK 30,950, côté montagne, Papara, BP 5755, 98716 Pirae, *gérante* : Tatiana Nahei Grand, en Polynésie française et à l'étranger, l'achat et la vente de divers produits, en particuliers des produits agricoles naturels et, plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières pouvant s'y rapporter directement ou indirectement, ou tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 1er septembre 2013 ;

N° 13 187 B, Sportech, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, lotissement Miri, lot n° 371, Punaauia, BP 426, 98730 Bora Bora, *gérant* : Vincent Soustrot, l'achat, l'importation, la distribution, la vente en gros, demi-gros ou au détail, la représentation, le courtage, la commission, et la commercialisation en général de tous produits, équipements et matériels de sport et de jeux, leurs accessoires et dérivés ; l'aménagement, l'étude et le design d'espaces de sports ou de jeux, le conseil et l'audit dans ces domaines ; la création, l'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissement se rapportant à l'objet ci-dessus ; l'acquisition, la prise à bail de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées à créer pouvant se rattacher à l'objet social et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou

immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 188 B, Corail, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, PK 6,300, côté montagne, vallée Tefaaoroa, Arue, BP 52649, 98716 Pirae, *gérante* : Noélanie Faahana Tinorua, en France et à l'étranger, la création, l'acquisition, la location, l'installation et l'exploitation de tous fonds de commerce ou établissements se rapportant aux activités de garderie, centre de loisirs et de vacances. L'acquisition, la prise en location ou la sous-location de tous immeubles construits ou rien. La participation de la société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social. Le transport, le ramassage scolaire et extra scolaire, activités extérieures et tout objet concernant l'encadrement et la prise en charge des enfants dans un cadre scolaire et extra-scolaire et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement, *date de commencement* : 25 juillet 2013 ;

N° 13 189 B, SARL FDL Services, société à responsabilité limitée : 90 000 F CFP, PK 6,700, côté montagne, centre Kikipa, BP 671, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, *gérants* : Grégory Tihapai Friot, Stéphanie Vaitiare Roometua, *nom d'usage* : Friot et Steven Gary Madar, en Polynésie française et en tous pays, la maintenance et dépannage informatique, parc et réseau, l'achat, la vente l'importation, l'exportation, la location de matériels, pièces et logiciels informatiques, la création et la commercialisation de sites web, le conseil et la formation en informatique, l'infographie, l'impression, édition et façonnage de cartes de visite, menus et photos, ainsi que toutes autres prestations en relation avec ces activités commerciales. L'exploitation d'un centre dédié à la culture polynésienne, ses traditions, son artisanat, sa musique et ses danses, ses parures et bijoux, son habitat et ses spécialités culinaires, plus généralement la connaissance et la promotion de la vie polynésienne d'autrefois, l'organisation d'événements culturels liés à cette identité. L'enseignement de ces arts et traditions, leur démonstration et apprentissage, la réalisation, fabrication, achat et vente de produits artisanaux et alimentaires locaux ; la vente et l'achat de perles et bijoux. La création, l'acquisition et l'exploitation de fonds de commerce et d'établissements en relation avec ces activités commerciales. Toutes opérations, représentations, commissions et courtages, fournitures de prestations de services et/ou commerciales en tous genres, auprès des tiers, relatives à la réalisation de l'objet social. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêts économique ou sociétés en participation, augmentation de capital ou acquisition de parts ou actions de sociétés et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, *date de commencement* : 25 juillet 2013.

26 juillet 2013

N° 13 1432 A, Davy Alba, entrepreneur de plongée, PK 17,500, côté mer, résidence Ylang Ylang, BP 381585, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 24 juillet 2013 ;

N° 13 1433 A, Narati Nard Foug Fa Ahinoama Apeang, import et fabricant de bijoux, *nom commercial* : Mika Import - Noama Perles, PK 10,100, côté montagne, servitude Wolher, BP 13201, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1434 A, Wilson Teva Hunter, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Hunter Construction, PK 8,900, côté montagne, servitude Taputuarai, Punaauia, BP 9581, 98715 Papeete, *date de commencement* : 1er septembre 2013 ;

N° 13 1435 A, Raphaël Gabriel Rouget, vente de services divers, immeuble SCI Temaeva, Vetea Nui, Pirae, BP 42999, 8713 Papeete, *date de commencement* : 25 juillet 2013 ;

N° 13 1436 A, Steeve Taimoana Wohler, mécanicien réparateur, *nom commercial* : MK Mécanik Auto, PK 10,100, côté montagne, servitude Wohler, BP 13201, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013.

29 juillet 2013

N° 13 1437 A, Laurie-Anne Odile Danièle Almes, vente de services divers, *nom commercial* : Cdéco Tahiti, PK 9,600, côté montagne, résidence Mohea, Punaauia, BP 1132, 98713 Papeete, *date de commencement* : 26 juillet 2013 ;

N° 13 1438 A, Layna Marae-Tafaa Laufat, tatouage, *nom commercial* : Marae-Tafaa Tatau, PK 34,200, côté montagne, lotissement Vaipahu, BP 120306, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er septembre 2013 ;

N° 13 1439 A, Sam Tetoa Amanu Leu, travaux de construction, *nom commercial* : Leu Construction, PK 39,500, côté montagne, lotissement Tehaamatai, lot n° 62, BP 120937, 98712 Papara, *date de commencement* : 1er janvier 2010 ;

N° 13 1440 A, Sandra Navel, salon de coiffure, *nom commercial* : Espace Coiffure, avenue du Commandant-Chesse, immeuble Vairaatoa Nui, Papeete, BP 381835, 98718 Punaauia, *date de commencement* : 16 août 2013 ;

N° 13 1441 A, Eve Edwige Parisot, institut de beauté, *nom commercial* : R'Eve Beauty, immeuble Potifara, route de la pointe Vénus, BP 111744, 98709 Mahina, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1442 A, Florent Tamatoa Tehuritaoua, travaux en tous genres, PK 18,500, côté montagne, Haapiti, 98728 Moorea, *date de commencement* : 5 août 2013 ;

N° 13 1443 A, Guy Tuhoe Fariua Tuteamaru, import, *nom commercial* : Enea Tec, quartier Van Bastolaer, PK 1, côté montagne, 98719 Afaahiti, *date de commencement* : 2 août 2013 ;

N° 13 190 B, Les Tiars, *sigle* : Les Tiars, société à responsabilité limitée à associé unique : 300 000 F CFP, PK 13,500, côté montagne, Paopao, BP 3614, Temaeva, 98728 Moorea-Maiao, *gérant* : Bruno Osvaldo Damo, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, la propriété, le financement et l'exploitation directe, indirecte ou comme mandataire, de tous hôtels, résidence hôtelière, restaurants, bars, de toute nature et de toute catégorie et, plus généralement, de tous établissements se rapportant à l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et les métiers de services. L'étude économique, financière et technique des projets et, en général, toutes prestations de services liées à la réalisation, l'organisation et l'exploitation des établissements définis ci-dessus et, notamment, tous actes concourant à la construction de ces établissements et tous actes de consultant s'y rapportant. La création de toute société nouvelle et la prise de participation par tous moyens dans toutes sociétés quel que soit leur objet. L'utilisation des articles 199 *undecies* B et 217 du code général des impôts métropolitains. Toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social et à tous

objets similaires ou connexes. Le tout en Polynésie française et dans tous autres pays, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 191 B, Tahiti Building, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, PK 6,500, côté mer, quartier Vaipoopoo, Arue, BP 52833, 98716 Pirae, *gérant* : Wilfred Ah Min, tous travaux de construction et de terrassement, l'importation, et le négoce de matériaux en tous genres et ameublement. Toutes prestations de services afférentes aux activités susvisées. La création, l'acquisition, la mise ou la prise en gérance de tous fonds de commerce ayant pour objet les activités susvisées. La prise à bail, la construction et l'acquisition de tous biens, meubles ou immeubles. L'emprunt auprès de tous établissements bancaires ou de crédit, de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social, et toutes garanties à la sûreté d'engagements contractés en vue de la réalisation de l'objet. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location-gérance et en général toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus défini. La société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient, dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir, facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités visées ci-dessus ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts industriels, commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relations d'affaires, *date de commencement* : 29 juillet 2013 ;

N° 13 192 B, Tradewinds Tahiti, société à responsabilité limitée : 2 000 000 F CFP, marina de Apooiti, Raiatea, BP 364, 98713 Papeete, *gérants* : Christian Picard et Lars Magnus Lewin, l'organisation, la gestion, la commercialisation de croisières à la cabine sur des navires de plaisance en Polynésie française ; toutes opérations notamment de promotion pour la réalisation de l'objet social ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, alliances, groupement d'intérêt économique ou sociétés en participations et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et tous objets similaires ou connexes y compris l'acquisition d'un fonds de commerce, *date de commencement* : 1er juillet 2013.

30 juillet 2013

N° 13 1444 A, Rimona Raymond Airima, travaux du bâtiment, *nom commercial* : Jeune Entrepreneur Polynésien (JEP), quartier Cowan, face château d'eau, Pamatai, BP 6237, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 29 juillet 2013 ;

N° 13 1445 A, Marjorie Lourdes Calabuig, massage traditionnel, PK 7,100, côté montagne, Paopao, BP 1751, 98728 Moorea, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1446 A, Myrna Teharati Chin, *nom d'usage* : Hebrard, loueur en main-d'œuvre, quartier Buchin, Titioro, 98714 Papeete, *date de commencement* : 29 juillet 2013 ;

N° 13 1447 A, Bruno Michel Davaud, massage traditionnel, *nom commercial* : Reikilibre-Toi, PK 7,100, côté montagne, Paopao, BP 1751, 98728 Moorea, *date de commencement* : 22 juillet 2013 ;

N° 13 1448 A, Sélina Anne-Marie Denise Duval, communication et création de sites, 19 Bis, résidence Bel Air, Teavaro, BP 16, 98728 Moorea, *date de commencement* : 15 juillet 2013 ;

N° 13 1449 A, Michel Emile René Guillemet, fabricant d'huiles végétales et de produits dérivés de produits locaux, *nom commercial* : Just Local Products, PK 8,800, côté mer, Taputapuata, 98735 Avera, *date de commencement* : 1er juillet 2013 ;

N° 13 1450 A, Ketty Vaihere Joan Thérèse Lambert, massage traditionnel, *nom commercial* : Haumaru, PK 6, côté montagne, Faa'a, C/O Mme Johnston Katia, BP 9420, 98715 Papeete, *date de commencement* : 30 juillet 2013 ;

N° 13 1451 A, Guillaume Célestin Louis Martin, services divers, PK 21,500, côté mer, Haapiti, BP 80041, 98728 Moorea, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1452 A, Albert Stigger, mécanicien, *nom commercial* : TTS, PK 5,715, côté montagne, Maharepa, centre Raehau, Paopao, BP 1843, 98728 Moorea, *date de commencement* : 8 juillet 2013 ;

N° 13 1453 A, Daniel Narii Teaka, roulotte, *nom commercial* : Mauriarii Grill, PK 4, côté montagne, 98735 Avera, *date de commencement* : 1er septembre 2013 ;

N° 13 1454 A, Temaeva Adrien Tehahe, construction de caveaux, *nom commercial* : Atohei Entreprise, PK 6,900, côté montagne, 98724 Toahotu, *date de commencement* : 29 juillet 2013 ;

N° 13 98 C, Heva Heva Perles, société civile : 200 000 F CFP, motu Heva Heva, 98763 Fakarava, *gérants* : Paule Angéla Chunne et Cyril Teva Giau, l'installation et l'exploitation de fermes perlières et, plus généralement, tout ce qui se rattache à la culture des perles. L'achat, la vente, la collecte, l'élevage, le greffage des nacres et huitres perlières, et la production de produits perliers. L'acquisition, la concession, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains, parcelles de terre ou zones maritimes nécessaires à la réalisation de l'objet. La construction de tous immeubles. La prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet similaire ou connexe et d'une manière générale, toutes opérations juridiques et financières concourant à la réalisation de l'objet, *date de commencement* : 1er janvier 2014.

31 juillet 2013

N° 13 1455 A, Timi Steven Bennett, exploitant forestier, PK 15,800, côté montagne, servitude Teave 4, Punaauia, BP 130107, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 11 juillet 2013 ;

N° 13 1456 A, Julie Claude Rose Charlotte Barros, commissionnaire, PK 4,900, côté montagne, Arue, BP 11105, 98709 Mahina, *date de commencement* : 16 août 2013 ;

N° 13 1457 A, Jocelyne Martine Beauguitte, consultante, Pamatai, B500, résidence Le Carlton Hills, Faa'a, BP 42995, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1458 A, Christian Blondelle, vente de services divers, PK 23,500, côté montagne, servitude Bambridge, Paea, BP 4541, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1459 A, Laurent Henri Gilles Manuarii Bodin, commissionnaire en affaires locales, *nom commercial* : West@Pi, PK 18,700, côté montagne, Papehue, Paea, BP 3565, 98713 Papeete, *date de commencement* : 30 juillet 2013 ;

N° 13 1460 A, Philippe Claude Esteva, logeur, *nom commercial* : Fare Apoomatai, Tefarerii, quartier Apoomatai, BP 871, 98731 Huahine, *date de commencement* : 1er janvier 2014 ;

N° 13 1461 A, Aurore Mateha, *nom d'usage* : Burns, loueur en main-d'œuvre, Tuuhora, 98760 Anaa, *date de commencement* : 29 juillet 2013 ;

N° 13 1462 A, Willy Jason Teuira Iotua Paie, travaux divers, *nom commercial* : Entreprise Teami, Punavai Plaine, lot n° 53, BP 13068, 98717 Punaauia, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1463 A, Vaitiare Anna Pereyre, import, *nom commercial* : Fashionista, servitude Helme, entre Miklus et Socimat, BP 6447, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 1464 A, Roland Tere Puura, artisan bijoutier, 222, côté montagne, Puurai, BP 62004, 98702 Faa'a, *date de commencement* : 30 juillet 2013 ;

N° 13 1465 A, Eliane Tautu, *nom d'usage* : Helme, location de bouées gonflables, *nom commercial* : Fun'n Slide Tahiti, PK 25,700, côté mer, BP 10199, 98711 Paea, *date de commencement* : 30 juillet 2013 ;

N° 13 1466 A, Aurélie Christiane Marie Thorez, consultante, B34, résidence Pearl Nui, Punaauia, BP 586, 98713 Papeete, *date de commencement* : 1er octobre 2013 ;

N° 13 1467 A, Lehi Hauatua Vaetua, travaux du bâtiment, PK 23, côté mer, Papetoai, BP 1440, 98728 Moorea, *date de commencement* : 30 juillet 2013 ;

N° 13 193 B, Drink n'Joy, société à responsabilité limitée : 4 000 000 F CFP, route de l'Eau-Royale BP 14175, 98701 Arue, *gérants* : Fabrice Fabien René Baffou et Christophe André Trebouta, toutes opérations relatives à l'importation, l'achat, la vente en gros, demi-gros et au détail, par distributeur automatique ou autrement, de tous produits concernant la marque de café "Lavazza" et de toutes autres boissons hygiéniques et produits vendus en distributeur. La création, l'acquisition, sous toutes ses formes, la location, comme bailleur ou preneur, avec ou sans promesse de vente, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées. La participation directe ou indirecte de la société par tous moyens dans toutes opérations, entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini et à tous objets similaires ou connexes, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 194 B, Noanoa, société à responsabilité limitée : 20 000 000 F CFP, Parea, BP 30, Fare, 98731 Huahine, *gérants* : Christian Benoist Jacques Picard et Rose Monette Aline, Parea, BP 30, Fare, 98731 Huahine, l'acquisition, l'exploitation, la gestion de toute unité hôtelière en Polynésie française ; toutes opérations notamment de promotion et de commercialisation pour la réalisation de l'objet social ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations ou entreprises pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes et notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusions, alliances, groupement d'intérêt économique ou sociétés en participations et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et tous objets similaires ou connexes, y compris l'acquisition d'un fonds de commerce, *date de commencement* : 1er août 2013 ;

N° 13 99 C, SCI Chou, société civile : 20 000 000 F CFP, avenue Pomare, 98714 Papeete, *gérants* : Mei Ling et René Chou, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration,

l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations. L'aménagement de tous immeubles, leur location. L'administration, la location et l'exploitation desdits biens immeubles. L'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société. Toutes les opérations mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet précité. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social et plus spécialement ceux nécessités pour la construction à édifier sur les terrains acquis par la société. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement* : 31 juillet 2013 ;

N° 13 100 C, Il Paradiso, société civile : 100 000 F CFP, lieudit Temae, Teavaro, Moorea, BP 13112, 98717 Punaauia, *gérants* : Marie-Hélène Chantal Mareva Naraievau Montaron et Italo Carlo Maria Grignani, en Polynésie française, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations. L'aménagement de tous immeubles, leur location. L'administration, la location et l'exploitation desdits biens immeubles. L'aliénation de tout ou partie desdits immeubles bâtis ou non bâtis devenus inutiles à la société. Tous emprunts nécessaires à la réalisation de l'objet social. La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet sera susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupements d'intérêt économique et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires, *date de commencement* : 30 avril 2013 ;

N° 13 101 C, Jacopar, société civile immobilière : 200 000 F CFP, cité de l'Air, Faa'a, BP 43894, Fare Tony, 98713 Papeete, *gérant* : Christophe Charles Pierre Jacob, l'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, la location de tous immeubles ainsi que la prise de participation dans toutes sociétés ayant un caractère civil. Toute division et appropriation desdits immeubles ainsi que l'édification de toutes constructions à usage d'habitation, commercial, professionnel ou industriel sur ces immeubles. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. La location en totalité ou par lots, des immeubles sociaux et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société, et généralement toutes opérations

pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser le développement, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 31 juillet 2013 ;

N° 13 102 C, Mega International, société civile : 200 000 F CFP, servitude Texier-Mackley, Arue, BP 51069, 98716 Pirae, *gérant* : Charles Alexandre Christian Agullo, la propriété et la gestion de toutes participations dans toutes sociétés quelle qu'en soit la forme. L'achat, la vente de tous titres, actions, parts de sociétés, la participation par tous moyens à toutes sociétés créées ou à créer, quel qu'en soit l'objet. Toutes opérations financières relatives à l'acquisition et la gestion des participations. La réalisation d'opérations de trésorerie avec les sociétés contrôlées, directement ou indirectement, sous forme d'avances en compte courant, de prêts, etc. et d'une manière générale, toutes opérations juridiques et financières concourant à la réalisation de l'objet, *date de commencement* : 31 juillet 2013 ;

N° 13 103 C, Tahinui Iti, société civile : 100 000 F CFP, lotissement Piafau, lot n° 37, 98704 Faa'a, *gérants* : Jennifer Raiana et Bryan Kelvin Raimanarii Tapa, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la prise à bail, la location en totalité ou en partie de tous immeubles bâtis ou non bâtis. Toute division et appropriation desdits immeubles bâtis et non bâtis ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains ou immeubles, toutes améliorations. L'aménagement de tous immeubles, leur location. L'administration, la location et l'exploitation desdits biens immeubles et généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 31 juillet 2013 ;

N°13 104 C, SCI Taina, société civile : 200 000 F CFP, résidence Le Grand Large, 98714 Papeete, *gérantes* : Nathalie Florence Sonia Trimaille, *nom d'usage* : Kaskoreff et Valérie Françoise Evelyne Trimaille, l'achat, la prise à bail ou la location de tous immeubles bâtis ou non, de tous terrains et propriétés foncières de toute nature ; la mise en valeur desdits immeubles, terrains et propriétés par tous moyens directs ou indirects ; l'exécution de tous travaux de viabilité et la réalisation de tous aménagements ; la construction de tous bâtiments à usage d'habitation ; l'administration, la gestion et l'exploitation de tous immeubles et terrains dépendant de l'actif social ; toutes prises de garanties, cautionnement, avals et hypothèque à la sûreté d'engagements des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés ; la vente des biens devenus inutiles à la société et généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et ne modifiant pas le caractère civil de la société, *date de commencement* : 31 juillet 2013.

MODIFICATIONS

21 mai 2013

N° 71 2 B, Tsing et Compagnie, société en nom collectif : 1 000 000 F CFP, l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 mars 2013 a décidé la dissolution anticipée à compter du 31 mars 2013. Elle a nommé comme liquidateur M. Denis Tsing et fixé le siège de la liquidation à Papeete, avenue du Chef-Vairatoa.

7 juin 2013

N° 05 17 C, Pilou, société civile : 300 000 F CFP, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2013, les associés ont pris à l'unanimité la décision de

nommer M. Teiva Tapare et Mme Moea Tapare en qualité de gérants de la société en remplacement de M. Georges Tapare ;

N° 05 96 C, SCP Tehanatea, société civile de participation à personnel variable : 600 000 F CFP, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2013, les associés ont pris à l'unanimité la décision de nommer M. Teiva Tapare et Mme Moea Tapare en qualité de gérants de la société en remplacement de M. Georges Tapare ;

N° 88 176 A, Teikituitevao Louis Vaimaa, adjonction de l'activité d'artisan à compter du 6 juin 2013.

10 juin 2013

N° 59 1 B, Banque SOCREDO, société anonyme d'économie mixte : 22 000 000 000 F CFP, la Banque SOCREDO - Agence de Taravao a changé d'adresse au 18 février 2013. Les locaux ont été transférés au centre commercial Temahame Nui de Taravao. Les 3 automates de distributeur de billets de Banque ont également été transférés.

11 juin 2013

N° 09 136 B, Teanui, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, fermeture de l'établissement situé à Taravao, à compter du 1er juin 2013. Maintien l'établissement sis à Papeete, Cathédrale et Prince-Hinoi.

13 juin 2013

N° 07 227 B, Apiconcept, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, lors de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 19 septembre 2009, l'assemblée des associés a pris acte de la démission de ses fonctions gérant de M. Cyril Bardet. En conséquence, M. Philippe Baechler demeure seul aux fonctions de gérant de la société, son mandat demeurant sans limitation de durée ;

N° 07 227 B, Apiconcept, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 5 novembre 2012, l'assemblée des associés a nommé Mme Régine Baechler aux fonctions de cogérant sans limitation de durée.

18 juin 2013

N° 86 270 A, François Henri Armand Anjubault, modification du nom commercial à compter du 30 juin 2013 en Tahiti Laser. Suppression de l'activité de peintre en bâtiment. Suppression de l'enseigne Multiservice ;

N° 12 427 A, Régis Claude Maurice Bissol, adjonction de l'activité de transport de marchandises par camion de 2 tonnes au plus à l'enseigne commerciale Chrono Media/Chrono Shipping ;

N° 09 1400 A, Tutea Temanaha, nomination de Mme Teumere Vahinerii Temanaha épouse Garbutt, née le 16 juillet 1975 à Nouméa et demeurant à Takaroa en qualité de fondé de pouvoir à compter du 17 juin 2013 ;

N° 05 352 B, So Shai, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, aux termes d'un acte reçu par Me Mounier, notaire au sein de l'Office notarial de Me Dubouch, notaire à Papeete, le 20 mars 2013, la SARL So Shai a vendu à la SARL Manahere, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 13 47 B, un fonds de commerce de snack-restaurant, salon de thé, plats à emporter et débit de boisson connu sous l'enseigne Restaurant Maitai exploité à Papeete, vallée de Tipaerui, à côté de Somalu ;

N° 13 47 B, EURL Manahere, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, aux termes d'un acte reçu par Me Mounier, notaire au sein de l'Office notarial de Me Dubouch, notaire à Papeete, le 20 mars 2013, la SARL Manahere a acquis de la SARL So Shai, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le

numéro 05 352 B, un fonds de commerce de snack-restaurant, salon de thé, plats à emporter et débit de boisson connu sous l'enseigne Restaurant Maitai, exploité à Papeete, vallée de Tipaerui, à côté de Somalu ;

N° 07 293 B, Next Tahiti, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, par acte sous seing privé en date du 12 mai 2013, Mlle Valérie Provenzano a cédé 20 parts sociales à M. Laurent Brissonnaud ;

N° 10 105 B, E-Koo, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, l'assemblée générale extraordinaire des associés du 27 mai 2013 a décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Elle a nommé comme liquidateur M. Sunny Pedron et fixé le siège de la liquidation à Papeete, 37, chemin vicinal de Tipaerui ;

N° 06 46 B, South Pacific Cruise Services, sigle : SPCS, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, l'associée unique a décidé la dissolution et liquidation de la société au 31 mai 2013. Elle a nommé en qualité de liquidateur Mme Tahia Haring et fixé le siège de la liquidation au lieu du siège social ;

N° 13 105 B, SARL Api Look, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, suivant acte sous seing privé en date du 8 mars 2013, la société Api Look a acquis de Mlle Stéphanie Le Mouellic, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Papeete sous le numéro 12 446 A, un fonds de commerce de salon de coiffure, connu sous le nom R By Maxime, exploité à Haapiti, PK 24,600, côté montagne, face à l'Hôtel Intercontinental, 98729 Moorea ;

N° 97 107 B, Sicar Assurance et Finance, société à responsabilité limitée : 5 000 000 F CFP, aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 décembre 2011, il a été décidé de modifier les statuts : - extension de l'objet social au courtage d'assurance et de réassurance et changement de la dénomination sociale en Sicar Assurance et Finance.

19 juin 2013

N° 07 1593 A, Anne-Laure Marie Alice Conan, nom d'usage : Lepine, adjonction de l'activité de photographe ambulant à l'enseigne Essenti-Elle à compter du 1er juin 2013 ;

N° 08 1793 A, Christophe Jean Jacques Serge Giroux, modification d'activité de l'établissement principal situé rue Frère-Alain, studio n° 3, Papeete, BP 1980, 98703 Punaauia, à compter du 15 mars 2013. Ancienne : Import et négoce (téléphonie, multimédia et divers). Nouvelle : Services divers.

N° 12 459 A, Sofia Anna Huong Kieu, modification d'activité à compter du 17 juin 2013. Ancienne : Traducteur. Nouvelle : Loueur en main-d'œuvre ;

N° 13 3 A, Tekuravehe Temanaha, adjonction de l'activité de travaux en tous genres et de jardinage à compter du 18 juin 2013 ;

N° 08 960 A, Heremoana Rony Tuarere Joseph Buchin, changement de domicile personnel et du siège de l'entreprise à compter du 15 septembre 2012 à avenue Ariipaea-Pomare, quartier Zimmer, 98716 Pirae ;

N° 10 147 B, EURL Julien, société à responsabilité limitée à associé unique : 200 000 F CFP, aux termes d'une délibération en date du 4 juin 2013, l'assemblée générale mixte des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société ;

N° 05 35 B, Océanienne de centre d'appels, sigle : OCA, société par actions simplifiée : 35 000 000 F CFP, par lettre en date du 16 mai 2013, Mme Maire Sabre a démissionné de ses fonctions de directrice générale au sein de la société Océanienne de centre d'appels à compter du 17 mai 2013 ;

N° 97 1277 A, Roger Teura, suppression de l'activité de terrassement et de marchand de sables à compter du 31 mai 2013. Conserve l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne Teura Roger.

20 juin 2013

N° 13 198 A, Jayson Vetea Lavasele-Lighthart, suppression de l'activité de photographe ambulant à l'enseigne commerciale Flint Photography à compter du 19 juin 2013 (jamais exercé) ;

N° 13 187 A, Vanessa Poerava Tching Chi Yen, adjonction de l'activité de transport sanitaire à compter du 1er janvier 2014 à l'enseigne commerciale Poerava Assistance ;

N° 10 1536 A, Arlette Muriel Trafton, *nom d'usage* : Brinckfieldt, adjonction des activités de négociant-importateur et vente en gros à compter du 1er juin 2011.

N° 10 109 B, Mango Nouveau, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, la seule modification effectuée est l'adjonction d'une activité nouvelle, celle de dancing, en plus de celle de bar-restaurant. Aucune autre modification n'est effectuée ;

N° 07 96 B, Casa Bianca, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, aux termes d'une cession de parts sociales, en date du 25 mai 2013, la SASU l'Auberge des Trois Brasseurs a cédé les 5 parts sociales lui appartenant dans la société à la SCP Maitai Aroraa ;

N° 10 267 B, Fare Discount, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, pour régularisation : ouverture d'un entrepôt sis à la zone industrielle de Tipaerui à compter du 1er mars 2011 et fermeture du même entrepôt sis à la zone industrielle de Tipaerui à compter du 28 février 2013 ;

N° 12 167 C, Yuxuh Technologie Holding, société civile de participation : 10 500 000 F CFP, aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2013, le capital social a été augmenté de 200 000 F CFP pour le porter de 10 300 000 F CFP à 10 500 000 F CFP par voie d'apports en numéraire ;

N° 08 15 B, Gaultier et Serre, société en nom collectif : 200 000 F CFP, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2013, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 mai 2013. Mlle Amandine Serre a été nommée liquidateur et le siège de la liquidation a été fixé à Papetoai, PK 16,200, côté mer ;

N° 03 304 A, Ignace Paea Helme-Estall, adjonction de l'activité d'électricien à compter du 19 juin 2013.

21 juin 2013

N° 94 639 A, Elina Peta Itchener, adjonction de l'activité de location de meubles à l'enseigne Atelier Curios Itchner à compter du 1er juillet 2013 ;

N° 03 1685 A, Tuarairoa Veldi Chan You Ki, pour régularisation : A cessé son activité de loueur en main-d'œuvre à compter du 15 novembre 2007 pour avoir été embauché en tant que salarié. Et repris cette activité depuis le 1er mars 2013 pour ensuite la supprimer au 6 juin 2013. Adjonction de l'activité de roulotte sous l'enseigne Teanuanui à compter du 1er juillet 2013. Changement d'adresse du siège de l'entreprise à Amanahune, Bora Bora ;

N° 11 680 A, Sandrine Martine Françoise Pappalardo, *nom d'usage* : Bracquemont, changement de l'activité de négociant à importateur à compter du 7 juin 2012 ;

N° 11 680 A, Sandrine Martine Françoise Pappalardo, *nom d'usage* : Bracquemont, suppression de l'activité d'imprimeur sur textile à compter du 7 juin 2012 sur Mahinarama, lotissement Les Alizés ;

N° 13 91 B, Ebs Inst., société à responsabilité limitée : 10 000 F CFP, adjonction de l'activité d'importation et vente à compter du 2 mai 2013 ;

N° 06 235 B, Société générale d'électricité polynésienne, *sigle* : SGEF, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, aux termes d'une délibération en date du 28 juin 2012, l'assemblée générale mixte des associés, délibérant à titre extraordinaire, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société en application de l'article L. 223-42 du code de commerce ;

N° 10 244 B, Alpha Tahiti, société à responsabilité limitée : 5 000 000 F CFP, aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16 mai 2013, la collectivité des associés a décidé la dissolution de la société à compter du 21 mai 2013, la nomination de M. Philippe Beaumont en qualité de liquidateur et la fixation du siège de la liquidation à Papeete, BP 45010 ;

N° 01 1267 A, Heiana Danièle Drion, suppression de l'activité de fabricant de bijoux et adjonction de l'activité de véhicule de restauration à l'enseigne Moorea Grill à compter du 17 juin 2013.

24 juin 2013

N° 12 1161 A, Teiki Alvan Marie Alexandre, adjonction de l'activité de mécanicien à compter du 24 juin 2013 ;

N° 13 1078 A, Thierry Tuairau Maimaro, adjonction de l'activité de nettoyage et entretien des locaux à compter du 6 juin 2013. Changement du siège de l'entreprise à Faanui, Bora Bora ;

N° 09 989 A, Vaitua Giorgio Make, suppression de l'activité d'infographiste à l'enseigne commerciale Stickytiki à compter du 21 juin 2013 ;

N° 11 1916 A, Terimana Djed Vernaudon, suppression de l'activité de blanchisserie à l'enseigne commerciale Blanchisserie de la Plage à compter du 21 juin 2013 ;

N° 08 333 B, Tahiti Formation, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, suppression de l'activité de consultant à compter du 31 décembre 2012 ;

N° 09 362 B, SNC Tahiti Industrie 98, société en nom collectif : 440 582,23 euros, il résulte d'un acte sous seing privé en date à Papeete du 6 mai 2013 déposé aux minutes de la SCP Calmet-Restout-Delgrossi, MM. Albert Le Caill et Jean-Baptiste Le Caill ont cédé la totalité des parts qu'il détenaient à la société JB Le Caill & Cie qui devient associée unique.

25 juin 2013

N° 00 240 A, Claudine Urunoa Tuanua, modification du nom à compter du 7 octobre 2011 (suivant décision n° 438 MC 11). Ancien : Claudine Urunoa Aniahu. Nouveau : Claudine Urunoa Tuanua ;

N° 10 1788 A, Tatiana Tihoni, *nom d'usage* : Maau, suppression de l'activité de camping à compter du 1er janvier 2013 ;

N° 12 1708 A, Sandrine Tapiria Cazenave, modification du nom commercial à compter du 1er juillet 2013. Ancien : Elo Esthétique. Nouveau : L'escale Beauté ;

N° 06 235 B, Société générale d'électricité polynésienne, *sigle* : SGEF, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, le 5 juin 2013, M. Christophe Balsan a cédé la totalité des parts qu'il possédait à M. Damien Tribut et démissionne de ses fonctions de gérant. Le 6 juin 2013, l'associé unique, M. Damien Tribut, prend acte dans son procès-verbal des décisions de l'associé unique de la démission de M. Christophe Balsan de ses fonctions de gérant et décide suite à la réunion des parts de la société dans ses mains de la refonte totale des statuts ainsi que du transfert du siège social à Papeari, PK 54,400, côté mer ;

N° 09 131 B, Aqua Design, société à responsabilité limitée : 500 000 F CFP, PK 12,300, lotissement Punavai Nui, lot n° 187, BP 380574, le 5 juin 2013, M. Christophe Balsan a cédé la totalité des parts qu'il possédait à M. Ludovic Boiron et démissionne de ses fonctions de gérant. Le 6 juin 2013,

l'associé unique, M. Ludovic Boiron, prend acte dans son procès-verbal d'associé unique de la démission de M. Christophe Balsan de ses fonctions de gérant et décide suite à la réunion des parts de la société dans ses mains de la refonte totale des statuts ainsi que du transfert du siège social à Punaauia, Punavai Nui, lot n° 187 et de la non-dissolution de la société malgré les capitaux propres négatifs ;

N° 09 262 B, Déco Maison, société à responsabilité limitée : 15 100 000 F CFP, l'assemblée générale mixte réunie en date du 15 mai 2013 a décidé de réduire le capital social de 30 200 000 F CFP à 15 100 000 F CFP par voie de réduction de la valeur nominale des parts. Ancienne mention : le capital social est fixé à 30 200 000 F CFP. Nouvelle mention : le capital social est fixé à 15 100 000 F CFP ;

N° 12 160 B, Denya Paradise, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, par acte sous seing privé du 15 février 2013, la SARL Ecolodge & SPA a acquis 1 000 parts de la SCP Denya et de M. Yann Denes. Par assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2013, la SARL Ecolodge & SPA a été nommée nouveau gérant suite à la démission de M. Yann et Mme Alima Denes à compter du 18 janvier 2013 ;

N° 11 73 B, Proform Sécurité, société à responsabilité limitée : 420 000 F CFP, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 23 mai 2013, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à Pirae, rue Afarerii, immeuble Terema, 2e étage. Suite à la même assemblée, les associés ont procédé également à un rajout d'une activité supplémentaire à l'objet social de la société Sûreté. En conséquence, les articles 4 et 2 des statuts sont modifiés ;

N° 11 35 B, Tahiti Ions Distribution, sigle : TID, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, aux termes de l'assemblée générale mixte du 29 avril 2013, les associés ont nommé M. Léonard Sangue en qualité de gérant en remplacement de Mlle Katia Sangue ;

N° 90 24 B, Plomberium, société à responsabilité limitée : 50 000 000 F CFP, l'assemblée générale mixte réunie en date du 15 mai 2013 a décidé d'augmenter le capital social de 10 000 000 F CFP par l'incorporation directe de réserves au capital. Ancienne mention : Le capital social est fixé à 40 000 000 F CFP. Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 50 000 000 F CFP ;

N° 98 1 D, GIE d'exploitation de l'hôtel Rivnac, groupement d'intérêt économique, aux termes d'une délibération du 15 novembre 2012, l'assemblée générale a nommé M. Frédéric Grey et Mme Tanya Grey en qualité de membres du comité de contrôle de gestion à la place des deux membres précédents et a transféré le siège du GIE à Punaauia, PK 15, Hôtel Le Méridien, à compter du 15 novembre 2012.

1er juillet 2013

N° 98 2171 A, Wilson Tamatoa Doom, suppression de l'activité de mécanicien à l'enseigne commerciale Wipa Mecanique à compter du 31 mai 2013 ;

N° 06 1766 A, Marine Françoise Marie Bourhy, suppression de l'activité de bureau de publicité sous le nom de Cargozen à compter du 31 décembre 2012 ;

N° 12 2016 A, Jean-Marie Faehau, adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter du 1er juin 2013 ;

N° 05 549 A, Nicolas Perez, transfert de l'entreprise à compter du 26 juin 2013 au PK 35, côté mer, lotissement Te Ana O Te Arioi, Papara, BP 44638, 98713 Papeete. Changement de l'adresse personnelle à la rue Dumont-d'Urville, immeuble Papeete Nui ;

N° 06 1345 A, Michel Heiarii Van Bastolaer, adjonction de l'activité de bûcheron à compter du 1er juillet 2013 ;

N° 10 1646 A, Urarii Iwalanie Marie-Louise Letang, adjonction de l'activité de négociant (alimentation générale et divers) à compter du 26 juin 2013 ;

N° 11 258 A, Christopher Thierry Heimoana Liau, adjonction de l'activité de vente de services divers à compter du 26 juin 2013 ;

N° 11 1780 A, Teura Caroline Mou Sing, nom d'usage : Vidal, adjonction de l'activité de négociant à compter du 26 juin 2013. Changement et rectification du nom commercial en Tropicurl ;

N° 12 2046 A, Roland Taae, rectification de la date de naissance : lire 27 avril 1965 au lieu de 27 décembre 1987 ;

N° 97 1364 A, Gilda Ateni, suppression de l'activité de marchand forain à compter du 19 juin 2013. Adjonction de l'activité de négociant à l'enseigne commerciale Magasin Tevai à compter du 19 juin 2013 ;

N° 05 912 A, Nicolas Hirigoyen, adjonction de l'activité d'artisan au nom commercial Miel. A à compter du 28 juin 2013 ;

N° 03 1361 A, Isabelle Kerrien, suppression du nom commercial et enseigne Galerie d'art Pakalola et adjonction de Bora Art Upstairs. Suppression de l'établissement à l'enseigne commerciale Galerie Fine Art Bora Bora à compter du 30 mai 2013 ;

N° 13 639 A, Jessie Tutu Sanford, adjonction de l'activité de jardinage (espace vert) à compter du 1er avril 2013 ;

N° 09 1472 A, Guy Michel Canton, suppression de l'activité de services divers à l'enseigne commerciale Mama Services à compter du 30 juin 2013 ;

N° 13 29 A, Boris Salles, changement d'adresse du domicile personnel et du siège de l'entreprise à compter du 15 avril 2013. Ancien : lot n° 15, côté montagne, résidence Cook, Pihaena, 98728 Moorea. Nouveau : PK 15,800, côté mer, baie de Opunohu, Paopao, BP 541, Maharepa, 98728 Moorea ;

N° 12 1029 A, Mahai Teraiamano, adjonction des activités de restauration, jeux électroniques, jeux de tirs, billards et babyfoot exploités pendant les fêtes foraines à Vairao du 29 juin 2013 au 11 août 2013 ;

N° 12 80 B, Lucky Nails and Spa, société à responsabilité limitée : 200 000 F CFP, suppression de l'activité de loueur de meubles et d'ustensiles à compter du 1er décembre 2012 ;

N° 08 275 B, SARL Teave, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, adjonction d'une activité nouvelle "marchand forain" (commerce ambulante) à compter du 26 juin 2013. Conserve son activité de négociant ;

N° 59 1 B, Banque SOCREDO, société anonyme d'économie mixte : 22 000 000 000 F CFP, fermeture au 30 avril 2013 des guichets automatiques de banque interne situés à Carrefour Arue, Cash and Carry, Hôtel Park Royal Beachcomber, Shell Arue, Shell RDO, Shell Mahina, Shell Prince Hinoi ;

N° 07 26 B, ABP Concept, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, aux termes du procès-verbal du 18 octobre 2012, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société ;

N° 91 95 B, Bora Bora Navettes, société anonyme : 160 000 000 F CFP, il est pris acte de la désignation de M. Freddy Chanseau en qualité de représentant permanent de la SA Air Tahiti au sein du conseil d'administration de la SA Bora Bora Navettes en remplacement de M. Christian Vernaudeau ;

N° 98 201 B, Immobilière d'Air Tahiti, société anonyme : 400 000 000 F CFP, il est pris acte de la démission de M. Christian Vernaudeau de ses fonctions d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 et de

la désignation de M. Thierry Albert en qualité de représentant permanent de la SA Air Tahiti au sein du conseil d'administration de la SA Immobilière d'Air Tahiti en remplacement de M. Jacques Denis Drollet ;

N° 96 112 B, Air Archipels, société à responsabilité limitée à associé unique : 324 105 000 F CFP, il est pris acte de la désignation de M. Marcel Galenon en qualité de représentant permanent de la SA Air Tahiti au sein des assemblées générales de l'EURL Air Archipels en remplacement de M. Christian Vernaudeau au 20 juin 2013 ;

N° 68 7 B, Air Moorea, société anonyme : 285 300 000 F CFP, il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 que M. Yvonick Raffin a été nommé en qualité de nouvel administrateur pour une durée de 6 années, soit jusqu'à l'assemblée générale tenue en 2019 et qui statuera sur les comptes de l'exercice écoulé. Il est pris acte de la démission de M. Christian Vernaudeau de ses fonctions d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 ;

N° 83 67 B, Tahiti Echappement, société à responsabilité limitée : 3 000 000 F CFP, suppression de l'activité de construction de bateaux à l'enseigne Haura Marine à compter du 1er avril 1997 ;

N° 92 96 B, SNC Lai Koon Pong et Cie, société à responsabilité limitée : 2 000 000 F CFP, arrêt des activités à compter du 1er avril 2013, sans disparition de la personne morale ;

N° 95 59 B, Mareva Import, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, arrêt des activités à compter du 31 décembre 2009, sans disparition de la personne morale ;

N° 00 28 B, Orau Pearls, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, l'assemblée générale extraordinaire du 14 juin 2013, statuant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à la dissolution anticipée de la société ;

N° 91 134 B, Prince Hinoi Center, société par actions simplifiée : 21 565 000 F CFP, l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 11 juin 2013 a décidé d'adoindre à la dénomination sociale Prince Hinoi Center l'enseigne commerciale Office One, avec effet à compter du 12 juin 2013 ;

N° 87 11 B, Société d'exploitation Télélectronique, société par actions simplifiée : 30 000 000 F CFP, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 janvier 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social pour le porter de 20 000 000 F CFP à 30 000 000 F CFP ;

N° 72 44 B, Banque de Polynésie, société anonyme : 1 380 000 000 F CFP, sur décision du conseil d'administration du 28 novembre 2012, M. Alexandre Maymat a été nommé administrateur. Sur décision du conseil d'administration du 12 décembre 2012, M. Alexandre Maymat a été nommé président du conseil d'administration ;

N° 99 414 B, Société de financement du développement de la Polynésie française, sigle : SOFIDEP, société anonyme d'économie mixte : 1 500 000 000 F CFP, au terme d'une délibération en date du 8 mars 2013, l'assemblée générale a décidé de procéder à la modification des statuts. Nouvelle mention dans le préambule (4e §) : Elle interviendra en partenariat avec les réseaux bancaires de la place pour aider les entreprises à se créer et à se développer dans de bonnes conditions notamment dans les secteurs prioritaires". Nouvelle mention dans l'article 2 - Objet (1er §) : "En tant qu'instrument destiné à favoriser le développement économique de la Polynésie française ou toute autre activité d'intérêt général, la société a pour objet de faciliter, par tout moyen financier, la création, la transmission et le développement des entreprises dont le siège social est en Polynésie française". Au terme d'une délibération en date du

26 avril 2013, l'assemblée générale a décidé de procéder à une augmentation de capital de 300 000 000 F CFP par incorporation de réserves. En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié.

2 juillet 2013

N° 04 1468 A, Tetautiare Tinei Nina Pere, adjonction des activités d'artisan à l'enseigne commerciale Tahiti Crafts et de fabrication de confiserie, confiture, cookies, Tahiti Premium Gold à compter du 1er juillet 2013 ;

N° 11 246 A, Gérald Mingo, adjonction de l'activité de consultant à l'enseigne commerciale Gérald Mingo à compter du 1er juin 2013 ;

N° 13 251 A, Dayana Tevahine Taianu Kathalina Tuarea, nom d'usage : Rongomate, changement d'adresse du domicile personnel et du siège de l'entreprise à compter du 1er juillet 2013. Ancienne adresse : lot n° 45, quartier Tepapa, Mission, 98713 Papeete. Nouvelle adresse : rue de l'Evêché, au-dessus de la salle Taekwondo, Mission, 98713 Papeete. Adjonction de l'enseigne commerciale Mon Petit Rayon de Soleil à compter du 1er juillet 2013.

N° 03 97 B, SARL Add On Technologies, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2013, il résulte que la collectivité des associés a validé la modification de la gérance ;

N° 77 66 B, Cegelec Polynésie, société par actions simplifiée : 146 000 000 F CFP, suite à l'assemblée générale mixte du 30 mai 2013, il a été décidé de transformer la société en société par actions simplifiée unipersonnelle (SAS), et ce à compter de ce jour, par le seul fait de l'approbation ci-après des statuts de la société, sous sa nouvelle forme.

3 juillet 2013

N° 87 480 A, André Longine, suppression de l'activité de peintre en bâtiment à l'enseigne commerciale Exa Polynésie à compter du 1er janvier 2012 ;

N° 06 365 A, Yann Roger André Fleurot, suppression de l'activité de jardinage à l'enseigne commerciale Tropical Jardin à compter du 1er juillet 2013 ;

N° 10 134 A, Martine Nui Pea, modification de la date de début d'activité à compter du 3 juillet 2013. Ancienne : 6 mai 2009. Nouvelle : 1er février 2009 ;

N° 12 1772 A, Hita Karl Riaudel, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à compter du 1er septembre 2013 à l'enseigne commerciale Matairea Constructions ;

N° 02 294 B, Tahiti Brewing Company, société à responsabilité limitée à associé unique : 1 000 000 F CFP, arrêt des activités depuis le 28 octobre 2012 (suite au décès de l'associé unique) sans disparition de la personne morale.

4 juillet 2013

N° 11 403 A, Thierry Jean Marie Joseph Moyen, modification du nom commercial à compter du 2 juillet 2013. Ancien : C 3 B Import. Nouveau : Polybières ;

N° 12 2233 A, Pierre-Henri Pivot, modification de la date de début d'activité à compter du 4 juillet 2013. Ancienne : 1er janvier 2012. Nouvelle : 1er janvier 2013 ;

N° 09 1287 A, Patrick Yroni, adoption d'un nom commercial à compter du 3 juillet 2013 : Audit & Décisions ;

N° 12 198 B, Lehartel Victor, société à responsabilité limitée à associé unique : 100 000 F CFP, arrêt des activités à compter du 30 juin 2013, sans disparition de la personne morale.

N° 94 164 B, Océanienne de services bancaires, sigle : OSB, société anonyme : 160 000 000 F CFP, par lettre en date du 10 juin 2013, M. Teva Rohfritsch a démissionné de ses fonctions de directeur général adjoint au sein de la société Océanienne de services bancaires à compter du 13 juin 2013 ;

N° 97 188 B, Océanienne d'industrie, *sigle* : ODI, société anonyme : 74 280 000 F CFP, par lettre en date du 10 juin 2013, M. Teva Rohfritsch a démissionné de ses fonctions de directeur général adjoint au sein de la société Océanienne d'industrie à compter du 13 juin 2013.

5 juillet 2013

N° 10 21 A, Noriko Anne Iida, *nom d'usage* : Teave, suppression de l'activité d'artisanat et adjonction de l'activité de fabrication de bijoux à compter du 4 juillet 2013 ;

N° 10 8 B, SARL Terrassement Chu, société à responsabilité limitée : 100 000 F CFP, fait une reprise d'activité à compter du 14 juin 2013 après une mise en sommeil effectuée au 31 octobre 2011 ;

N° 02 119 C, SC Yanatuna, société civile : 200 000 F CFP reprise de l'activité de la société à compter du 11 octobre 2011 ;

N° 97 1980 A, Lévy Mi You, adjonction de l'activité d'import à l'enseigne commerciale So Pretty Tahiti à compter du 1er août 2013.

8 juillet 2013

N° 93 1141 A, Daniel Tekurarere, suppression de l'activité de transport de voyageurs à compter du 1er avril 2005 ;

N° 03 379 A, Robert (fils) Vannes, suppression de l'activité de travaux en tous genres à compter du 1er juin 2013 ;

N° 07 1104 A, Heiarii Bruce Raoul Tetaria, fermeture de l'établissement sis à l'angle du Pont-de-l'Est et Maréchal-Foch à l'enseigne commerciale Addictions à compter du 1er juillet 2013. Fermeture de l'établissement sis à Taravao à l'enseigne commerciale Tentations à compter du 30 novembre 2012. Ouverture de l'établissement sis à Afaahiti, Carrefour, à l'enseigne Tentations à compter du 1er janvier 2013 ;

N° 96 330 A, Marie-Hélène Maite Villierme, suppression de l'activité de vente de services divers et adjonction de l'activité de production audiovisuelle à compter du 1er juillet 2013 ;

N° 96 262 B, Tahiti Sign, société à responsabilité limitée à associé unique : 6 558 000 F CFP, aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2013, il a été décidé de changer la dénomination sociale. Ancienne mention : Atelier Alain. Nouvelle mention : Tahiti Sign ;

N° 03 157 B, Société polynésienne de réseaux d'études et de services, *sigle* : SPRES, société par actions simplifiée à associé unique : 80 000 000 F CFP, suite à l'assemblée générale du 7 mai 2013, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Bruno Marty et a nommé M. Jacky Camalon en qualité de président ;

N° 86 74 B, AGS Pacific Déménagements, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, adjonction du nom commercial Archiv System à compter du 3 juillet 2013.

9 juillet 2013

N° 10 369 A, Francky Vetea Wholer, suppression de l'activité de travaux en tous genres à compter du 8 juillet 2013 et adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne commerciale Vetelec à compter du 8 juillet 2013 ;

N° 10 369 A, Francky Vetea Wholer, adoption d'un nom commercial à compter du 8 juillet 2013 : Vetelec ;

N° 03 223 B, Scubapiti, société à responsabilité limitée à associé unique : 1 000 000 F CFP. Adjonction de l'activité : Autres activités récréatives à compter du 8 juillet 2013.

10 juillet 2013

N° 95 693 A, Jean-Pierre Lo Siou, fermeture de l'établissement situé à Taravao, immeuble Vonken, à l'enseigne Galaxie Game Arcade City à compter du 1er juin 2013 ;

N° 11 903 A, Mina Oujaddi, *nom d'usage* : Moreau, adoption d'un nom commercial à compter du 10 juillet 2013 : Min Import Ma Boutik. Transfert du siège de l'entreprise de Maharepa, à Paopao, Cooks Bays, à compter du 1er juillet 2013.

N° 00 1514 A, Juanita Lidwina Niuaïti, modification du nom à compter du 3 janvier 1987. Ancien : Vanaa Juanita Lidwina. Nouveau : Niuaïti Juanita Lidwina.

11 juillet 2013

N° 11 745 A, Léonard Bougues, suppression de l'activité d'importateur à l'enseigne LC 689 Tahiti à compter du 10 juillet 2013.

12 juillet 2013

N° 05 1394 A, Sylvana Tautuarii Deane, ouverture de l'établissement secondaire situé au marché municipal, 98713 Papeete, à compter du 30 avril 2013 ;

N° 11 1022 A, Teriivaea Steve Faeta Pierre Handerson, adjonction de l'activité de graveur à compter du 11 juillet 2013 et suppression de l'enseigne commerciale THS Tahiti.

16 juillet 2013

N° 03 569 A, Line Conchita Taina Buillard, suppression de l'activité de négociant et de son enseigne à compter du 10 juillet 2013. Transfert du siège de l'entreprise à Tipaerui, n° 47, quartier Ellacott, BP 44264, 98713 Papeete. Adjonction de l'activité de loueur en main-d'œuvre à compter du 10 juillet 2013 ;

N° 12 593 A, Claude Fanny Maitau, adjonction de l'activité de location d'appareils de sonorisation au nom commercial Hereora Sound & Light à compter du 1er septembre 2013 ;

N° 11 1792 A, Jean René Vatea Suard, suppression d'une enseigne à compter du 15 juillet 2013 : Impac ;

N° 12 1012 A, Rony Teiva Svarc, suppression de l'activité de transport sanitaire et adjonction de l'activité de fabricant de bijouterie à l'enseigne Svarc Bijouterie et l'activité de services divers à l'enseigne Svarc Tous Services ;

N° 10 846 A, Justin Tuarea, adjonction de l'activité de débitant de boissons hygiéniques à compter du 15 juillet 2013 ; obtention de la licence de 8e classe.

17 juillet 2013

N° 07 59 A, Marc Alexandre Georges Blard, adjonction de l'activité d'importation à compter du 15 juillet 2013. Changement d'adresse de l'entreprise à Punaauia, lotissement Les Hauts de Matatia, résidence Anavai ;

N° 12 690 A, François Chevalier, adjonction de l'activité de travaux sous-marins à l'enseigne commerciale Te Taioto à compter du 1er avril 2013 ;

N° 13 1014 A, Pascal Teiva Wong, transfert de l'entreprise à compter du 30 juin 2013. Ancienne adresse : Lot n° 124, Puurai, BP 8123, 98702 Faa'a. Nouvelle adresse : 54, rue Paul-Gauguin, Papeete, BP 8123, 98702 Faa'a.

18 juillet 2013

N° 12 690 A, François Chevalier, suppression des activités de promenades en mer et de transport de voyageurs par navette maritime à compter du 11 juillet 2013.

19 juillet 2013

N° 96 1972 A, Christian Ehueimana, ouverture d'un établissement de salon de coiffure et d'institut de beauté situé au PK 52,600, côté mer, 98720 Faaone, à compter du 1er juillet 2013 à l'enseigne commerciale Meherio Coiffure. Adjonction de l'activité de nettoyage et entretien des locaux à compter du 1er juillet 2013 ;

N° 13 969 A, Sandy Titaina Hauata-Utahia, *nom d'usage* : Liu, adjonction de la licence de débit de boissons de 8e classe (n° 3666 VP/DGAE/CAEP) à compter du 10 juillet 2013 ;

N° 13 688 A, Cédric Raphaël Manea Liu, aux termes d'un acte reçu par Me Julien Chan, notaire, le 20 juin 2013, M. Cédric Liu a acquis de M. Stephen Yeung et Mme Kit Ching Wong, son épouse, un fonds de commerce d'épicerie alimentation générale et snack à l'enseigne commerciale Magasin Youn Lee sis et exploité à Arue, PK 3,200, côté mer, moyennant le prix de 9 000 000 F CFP. L'entrée en jouissance a été fixée au 1er juillet 2013. Dans le cadre de l'exploitation du fonds de commerce ci-dessus acquis, adjonction d'une nouvelle enseigne commerciale : Chez Tonton ;

N° 12 2037 A, Liana Maeta, adjonction de l'activité de cuisine à emporter à compter du 1er août 2013.

22 juillet 2013

N° 02 950 A, Estelle Marcelle Pilard Auxerre, *nom d'usage* : Lejeune, changement d'adresse du siège de l'entreprise et du domicile à compter du 1er août 2011. Ancienne adresse : PK 6, Maharepa, BP 526, Paopao, 98728 Moorea-Maiao. Nouvelle adresse : lot n° 104, Taina, BP 2655, 98703 Punaauia. Adjonction de l'activité d'import et d'artisanat sous l'enseigne commerciale Les Filles De Tahiti à compter du 1er août 2013 ;

N° 89 439 A, Hapai Roometua, modification de l'enseigne à compter du 19 juillet 2013. Ancienne(S) : Jenny Koler. Nouvelle(S) : Jean Koller ;

N° 12 1756 A, Greta Hinano Mauri, *nom d'usage* : Teihotaata, adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter du 8 juillet 2013 à l'enseigne commerciale Ent. Teihotaata Greta ;

N° 13 866 A, Willy Teva Pittman, adjonction de l'activité de travaux du bâtiment à l'enseigne commerciale Pittman Entreprise à compter du 8 juillet 2013 ;

N° 11 536 A, Claudia Tematafaarere, adjonction de l'activité de loueur en main-d'œuvre à compter du 1er août 2013.

31 juillet 2013

N° 86 74 B, AGS Pacific Déménagements, société à responsabilité limitée : 1 000 000 F CFP, aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2013, il a été décidé la modification de l'objet social en rajoutant toutes les activités d'archivage.

RADIATIONS

5 juin 2013

N° TPI 71 2 B, Tsing et Compagnie, société en nom collectif, rue Albert-Leboucher, immeuble SCI Vairaatoa, 98714 Papeete, l'assemblée générale des associés du 23 mai 2013 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.

6 juin 2013

N° TPI 92 248 A, Claude Hubert Tetufaaona Dauphin, résidence Cowan n° 5, Pamatai, Faa'a, BP 4579, 98713 Papeete, *date d'effet* : 5 juin 2013 ;

N° TPI 02 1956 A, Tehani Raurea Chin Yee Chong, Aorai Tinihau, Pirae, BP 140680, 98701 Arue, suivant acte sous seing privé le 1er avril 2013, une cession de fonds de commerce de roulotte a été constituée entre Mme Toi Tehani, propriétaire sous l'enseigne Roulotte Chez Pape à la SARL Chez Pape, *date d'effet* : 1er avril 2013.

7 juin 2013

N° TPI 90 566 A, Ludovic Gaëtan Kolb, PK 6,500, côté montagne, Pueu, BP 8247, 98719 Afaahiti, *date d'effet* : 4 juin 2013.

10 juin 2013

N° TPI 08 191 C, Marairea, société à responsabilité limitée, Pamatai, BP 6592, 98702 Faa'a, par assemblée générale du 24 mai 2013, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jack Roomataaroa de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de la liquidation.

11 juin 2013

N° TPI 12 170 B, Institut de Beauté Camille, société à responsabilité limitée à associé unique, centre commercial Tauhere, BP 7232, Taravao, 98719 Hitia'a O Te Ra, par décision du 8 février 2013, l'associé unique a décidé la dissolution de la société avec transmission universelle du patrimoine à compter du 1er mars 2013.

13 juin 2013

N° TPI 53 3 A, Alain Touniou, rue du Commandant-Destremeau, 98713 Papeete, licitation faisant cesser l'indivision reçue par Me Clemencet, notaire, le 26 février 2013, *date d'effet* : 28 février 2013 ;

N° TPI 02 1041 A, Jean-Luc Gérard, pointe Vénus, BP 11035, 98709 Mahina, *date d'effet* : 12 juin 2013.

14 juin 2013

N° TPI 07 224 B, Royal Palms, société à responsabilité limitée, immeuble Foch, 98714 Papeete, par acte sous seing privé en date du 14 mai 2013, l'assemblée générale des associés a procédé à la liquidation de la société a donné *quitus* au liquidateur et l'a déchargé de son mandat ;

N° TPI 82 161 A, Charles Papa, 98774 Pukapuka, *date d'effet* : 31 mai 2013 ;

N° TPI 98 3043 A, Tunui Rogatien Hapipi, 98766 Fakahina, *date d'effet* : 30 juin 2013.

18 juin 2013

N° TPI 94 724 A, Bella Chene, *nom d'usage* : Lissant, PK 4,500, côté mer, 98701 Arue, *date d'effet* : 15 avril 2012 ;

N° TPI 99 1992 A, Farid Zaknoute, Sainte-Amélie, quartier Rey, BP 41650, Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet* : 30 avril 2013 ;

N° TPI 03 494 A, Evelyne Arutahi, 98732 Maupiti, *date d'effet* : 7 juin 2013 ;

N° TPI 12 446 A, Stéphanie Anne-Marie Sophie Le Mouellic, PK 24,600, côté montagne, face à l'Intercontinental, 98728 Moorea, *date d'effet* : 8 mars 2013 ;

N° TPI 11 1537 A, Robert Daniel Jean, Taaone, servitude Sachet, BP 53217, 98716 Pirae, *date d'effet* : 13 juin 2013 ;

N° TPI 08 1564 A, Karel Tahiarrii Munsch, *nom commercial* : Raiatea Fraîcheur, PK 10, côté montagne, Avéra, BP 774, 98735 Taputapuatea, *date d'effet* : 2 juin 2013 ;

N° TPI 12 1968 A, Cathy Raragi Salmon, côté montagne, Patio, 98733 Tahaa, *date d'effet* : 30 mai 2013 ;

N° TPI 10 1002 A, Teavetua Thierry Faeta Arii Salmon, *nom commercial* : Help Info, PK 5,500, vallée Vaipoopoo, BP 14018, 98701 Arue, *date d'effet* : 1er janvier 2012 ;

N° TPI 11 581 A, Léa Régina Tehu, *nom commercial* : Pacific Ongles, résidence Taina Beach, appartement 4 B, Punaauia, BP 40721, 98713 Papeete, *date d'effet* : 18 septembre 2011 ;

N° TPI 10 362 A, Tairaa Teriitua, PK 29,500, quartier Tiamao, BP 740, 98712 Papara, *date d'effet* : 1er novembre 2012.

19 juin 2013

N° TPI 10 1441 A, Bélinda Arui, *nom d'usage* : Fariua, *nom commercial* : Beli Services, PK 13, côté montagne, servitude Lequerré, BP 381302, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 12 195 A, Ludovic Tamatea Fernand Caumet, *nom commercial* : Tamatea Créations, PK 19,100, côté montagne, route Maraetaata, BP 2524, 98703 Punavai, *date d'effet* : 18 juin 2013 ;

N° TPI 12 1983 A, Alain Tetoanuitefaatereteitehiomaurua Degage, lotissement Aute 3, lot n° 31, BP 5856, 98716 Pirae, *date d'effet* : 18 juin 2013 ;

N° TPI 10 1298 A, Etienne Magar, *nom commercial* : Dessin Industriel de Polynésie (DIP), résidence Orava, appartement E5, BP 45030, 98713 Papeete, *date d'effet* : 1er juin 2013 ;

N° TPI 11 504 A, Grégoire Teikihokatoua, PK 12, côté montagne, quartier Scholermann, BP 13757, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 18 juin 2013 ;

N° TPI 02 223 A, Ohiti Tehono, PK 29,500, côté mer, Pape Honu, 98712 Papara, *date d'effet* : 18 juin 2013.

20 juin 2013

N° TPI 86 48 A, Roger Gabriel Ferreira, résidence Moeroa, lot n° 52, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 02 558 A, Carl Lester Archer, *nom commercial* : Wa'a Sports et Accessoires, PK 2, côté montagne, Auae, Faa'a, BP 9001, 98715 Papeete, *date d'effet* : 19 juin 2013 ;

N° TPI 11 450 A, Pierre Tihoti Cheung Sen, lotissement Vaimarama, lot n° 57, BP 16237, 98727 Papeari, *date d'effet* : 1er mai 2013 ;

N° TPI 12 649 A, Steve Armand Guillemet, *nom commercial* : Roulotte Le Keshi, parking supermarché Tamanu, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 19 juin 2013 ;

N° TPI 13 82 A, Taimoana Tunoko Hauriki, *nom commercial* : Toearai Entreprise, PK 54,100, côté mer, Papeari, BP 42871, 98713 Papeete, *date d'effet* : 17 juin 2013 ;

N° TPI 11 1246 A, Eléonore Ihorai, *nom d'usage* : Tehaamatai, *nom commercial* : Matete Polynésien, PK 10, côté montagne, quartier Arai, 98709 Mahina, *date d'effet* : 31 décembre 2012 ;

N° TPI 12 2092 A, Keitapu Richard Maamaatuaiahutapu, PK 4,500, côté mer, Afaahiti, BP 8367, 98719 Taravao, *date d'effet* : 17 juin 2013 ;

N° TPI 12 1227 A, Tuaita Matahi Patii, *nom commercial* : Rapake, hors village, 98751 Rapa, *date d'effet* : 19 juin 2013 ;

N° TPI 11 1391 A, Laurent Raoul Riem, *nom commercial* : Fresh Bar, PK 26, côté montagne, petit village, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 31 décembre 2012.

21 juin 2013

N° TPI 07 190 A, Tutu Frédéric Hoan, *nom commercial* : Hereatea, 98781 Takapoto, *date d'effet* : 1er janvier 2013 ;

N° TPI 13 875 A, Jean-Baptiste Kaiha, *nom commercial* : Entreprise Taumata, lotissement CPS, lot B14, 98709 Mahina, *date d'effet* : 13 mai 2013 ;

N° TPI 12 351 A, Michaël Patitua Mai, *nom commercial* : Reka Services, lotissement Mairenuui, lot n° 119, Tautira, BP 16049, 98727 Papeari, *date d'effet* : 7 février 2012 ;

N° TPI 13 863 A, Ariitahi Philippe Papata, *nom commercial* : Ariitahi, avenue Georges-Clemenceau, quartier Mervin, BP 4651, 98713 Papeete, *date d'effet* : 31 mai 2013 ;

N° TPI 09 950 A, Sitamani Sriwongsa, *nom d'usage* : Goussault, nationalité thaïlandaise, rue Paul-Bernière, côté mer, 98716 Pirae, *date d'effet* : 4 juin 2013 ;

N° TPI 98 2520 A, Lawaina Chavez, *nom d'usage* : Kavera, PK 9, côté montagne, Afareaitu, BP 4049, 98728 Moorea, *date d'effet* : 31 mai 2013.

24 juin 2013

N° TPI 10 1924 A, Jean-Pierre Hotu Mapuhi Make, quartier Make, Pamatai, BP 61641, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 21 juin 2013 ;

N° TPI 01 108 A, Auguste Temanaha, face OPT, Fare, BP 34, 98731 Huahine, *date d'effet* : 26 avril 2013.

25 juin 2013

N° TPI 96 1280 A, Fabrice Jean Senet, *nom commercial* : Terre d'Iris, PK 18,600, côté montagne, Paea, BP 2705, 98713 Papeete, *date d'effet* : 29 mai 2013 ;

N° TPI 06 767 A, Violette Rautiare Teore, *nom d'usage* : Hong, *nom commercial* : Hong Jet Performance, PK 10,200, côté montagne, servitude Tepava, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 15 avril 2013 ;

N° TPI 13 66 A, Anne-Marie Ateo, *nom commercial* : Ateo Marie, PK 19,800, côté mer, BP 330046, 98711 Paea, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 11 1837 A, Windy Hivanui Vahinepahi Chavez, *nom commercial* : Hivanui Shop, PK 23, à Auae, quartier Rattinassamy, BP 6943 Faa'a centre, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 25 juin 2013 ;

N° TPI 12 2102 A, Roonui Georges Dehors, PK 13,500, côté montagne, Tevaitoa, BP 685, 98735 Uturoa, *date d'effet* : 24 mai 2013 ;

N° TPI 13 256 A, Joséphine Faua, *nom commercial* : Faua Joséphine Assistance, PK 47,200, côté mer, 98720 Faaone, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 09 374 A, Lisette Roti Flores, *nom d'usage* : Tiaehau, *nom commercial* : Eco Wash Auto, PK 44,800, côté montagne, 98726 Mataiea, *date d'effet* : 4 mars 2009 ;

N° TPI 10 1099 A, Rosina Hiro, avenue Pomare, immeuble Mareva n° 4, Fariipiti, Papeete, BP 61372, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 12 1219 A, Irving Alec Claude Hopuetai, PK 2, côté montagne, 98719 Afaahiti, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 11 809 A, Bernadette Teupoomoehau Hou-Yi, *nom commercial* : Chez Menino, Hakahau, BP 102, 98745 Ua Pou, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 11 1508 A, Angélique Paillette Jeanne Iglésias, *nom d'usage* : Bucella, *nom commercial* : CTAB, PK 10, côté montagne, résidence Amoe 1, Mahina, BP 9488, 98715 Papeete, *date d'effet* : 25 juin 2013 ;

N° TPI 09 1700 A, Taumi Albert Lanteires, Taiohae, 98742 Nuku Hiva, *date d'effet* : 10 juin 2013 ;

N° TPI 07 822 A, Glenn Patrick Heifara Loussan, *enseigne* : Station Total Fare, Fare, 98731 Huahine, *date d'effet* : 14 juin 2013 ;

N° TPI 10 1028 A, Bertrand Jean Jacques Masson, *nom commercial* : Goa Import, résidence Le Grand Large, BP 21114, 98713 Papeete, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 13 573 A, Olga Oito, *nom commercial* : Herehia Couture, PK 19,500, côté montagne, quartier Aoua, Paea, BP 381197, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 10 707 A, Taraina Punu, *nom commercial* : Tefarau, côté mer, Fare, BP 740, 98731 Huahine, *date d'effet* : 14 juin 2013 ;

N° TPI 12 93 A, Robert Eketiera San Chio On, *nom commercial* : Eketiera Services, quartier Terua-Puna, Pamatai, Faa'a, BP 45238, 98713 Papeete, *date d'effet* : 28 février 2012 ;

N° TPI 12 1740 A, Vaihere Merlina Tahutini, PK 25, côté montagne, BP 10498, 98711 Paea, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 09 1932 A, Toimata Tetainanuarii, *nom commercial* : Entreprise Fanaiti, PK 8,500, côté mer, 98721 Paeu, *date d'effet* : 23 mai 2013 ;

N° TPI 99 2302 A, Arthur Matataurua Teiho, Maroe, 98731 Huahine, *date d'effet* : 14 juin 2013.

27 juin 2013

N° TPI 06 316 B, Rio, société à responsabilité limitée, PK 3,500, côté mer, BP 14174, 98701 Arue, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 06 314 B, Janeiro, société à responsabilité limitée, PK 3,500, côté mer, BP 14174, 98701 Arue, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° 02 297 B, Composit Système, société à responsabilité limitée, centre Vaima, BP 608, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 02 292 B, Tuanaga Import, société à responsabilité limitée, rue Colette, immeuble Paul-Yu, 1er étage, BP 2477, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 02 209 B, Manu Tea, société en nom collectif, résidence Taina, lot n° 8, Punaauia, BP 644, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 01 271 B, Oro, société à responsabilité limitée à associé unique, avenue du Prince-Hinoi, immeuble Yu, BP 42450, Fare Tony, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 03 200 B, Manua Import, société à responsabilité limitée, PK 11,500, côté mer, Vairao, Taiarapu-Ouest, BP 330221, 98711 Paea, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 02 289 B, Galaxsea, société à responsabilité limitée, Teavaro, BP 3398, Paopao, 98728 Moorea-Maiao, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° TPI 01 4 B, Rayon Vert, société en nom collectif, PK 9,500, côté montagne, résidence Taina, BP 130116, 98717 Punaauia, radiation d'office après une mise en sommeil.

1er juillet 2013

N° TPI 03 2068 A, Valéria Gaiotto, *nom d'usage* : Merker, nationalité italienne, *enseigne* : Fragment, Teavaro, motu Temae, BP 3611, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 1er janvier 2012 ;

N° TPI 12 366 A, Manatea Tautu, *nom commercial* : Entreprise Tautu, résidence Boubée (Uupa), 98735 Uturoa, *date d'effet* : 11 juin 2013 ;

N° TPI 12 1039 A, Clément Hoara Tekurahopu, lotissement CPS, logement A47, 98709 Mahina, *date d'effet* : 27 septembre 2013 ;

N° TPI 08 554 A, Armand Tetuanui Tetuaiteroi, *nom commercial* : Ariihee, PK 9,100, côté montagne, 98725 Vairao, *date d'effet* : 31 mai 2013 ;

N° TPI 05 700 A, Diana Lao, PK 2,500, côté montagne, quartier Raimoana, Avera, BP 737, 98735 Uturoa, *date d'effet* : 11 juin 2013 ;

N° TPI 06 2079 A, Marc Brotherson, Taputapuataea, Opoa, côté mer, 98735 Taputapuataea, *date d'effet* : 31 mai 2013 ;

N° TPI 08 441 A, Béatrice Rachel Maria, *nom d'usage* : Jouvét, *nom commercial* : Aux Gourmandises de Béa, Tapuamu, 98733 Tahaa, *date d'effet* : 13 juin 2013 ;

N° TPI 11 1095 A, Inès Munoz, PK 19,800, côté montagne, quartier Bessert, 98711 Paea, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 12 155 A, Cédric Tuterai Putaa, *nom commercial* : Toaterai, PK 31,500, côté montagne, Tiamao, 98712 Papara, *date d'effet* : 25 juin 2013 ;

N° TPI 11 174 A, Vahineitehau Virginie Vaite, *nom commercial* : Raiariki, PK 21,500, côté montagne, quartier Vaiatu, Paea, BP 45154, 98713 Papeete, *date d'effet* : 26 juin 2013 ;

N° TPI 08 1396 A, Maire Gérard Yip, *nom commercial* : Tutavake Constructions, Tuamotu, 98760 Anaa, *date d'effet* : 26 juin 2013 ;

N° TPI 05 645 A, Jean François de Saint Pastou de Bonrepeaux, *nom commercial* : Axis Consulting, PK 9, côté montagne, résidence Taina, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 05 888 A, Steeve Jean Marc Bottari, PK 3,500, côté mer, face Continent, 98701 Arue, *date d'effet* : 25 juin 2013 ;

N° TPI 12 1837 A, Chantal Marie-Jeanne Bousquet, *nom d'usage* : Montbroussous, 32, rue Régent-Paraita, BP 3835, 98713 Papeete, *date d'effet* : 27 juin 2013 ;

N° TPI 12 956 A, Florence Noëly Bernadette Dugravot, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 26 février 2013 ;

N° TPI 13 542 A, Stéphanie Tearai Fuller, PK 53,300, côté montagne, face mairie, BP 16384, 98727 Papeari, *date d'effet* : 27 juin 2013 ;

N° TPI 08 1235 A, Mike Ari Maifano, *nom commercial* : Ari Manutention Service, Tipaerui, lotissement Tepue, quartier Juventin, côté montagne, 98713 Papeete, *date d'effet* : 27 juin 2013 ;

N° TPI 12 1889 A, Thierry Mimoun, *nom commercial* : Pro-Store Polynésie, résidence Les Horizons, appartement n° 51, BP 41243, 98713 Papeete, *date d'effet* : 27 juillet 2013 ;

N° TPI 10 1715 A, Akevai Sulamithe Pauline Montaron, *nom commercial* : Bora Bora Eco Company, Matira, côté mer, BP 918, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 20 juin 2013 ;

N° TPI 12 400 A, Maiana Teniarahi, *nom d'usage* : Tehuiotoa, *nom commercial* : Nuutere, PK 7, côté montagne, quartier Vairahi, 98735 Avera, *date d'effet* : 20 juin 2013 ;

N° TPI 09 1718 A, Françoise Tetaronia, *nom commercial* : Hiritea International, immeuble Fook Lee, angle des rues Clapier et Leboucher, 98713 Papeete, *date d'effet* : 29 juin 2013 ;

N° TPI 11 52 A, Virginie Florence Grousset, *nom d'usage* : Lagarde, *nom commercial* : Fashion Cristal, 98709 Mahina, *date d'effet* : 19 juin 2013 ;

N° TPI 08 1605 A, Sven Gerdy Pascal Janssen, PK 6,500, servitude Bopp-Dupont, côté mer, BP 44950, 98713 Papeete, *date d'effet* : 30 novembre 2008 ;

N° TPI 09 1900 A, André Poly, PK 21,900, vallée Orofero, 98711 Paea, *date d'effet* : 31 décembre 2012 ;

N° TPI 13 994 A, Vâihere Teuira, PK 38,900, côté montagne, 98712 Papara, *date d'effet* : 1er juin 2013 ;

N° TPI 78 10 A, Georges Rémi Hart, Vaipao, BP 312, 98735 Uturoa, *date d'effet* : 1er janvier 2013 ;

N° TPI 02 1159 A, Jean Jacques Gandy, Avatoru, BP 4, 98775 Rangiroa, *date d'effet* : 31 août 2013.

2 juillet 2013

N° TPI 05 1117 A, Alexis Taharagi, Puurai, lot n° 28, côté montagne, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 1er janvier 2013 ;

N° TPI 11 1873 A, Fariua Hawaiki Stevens Avaepii, PK 3, côté montagne, au plateau, 98719 Hitia'a O Te Ra, *date d'effet* : 3 juin 2013 ;

N° TPI 11 1395 A, Mélanie Laurence Marie-Paule Bedos, PK 2,500, côté mer, quartier caserne Tropiques, Faa'a, BP 42095, Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet* : 5 juillet 2013 ;

N° TPI 09 484 A, Aimée Vairea Bennett, *nom commercial* : Entreprise Vairea, rue du chef-Vairaatoa, quartier Tepihaa 1, 98713 Papeete, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 12 2074 A, Raimana Mike Teatatu Brotherson, PK 12,500, côté montagne, BP 111454, 98709 Mahina, *date d'effet* : 16 mai 2013 ;

N° TPI 08 1034 A, Laurent-Albert Denis, *nom commercial* : Espace Coiffure Fariipiti, Fariipiti, 98713 Papeete, *date d'effet* : 31 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1698 A, Caroline Claudine Géraldine Janvier, *nom d'usage* : Durou, *nom commercial* : Et "apprêts", PK 2,800, côté mer, Toahotu, BP 7062, 98719 Taravao, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 09 235 A, Jean-Paul Henri Marcel Montel, PK 11,600, quartier Pugibet, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 11 783 A, Anne-Marie Moeata Taerea, PK 8,500, côté montagne, Pueu, BP 7376, 98719 Taravao, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 11 1250 A, Ati Tahutini, *nom commercial* : Ati Construction, PK 4,300, côté mer, quartier Colombel, derrière Meama, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 1er janvier 2013 ;

N° TPI 12 2066 A, Tavita Taputu, *nom commercial* : David Tadoo, domaine Fritch-Curtis, 98709 Mahina, *date d'effet* : 2 novembre 2012 ;

N° TPI 11 698 A, Elisabeth Ariitapeta Tihopu, *nom commercial* : Ahutoru Nui Agregat, PK 47,200, côté montagne, Faaone, BP 8242, 98719 Taravao, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 76 211 A, Michel Emile Guillemet, lotissement Te Maru Ata, 98718 Punaauia, pour régularisation, radiation faite à la DICP en avril 2001, *date d'effet* : 2 avril 2011 ;

N° TPI 98 181 A, Frédéric Hiro Damide, PK 16,500, côté montagne, quartier Pahia, Atiha, BP 203, 98728 Moorea, *date d'effet* : 31 décembre 2005 ;

N° TPI 98 4348 A, Teiho Georgette Tihata, *nom d'usage* : Haupuni, PK 4,500, côté montagne, quartier Nono, 98724 Toahotu, *date d'effet* : 24 décembre 1998.

3 juillet 2013

N° TPI 84 691 A, Laurina Uratua Mere Huri, *nom d'usage* : Natua, *nom commercial* : Panau Lagon, Tikehau, 98778 Tuamotu, *date d'effet* : 21 juin 2013 ;

N° TPI 11 1536 A, Danny Raiarii Huua, PK 14,800, côté mer, quartier Maetea, BP 44838, Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet* : 30 novembre 2012 ;

N° TPI 12 877 A, Ansème Matohi, *nom commercial* : Manahotu, vallée Hotutea, Afareaitu, Moorea, BP 5136, 98716 Pirae, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 10 790 A, Vaiti Julien Rata, au village, BP 39, 98783 Tatakoto, *date d'effet* : 24 juin 2013 ;

N° TPI 11 307 A, Claude Vaiarii Rauhuri, derrière le magasin Esther, côté mer, BP 81, Temae, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 31 décembre 2012 ;

N° TPI 11 1383 A, Mahea Heirani Marie-Thérèse Reid, *nom commercial* : Mahea, PK 32,090, côté montagne, à Varari, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 2 juillet 2013 ;

N° TPI 13 682 A, Tevaruarai Tama, *nom commercial* : Tama Terrassement, PK 18,500, côté montagne, résidence Papehue, voie n° 2, BP 10828, 98711 Paea, *date d'effet* : 6 mai 2013 ;

N° TPI 12 1170 A, Rudy Fariua Tetoka, *nom commercial* : Polynesia Services - Rti Construction, lotissement Oliver n° 33, BP 7238, 98719 Taravao, *date d'effet* : 2 juillet 2013 ;

N° TPI 11 621 A, Benoît Jean Pascal Thirion, PK 14, côté montagne, lotissement Sage, lot 10 B, BP 43916, 98713 Papeete, *date d'effet* : 21 mai 2013.

4 juillet 2013

N° TPI 11 1728 A, Louis Avit Francius, *nom commercial* : Karukera Communication, PK 44,100, côté mer, Mataiea, BP 41976, Fare Tony, 98713 Papeete, *date d'effet* : 2 juillet 2013 ;

N° TPI 13 596 A, Philippe Robert Guerin, PK 47,300, côté montagne, BP 15268, 98726 Mataiea, *date d'effet* : 7 mai 2013 ;

N° TPI 11 1646 A, Sabrina Laurence Alette Le Bars, *nom d'usage* : Bessaa, *nom commercial* : Adéquation SB, Mahinarama, lot n° 67, Mahina, BP 21462, 98713 Papeete, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 13 650 A, Florence Ahuura Marotau, *nom commercial* : Poe et Mike, PK 14,200, côté montagne, 98707 Papenoo, *date d'effet* : 2 avril 2013 ;

N° TPI 11 511 A, Mauitua Jean Noho, *nom commercial* : Tauatea Constructions, PK 39,200, côté mer, quartier Sanford, BP 120971, 98712 Papara, *date d'effet* : 30 juillet 2013 ;

N° TPI 13 1061 A, Amélie Marie-Hélène Pons, route Saint-Hilaire, résidence Tokerau 2, appartement A 102, Faa'a, BP 45081, 98713 Papeete, *date d'effet* : 28 juin 2013 ;

N° TPI 12 642 A, Moïse Teave Jean Raparii, *nom commercial* : Tamaru Ha'ari, lot n° 85, Puurai, BP 8085, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 3 juillet 2013 ;

N° TPI 11 1957 A, Tehui Jasmine Terii, PK 30,500, côté montagne, Papara, BP 43795, 98713 Papeete, *date d'effet* : 26 juin 2013 ;

N° TPI 11 1748 A, Ioan Ahurei Teviri, lotissement Puurai, lot n° 42, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 1er juillet 2012 ;

N° TPI 13 730 A, Pascal Henri Robert Titren, *nom commercial* : Voltaclean, PK 9,700, quartier Villierme, BP 111174, 98709 Mahina, *date d'effet* : 18 juin 2013 ;

N° TPI 98 92 B, EDB, société à responsabilité limitée, vallée de Tipaerui, BP 4541, 98713 Papeete, par décision du 30 avril 2013, l'associée unique a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle du patrimoine à la société Tahiti Placards ;

N° TPI 95 813 A, Gakihau Gatata, *nom d'usage* : Manoha, BP 3, 98769 Makemo, *date d'effet* : 3 juillet 2013 ;

N° TPI 87 883 A, Christian Shan, PK 12,200, côté montagne, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 1er avril 2012 ;

N° TPI 95 294 A, Marius Tanefaura Toru Nouveau, route du Belvédère, Pirae, BP 396, 98713 Papeete, *date d'effet* : 31 décembre 2012 ;

N° TPI 00 803 A, Sébastien Jean-Pierre Gallet, PK 3,200, côté montagne, Arue, BP 110840, 98709 Mahina, *date d'effet* : 1er février 2011.

5 juillet 2013

N° TPI 06 1895 A, Tauhere Tama Pierson Patu, BP 194, Patio, 98733 Tahaa, *date d'effet* : 14 juin 2013 ;

N° TPI 12 1669 A, Louis Motahu, *nom commercial* : Ruhiri Assistance, quartier Metua Pu'a, Erima 3, BP 14293, 98701 Arue, *date d'effet* : 2 novembre 2013 ;

N° TPI 12 1627 A, Nathalie Moana Cordier, *nom d'usage* : Teinaore, *nom commercial* : Teatiahi, Avatoru, 98775 Rangiroa, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 11 1162 A, Teamoarii Faua, *nom commercial* : Teamo Services, PK 15,500, côté montagne, quartier Faaripo, 98707 Hitia'a O Te Ra, *date d'effet* : 4 juillet 2013 ;

N° TPI 12 79 A, Ludmilla Mareva Fateata Hagel, *nom d'usage* : Taputu, *nom commercial* : Te Kai, PK 45,200, côté mer, Puohine, 98735 Taputapuataea, *date d'effet* : 17 juin 2013 ;

N° TPI 12 2218 A, Fabrice Francis Claude Mirand, PK 7, côté mer, quartier Utufara, Avera, BP 3231, 98735 Taputapuataea, *date d'effet* : 17 juin 2013 ;

N° TPI 12 1474 A, Charliline Kanoho Titaina Taruia, *nom commercial* : Snack Tuherahera, quartier Tuherahera, 98778 Tikehau, *date d'effet* : 26 juin 2013 ;

N° TPI 12 1422 A, Rossano Loëla Tetuarai, *nom commercial* : Iaorana Tattoo, rue Edouard-Ahne, immeuble Levy, 98713 Papeete, *date d'effet* : 3 juillet 2013 ;

N° TPI 11 1039 A, Tahiri Hugues Vidal, *nom commercial* : Link Transport, PK 12,500, côté montagne, servitude Deligny 2, Punaauia, BP 4892, 98713 Papeete, *date d'effet* : 3 juillet 2013.

8 juillet 2013

N° TPI 11 1559 A, Tinimano Roberto Faaturai, *nom commercial* : FTTT Tahiti Import, PK 6,500, côté montagne, lot n° 65, à Heiri, Faa'a, BP 15275, 98726 Teva I Uta, *date d'effet* : 5 juillet 2013 ;

N° TPI 12 957 A, Alexis Teva Farahia, *nom commercial* : Entreprise La Familla, pic Rouge, appartement n° 721, résidence Ra'i, 98713 Papeete, *date d'effet* : 5 juillet 2013 ;

N° TPI 07 1692 A, Jean-Claude Rouillet, *nom commercial* : RTT, résidence Les Mamaias, au pic Vert n° 43, 98714 Papeete, *date d'effet* : 1er janvier 2008 ;

N° TPI 11 1963 A, Alfred Miona Tuhoe, *nom commercial* : AMT 58 Services, 98768 Hikuera, *date d'effet* : 5 juillet 2013 ;

N° TPI 98 3380 A, Marcel Léon Teaupua Huveke, Taipivai, BP 370, 98742 Nuku Hiva, *date d'effet* : 30 novembre 2012.

9 juillet 2013

N° TPI 12 1558 A, Valérie Maimiti Schweitzer, *nom d'usage* : Chaize, *nom commercial* : Pacific Miti, PK 24,600, côté montagne, lotissement Vaitiare, 98711 Paea, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 92 733 A, Iotefa Tehotuarai Tapi, motu Tapu, 98790 Raraka, *date d'effet* : 8 juillet 2013.

10 juillet 2013

N° TPI 05 60 A, Mylène Marcelle Georgette Garandau, PK 27,500, côté montagne, Haapiti, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 9 juillet 2013 ;

N° TPI 12 983 A, Dorothée Fraval, résidence Grand, bâtiment 1, appartement n° 211, BP 9462, 98715 Papeete, *date d'effet* : 9 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1875 A, Stéphanie Christine Julie Gutierrez, marina Taina, voilier Philemon, BP 13003, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 31 mars 2013 ;

N° TPI 11 361 A, Bianca Francisca Jamet, PK 8, côté montagne, quartier Van Cam, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 1er mars 2011 ;

N° TPI 12 1033 A, Levy Heiarai Teiva Lefèvre, *nom commercial* : Heiarai Travaux, PK 10,500, au-dessus de la résidence Miri, Punaauia, BP 51365, 98716 Pirae, *date d'effet* : 30 mars 2013 ;

N° TPI 12 1153 A, Marc Maraëura, *nom commercial* : Marco Entreprise, PK 23, côté montagne, résidence Teurahi, lot n° 17, Papetoai, Moorea, BP 2916, 98713 Papeete, *date d'effet* : 25 juin 2012

N° TPI 11 1758 A, Alexandre Florent Marques, lotissement Chin Foo, immeuble Berny, appartement n° 7, Vetea, 98716 Pirae, *date d'effet* : 9 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1931 A, Ouarda Nasri, *nom d'usage* : Zuccala, *nom commercial* : Miri Services, lotissement Miri, BP 13747, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 27 mai 2013 ;

N° TPI 13 300 A, Olia Jeannette Tahutini, *nom commercial* : Samalove Anim, PK 3,300, côté mer, quartier Hotuarea, Faa'a, BP 42917, 98713 Papeete, *date d'effet* : 8 juillet 2013 ;

N° TPI 11 728 A, Steven Raiarii Jean Gilbert Tang, *nom commercial* : Raiservices, PK 32,500, côté montagne, quartier Nuutere, Papara, BP 42198, 98713 Papeete, *date d'effet* : 8 juillet 2013 ;

N° TPI 12 891 A, Simone Teihotu, *nom d'usage* : Tehetia, PK 32,100, côté montagne, quartier Nuutere, BP 120187, 98712 Papara, *date d'effet* : 8 juillet 2013.

11 juillet 2013

N° TPI 05 437 A, Camélia Domingo, *nom d'usage* : Neti, *nom commercial* : Te Tau, rue Tefaatau, face Te Hoa, BP 5928, 98716 Pirae, *date d'effet* : 10 juillet 2013 ;

N° TPI 05 707 A, Gina Ariitai, *nom d'usage* : Marea, *nom commercial* : Magasin Vaimoe, Faie, 98731 Huahine, *date d'effet* : 30 avril 2013 ;

N° TPI 12 1884 A, Laurent Michel Roger Brissonnaud, *nom commercial* : Laurent Brissonnaud Consultant, PK 13, côté mer, villa Atinuu, BP 13205, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 10 1102 A, Tamarua Tetuhua Alphonse Perry, *nom commercial* : Magasin Hawaiana, 98790 Marokau, *date d'effet* : 10 juillet 2013 ;

N° TPI 11 1181 A, Tepuanui-O-Toa Stanley Michel Raimana Snow, *nom commercial* : TS Consulting, PK 6,700, côté montagne, servitude Michel-Snow, 98701 Arue, *date d'effet* : 31 décembre 2012 ;

N° TPI 85 209 A, Christiane Marie-Victoire Hokini, *nom d'usage* : Kaimuko, Atuona, BP 425, 98741 Hiva Oa, *date d'effet* : 17 juin 2013 ;

N° TPI 91 845 A, Paulina Nahina Teatiu, Puamau, 98741 Hiva Oa, *date d'effet* : 8 novembre 1991 ;

N° TPI 99 1785 A, Tuera Raphaël Tapati, PK 8,200, côté mer, 98717 Punaauia, *date d'effet* : 10 juillet 2013 ;

N° TPI 02 2010 A, William Tutekooi Kau-Tai, Hakamii, 98745 Ua Pou, n'exerce plus depuis 2007, *date d'effet* : 1er janvier 2007.

12 juillet 2013

N° TPI 96 1894 A, Freddy Christian Reif, *enseigne* : Planethair, PK 3, côté montagne, immeuble Nahoata, BP 51361, 98716 Pirae, *date d'effet* : 30 juin 2012 ;

N° TPI 06 399 A, Mario Camille Olivier Mercier-Gallier, *nom commercial* : Clean Piscines Services, rue F.-Cadiot, côté montagne, 98716 Pirae, *date d'effet* : 31 mai 2012 ;

N° TPI 12 1352 A, Christophe Marcel Yvon Bossy, *nom commercial* : Shabu Zen, immeuble Angèle-Bambridge, 98713 Papeete, *date d'effet* : 31 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1874 A, Raiarii Francis Tony Crawford, PK 9,500, côté montagne, quartier Villierme, BP 111366, 98709 Mahina, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 11 1791 A, Iolani Hei-Iti Amélia Mariteragi, PK 6,500, côté montagne, Heiri prolongée, quartier Poheroa, BP 61660 Faa'a centre, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 31 mai 2013 ;

N° TPI 09 978 A, Ramon Mou-Fat, *enseigne* : Magasin Shan, *nom commercial* : Shan, lotissement social Taapuna n° 90, 98718 Punaauia, *date d'effet* : 30 avril 2013 ;

N° TPI 11 114 A, Raihau Onee, pic Rouge, Tipaerui, Papeete, BP 6296, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 11 juillet 2013 ;

N° TPI 11 310 A, Nahema Karine Sophie Temarii, *nom commercial* : My-Com, résidence Oviru, Mahina, BP 50972, 98716 Pirae, *date d'effet* : 30 mars 2013 ;

N° TPI 01 1671 A, Jack Tihati Temakeu, 98763 Kauehi, n'exerce plus depuis début 2002, *date d'effet* : 1er janvier 2002.

15 juillet 2013

N° TPI 12 1545 A, Heremoana Gabrielle Noëlle Faivre, rue Paul-Bernière, quartier Porlier, BP 50059, 98716 Pirae, *date d'effet* : 12 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1494 A, Wainiki Wendy Richmond, *nom commercial* : Wainiki Services, résidence Arahiri, logement n° 5, BP 140084, 98701 Arue, *date d'effet* : 31 octobre 2012 ;

N° TPI 11 238 A, Carlos Hiro Teriierooiterai, *nom commercial* : T. Tahiti Strat, PK 3, dorsale Afaahiti, BP 8450, 98719 Taravao, *date d'effet* : 9 juillet 2013 ;

N° TPI 11 909 A, Blandine Sophie Jacqueline Thomas, *nom d'usage* : Brosse, *nom commercial* : Rev'd'ongle, PK 2, avant le magasin Joseph, BP 8610, 98719 Taravao, *date d'effet* : 20 juillet 2013 ;

N° TPI 01 34 B, Kyly Mag, société à responsabilité limitée à associé unique, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 01 24 B, Horaah, *nom commercial* : Maitai Affaires - Amy Productions - Amy Creations - Amy Editions, société en nom collectif, Pont-de-l'Est, immeuble Toru, BP 4306, 98713 Papeete, radiation d'office au terme du délai de trois ans de la mention de dissolution ;

N° TPI 91 101 B, SOS Agrégats, société à responsabilité limitée, PK 36, côté montagne, BP 12174, 98712 Papara, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° TPI 01 25 B, Kea Import, société à responsabilité limitée, Aute II, BP 51576, 98716 Pirae, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° TPI 94 79 B, Odet-Barrier-Etud, *sigle* : OBE, société à responsabilité limitée, Paopao, BP 583, Maharepa, 98728 Moorea-Maiao, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° TPI 01 20 B, Pacific Consultants, société à responsabilité limitée à associé unique, PK 12,500, côté mer, quartier Pugibet, BP 110245, 98709 Mahina, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° TPI 01 39 B, Tahiti Pub On Line, société en nom collectif, 415, boulevard Pomare, BP 2642, 98713 Papeete, radiation d'office après une mise en sommeil ;

N° TPI 94 105 B, Orca Diving Cruise, société à responsabilité limitée à associé unique, Tikehau, BP 1545, 98713 Papeete, radiation d'office après une mise en sommeil.

16 juillet 2013

N° TPI 92 72 A, Tihoti Maamaatuaiahutapu, *enseigne* : Arii Natura, lotissement Puatuhu n° 10, Titiro, BP 4738, 98713 Papeete, *date d'effet* : 26 février 2013 ;

N° TPI 06 1004 A, Harrys Mallam Pita Horoi, PK 3,800, quartier Tehaamatai, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 10 juillet 2013 ;

N° TPI 12 821 A, Frédéric Henere Ahupu, *nom commercial* : Magasin Frédéric, quartier Faugerat, route Teroma, Faa'a, BP 893, 98713 Papeete, *date d'effet* : 15 juillet 2013 ;

N° TPI 12 2244 A, Pascal François Claude Barthélémy, *nom commercial* : Aphrodite, centre Tauhere, côté mer, 98719 Taravao, *date d'effet* : 11 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1603 A, Nelson Heiarii Chung, *nom commercial* : Rai-Hei Productions, quartier Moetarava, lot n° 2, Erima, BP 140197, 98701 Arue, *date d'effet* : 15 juillet 2013 ;

N° TPI 13 793 A, Clément Parice Brigitte Duquesnoy, *nom commercial* : Le Spot, face ancien Club Med, Tiahura, Haapiti, BP 1064, 98728 Moorea, *date d'effet* : 21 juin 2013 ;

N° TPI 13 227 A, Patricia Hokahumano, *nom d'usage* : Mapu, *nom commercial* : Tiare Taina, lotissement Teueue n° 51, route du Plateau, BP 8808, 98719 Taravao, *date d'effet* : 11 juillet 2013 ;

N° TPI 12 902 A, Jessica Maeva Fabienne Le Gall, *nom d'usage* : Teuruarii, *nom commercial* : Fashion Nails Addict, PK 13,600, côté mer, servitude Liao, Punaauia, BP 10830, 98711 Paea, *date d'effet* : 15 juillet 2013 ;

N° TPI 11 202 A, Melito Lemo, *nom commercial* : Lemo Travaux, PK 4,200, côté montagne, route de Nuutania, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 15 juillet 2013.

17 juillet 2013

N° TPI 05 1585 A, Grégory René Jean-Claude Bonnard, PK 21,500, route du stade Manu-Ura, côté montagne, 98711 Paea, *date d'effet* : 30 juin 2013 ;

N° TPI 12 452 A, Bob Tauroko Armand Bea, *nom commercial* : Entreprise Arai et Tetia, PK 40,200, côté mer, quartier Clark, 98712 Papara, *date d'effet* : 13 mars 2012 ;

N° TPI 11 1572 A, Elise Natai Brodien, *nom d'usage* : Penehata, *nom commercial* : Entreprise Maohi Mèches, Anau, côté montagne, quartier Tane, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 23 mai 2013 ;

N° TPI 08 1727 A, Sylvain Jean Gaston Duprat, *nom commercial* : Eco Jardin, PK 12,500, côté mer, quartier Nordhoff, Punaauia, BP 42710, 98713 Papeete, *date d'effet* : 16 juillet 2013 ;

N° TPI 07 918 A, Fareura Erena, PK 30,500, côté mer, 98712 Papara, *date d'effet* : 1er juillet 2013 ;

N° TPI 10 1373 A, Jeanina Jordan, *nom d'usage* : Tehaamana, *nom commercial* : Maimiti Construction, Faanui, chez Pierrot Jordan, côté mer, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 24 mai 2013 ;

N° TPI 13 222 A, Jérémie Arnaud Thirion, *nom commercial* : Papara Plantes, section BE, parcelle n° 22, lot n° 1, Taharuu, Papara, BP 2064, 98703 Punaauia, *date d'effet* : 30 août 2013 ;

N° TPI 07 1739 A, Francky Hiti Tchoung Thong Wong, PK 6, côté montagne, face au garage Miklus, Faa'a, BP 20224, 98713 Papeete, *date d'effet* : 31 mai 2013 ;

N° TPI 12 2307 A, Rosa Younan, *nom d'usage* : Evenat, pic Vert, résidence Mamaia 1, BP 8439, 98704 Faa'a, *date d'effet* : 1er janvier 2013.

18 juillet 2013

N° TPI 04 822 A, José Carlos Martin, *enseigne* : Le Petit Cordonnier, centre Vaima, piazza haute, 98713 Papeete, vente à la SARL Le Petit Cordonnier, *date d'effet* : 18 avril 2013 ;

N° TPI 03 2382 A, Charles Tapurono Lenoir, PK 36,200, côté montagne, BP 42838, 98712 Papara, *date d'effet* : 31 décembre 2010 ;

N° TPI 04 1782 A, Julien Heimana Teina, *enseigne* : Heimana Tours, Matira, BP 482, Vaitape, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 1er janvier 2013 ;

N° TPI 12 200 A, Richard Albert François Brozat, *nom commercial* : MLH Consulting, PK 11,900, côté montagne, servitude Aitamai, Punaauia, BP 50, 98713 Papeete, *date d'effet* : 17 octobre 2012 ;

N° TPI 11 430 A, Moetia Krystel Castellani, *nom commercial* : Caméléon Production, PK 50,500, côté mer, Papeari, BP 593, 98713 Papeete, *date d'effet* : 17 juillet 2013 ;

N° TPI 13 929 A, Gustave Chung Si Nam, *nom commercial* : Entreprise Gustave, PK 41,900, côté montagne, quartier Atimaono, lot n° 2, 98726 Mataiea, *date d'effet* : 9 juillet 2013 ;

N° TPI 10 1526 A, Jimmy Pino de Preester, quartier Tiipoto, Nunue 2, BP 90, Titihauri, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 11 juillet 2013 ;

N° TPI 10 1642 A, Velma Terai Fariki, *enseigne* : Maruata Clean, Tiipoto, BP 1209, 98730 Bora Bora, *date d'effet* : 31 décembre 2012 ;

N° TPI 12 1816 A, Beverly Tiare Houques dit Fourcade, *nom d'usage* : Salmon, *nom commercial* : Renov Action Tahiti, PK 18,900, côté mer, Paea, BP 43778, 98713 Papeete, *date d'effet* : 17 juillet 2013 ;

N° TPI 12 594 A, Laetitia Muriel Jérôme Parrat, *nom commercial* : Be Perfect, PK 25, côté montagne, quartier Tiahura, Haapiti, 98728 Moorea, *date d'effet* : 17 juillet 2013 ;

N° TPI 12 1823 A, Maire Tapea, PK 19,600, côté montagne, servitude Cadousteau, 98711 Paea, *date d'effet* : 17 juillet 2013 ;

N° TPI 12 778 A, Taraihou Arnold Guillaume Teravero Taraihou-Tinomoe, *nom commercial* : Raihou, PK 19, côté montagne, Hitia'a O Te Ra, BP 6741, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 17 juillet 2013 ;

N° TPI 12 248 A, Ueva Tefaataumarama, cours de l'Union-Sacrée, lotissement Vaitavatava, Papeete, BP 52603, 98716 Pirae, *date d'effet* : 17 juillet 2013.

19 juillet 2013

N° TPI 03 1315 A, François Xavier Moana Fontan, *enseigne* : Moana Dépannage, PK 10,500, vallée de Tuauru, BP 11377, 98709 Mahina, *date d'effet* : 18 juillet 2013 ;

N° TPI 06 1761 A, Mere Teauna, *nom commercial* : Entreprise Vaitapu, PK 15, côté montagne, 98707 Papenoo, *date d'effet* : 30 mars 2013 ;

N° TPI 01 268 A, Giuliano Franco Roberto Tognetti, nationalité suisse, *enseigne* : Hôtel La Pirogue, motu Porou, Tahaa, BP 668, 98735 Uturoa, *date d'effet* : 10 juin 2013 ;

N° TPI 13 609 A, Caroline Georgette Hau, *nom d'usage* : Yu Tsuen, *nom commercial* : Pacific Horizon Trading, PK 6,800, côté montagne, quartier Heiri, BP 6055, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 25 mars 2013 ;

N° TPI 13 215 A, Cédric Patrick René Nogueira, *nom commercial* : HRC Paysagiste, PK 4,500, côté montagne, quartier Tehoa, Pamatai, BP 61716, 98702 Faa'a, *date d'effet* : 31 mars 2013 ;

N° TPI 07 697 A, Sandra Ana Peu, *nom d'usage* : Mou, *nom commercial* : Heitiare, PK 37,200, côté montagne, quartier Peretei, 98705 Hitia'a O Te Ra, *date d'effet* : 18 juillet 2013 ;

N° TPI 10 557 A, Luciano Etienne Tetuaiteroi, PK 29,500, côté montagne, quartier Tihopu, Vaiaau, 98735 Tumaraa, *date d'effet* : 31 juillet 2013 ;

N° TPI 11 386 A, Isabelle Marie-Pierre Verdier, sur le bateau Fidji, 98731 Huahine, *date d'effet* : 2 juillet 2013.

22 juillet 2013

N° TPI 13 1217 A, Albert Stéphane Laurent Etedgui, résidence Lagon Bleu, chemin vicinal de Taunoa, BP 4306, 98713 Papeete, *date d'effet* : 26 juin 2013 ;

N° TPI 11 440 A, Fabien Eddine, *nom commercial* : Pacific Energie Solaire, route du Belvédère, Papetoai, BP 1007, 98728 Moorea-Maiao, *date d'effet* : 8 juillet 2013 ;

N° TPI 11 498 A, Raiarii Sylvestre Tom Sing Vien, *nom commercial* : Snack Icarus, PK 35,200, côté montagne, quartier Vaihi, BP 41, 98708 Tiarei, *date d'effet* : 15 juillet 2013 ;

N° TPI 13 777 A, Elodie Anne-Marie Veau, PK 3,500, route du Plateau de Taravao, BP 51130, 98716 Pirae, *date d'effet* : 17 juillet 2013 ;

N° TPI 12 424 A, Philippe Maurice Villaume, rue Marie-Frébault, servitude Taaoné n° 2, 98716 Pirae, *date d'effet* : 15 mars 2013.

Fait à Papeete, le 16 août 2013.

La greffière,
Mérine LEGALL.

SELARL CAPLEGIS

Avocats associés

Résidence La Rose, rue Charles-Viénot, BP 42176

Fare Tony, 98713 Papeete

SCP CHIN FOO

Capital social de 161 780 F CFP

Siège social : Papeete, vallée Titioro, BP 3998, Papeete

RCS : 10 248 B

n° TAHITI : 957654

Avis de modification de gérance

Par délibération en date du 14 avril 2014, la collectivité des associés a décidé de révoquer M. Marc COLLINS des fonctions de gérant et de nommer M. Pierre MARCHESINI en ses lieu et place.

Ancienne mention

Gérant : Marc COLLINS.

Nouvelle mention

Gérant : Pierre MARCHESINI.

Pour avis,

Me BENNOUAR.

Me Patrick ABGRALL

Avocat à la cour

Centre Noha, PK 5,500, Maharepa, Moorea, BP 702,

Maharepa, 98728 Moorea

Tél. : 56 38 82 - Fax : 56 38 85

Avis de vente de fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date à Moorea du 6 janvier 2014, enregistré à Papeete le 27 mars 2014, folio 130, bordereau 4090/1,

Mme Alberta Puarata DOMINGO, née le 22 octobre 1965, à Afareaitu, Moorea, de nationalité française, demeurant à Maatea, PK 14,100, côté montagne, 98728 Moorea, BP 732, Maharepa, 98728 Moorea,

A vendu à La SARL SAMADAN, société à responsabilité limitée au capital de 500 000 F CFP dont le siège social est sis à Paopao, PK 6,500, côté montagne, centre commercial dit "Cook's Bay Center", 98728 Moorea (BP 3082 Temae, 98728 Moorea), immatriculée au RCS de Papeete sous le n° TPI 14 44 B et à l'ISPF sous le n° TAHITI A 98183, représentée par ses cogérants en exercice, M. David GOMEZ et Mme Jessica GOMEZ, domiciliés en cette qualité audit siège,

Un fonds de commerce de salon de coiffure, connu sous le nom HAIR & NUI, sis à Paopao, PK 6,500, côté montagne, centre commercial dit Cook's Bay Center, 98728 Moorea, pour lequel le vendeur est immatriculé au RCS de Papeete sous le n° TPI 07 148 A et à l'ISPF sous le n° TAHITI 310870,

Moyennant le prix de trois millions de francs CFP (3 000 000 F CFP).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er février 2014.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au cabinet de Me Patrick ABGRALL, avocat au barreau de Papeete, sis Centre Noha, PK 5,500, Maharepa, île de Moorea, où domicile

a été élu à cet effet, et pour être valables devront être faites par exploit d'huissier au plus tard dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour avis et première insertion,
Me Patrick ABGRALL, avocat.

BRASSERIE DE TAHITI

Société anonyme

Capital social de 3 153 500 000 F CFP

Siège social : 17, Place Notre-Dame, Papeete

RCS : TPI n° 53 1 B

n° TAHITI : 031195

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2013, il a été décidé de renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaires pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Commissaires aux comptes titulaires

Ancienne mention

- SCP REDON-PELLOUX-CHAIZE-MU SI YAN LIS ;
- SCP GOSSE-PARION-CHANGUES.

Nouvelle mention

- SARL KPMG ;
- SCP GOSSE-PARION-CHANGUES-Albert MENARD.

Pour avis.

ANNONCES DIVERSES

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT GREEN VALLEE

Par assemblée générale constitutive du jeudi 22 juin 2006, l'ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT GREEN VALLEE a été créée.

Elle a pour objet la conservation du lotissement et l'administration des parties communes.

Sa durée est illimitée.

Le prestataire nouvellement désigné est CAILLEAU IMMOBILIER, BP 41907, Fare Tony, 98713 Papeete.

Suite à l'assemblée générale du 25 février 2014, le nouveau bureau est ainsi constitué :

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (23 mars 2014)

Président	:	BRILLOUET André
Vice-président	:	LEUNENS Fabrice
Secrétaire	:	NEGRON Christian
Secrétaire adjoint	:	SECK Jean Christophe (entrant)
Trésorière	:	DELORAS Agnès
Membres assesseurs	:	CHAMPS Patrick LEVERT Bertrand MARQUANT Yohann (entrant)

ASSOCIATION SYNDICALE DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT VETEA 2

RENOUVELLEMENT DU BUREAU SYNDICAL : (11 mars 2014)

Présidente	:	LICHTLE Yvette
Secrétaire	:	POIRRIER Joël
Trésorière	:	LECHENE Eliane
Chargés de l'eau, des travaux et de l'entretien du lotissement	:	GUION Christian CHUNGUES Pascal

ASSOCIATION SPORTIVE DRAGON

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (26 mars 2014)

Président	:	FONG LOI Charles
Vice-présidents	:	CHANSON Maurice LY Hifa
Secrétaire	:	TANSEAU Robert
Secrétaire adjoint	:	LEI FOC Stéphane
Trésorier	:	SACAULT Wilfred
Trésorier adjoint	:	FONG Pascal
Membres assesseurs	:	TANSEAU Charles LARSON Daniel LUTH Alfred GUTIERREZ-SAUCEDO Willman AH KIM Gilbert

ASSOCIATION TUMUHIVA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (22 mars 2014)

Président	:	ALEXANDRE Steeve
Vice-président	:	AUBIN Erwan
Secrétaire	:	BOURAT Stéphanie
Trésorière	:	ARAPARI Vaihere

SYNDICAT DES MEDECINS LIBERAUX DE POLYNESIE FRANÇAISE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (22 avril 2014)

Président	:	SZYM Pascal
Vice-président	:	BONDOUX Didier
Secrétaire	:	GALTIER Michel
Trésorier	:	CATTEAU Pierre

ASSOCIATION FAMILIALE TEHAEMANUEI

RENOUVELLEMENT DU BUREAU : (14 février 2014)

Président	:	TEIKIHAA Jean-Pascal
Vice-président	:	TEIKIHAA Jean-Baptise
Secrétaire	:	TEIKIHAA Marthine
Secrétaire adjointe	:	TEIKIHAA Diana
Trésorière	:	TEIKIHAA Camilla
Trésorière adjointe	:	TEIKIHAA Rachel
Assesseurs	:	TEIKIHAA Louis TEIKIHAA Bernard TEIKIHAA Thomas

**ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES
DE L'ECOLE DE HANAPAAOA**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(4 mars 2014)

Présidente : KAIMUKO Joanna
Secrétaire : KAIMUKO Marie-Françoise
Trésorière : SHAN Rava

ASSOCIATION SPORTIVE TAMARII MAOTI ARUE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(27 mars 2014)

Président d'honneur : TUHOE Marc
Président : FAIVRE Antonio
Vice-président : COWAN Aripeu
Secrétaire : COWAN Anne Pierre
Secrétaire adjointe : LUTA Maiarii
Trésorière : ORBECK Maite
Trésorière adjointe : PIRITUA Karine
Commissaire aux comptes : BOUGAS Teva
Capitaine d'équipe : COWAN Karyl
Membre : ORBECK Alexandre

**TAATIRAA NO TE MAU MATAHIAPO TAUMATA
I TEFANA I AHURAI**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(4 avril 2014)

Présidente : TARAHU-ATUAHIVA Teura
Vice-présidente : MANEA Léa
Secrétaire : VEA Sutita
Secrétaire adjointe : CHARLES Vairea
Trésorière : AUBRY Anna
Trésorière adjointe : NANUA Loïse

**ASSOCIATION POLYNESIENNE DU PERSONNEL
PARAMEDICAL D'ELECTRORADIOLOGIE**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(15 février 2014)

Président : FEJOZ Ronan
Secrétaire : GAROCHE Nicolas
Trésorière : BERTRAND Marie-France

ASSOCIATION TE PARE

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(19 mars 2014)

Président : MAILLE André
Vice-présidente : BAMBRIDGE Maiana
Secrétaire : COWAN Eddie
Secrétaire adjoint : DELGROSSI Michel
Trésorier : CHOMER Didier
Trésorière adjointe : ANASTAS Merehau

COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATAIREA

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(6 mars 2014)

Président : PETER Michel
Vice-présidente : TAIMANA Marie-Madeleine
Secrétaire : HALLIGAN Sarah
Secrétaire adjointe : KOUZMINE Julie
Trésorière : HAMBLIN Wylma
Trésorier adjoint : POROI Edouard

**AMICALE DES PERSONNELS DU COLLEGE
DE AFAREAITU**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(21 janvier 2014)

Présidente : AUBRY Brigitte
Vice-président : DARPHIN Ronald
Secrétaire : CHUNG-TEHIO Loana
Secrétaire adjoint : LEGAYIC Francis
Trésorier : JEANMART Nicolas
Trésorière adjointe : CHEMINEAU Viviane

ERRATUM

La présente annonce remplace celle parue au JOPF n° 23 du 21 mars 2014 à la page 3866.

**ASSOCIATION KATAHI ART ET ARTISANAT
AUX MARQUISES**

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(9 janvier 2014)

Président : HUHINA Norbert
Vice-présidente : SCALLAMERA Juana
Secrétaire : POIA Moea
Trésorière : ABERT Carole

ASSOCIATION TE PUA O TE HAU

RENOUVELLEMENT DU BUREAU :
(4 février 2014)

Président : TAUHIRO Edwin
Secrétaire : TAUHIRO Valérie
Trésorière : LEE Carinne

ASSOCIATION ARTISANALE ET AGRICOLE TAMATOA

(Récépissé n° 413 DRCL du 23 avril 2014)

Extraits de statuts

Il est constitué le 24 février 2014 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION ARTISANALE ET AGRICOLE TAMATOA.

Elle a pour but :

- de promouvoir l'artisanat, l'agriculture, l'élevage, le tourisme et la protection de l'environnement au niveau des jeunes afin qu'ils puissent vivre de leur travail ;

- de donner des responsabilités aux jeunes afin qu'ils restent sur l'île de Ua Pou ;
- de donner du travail aux jeunes de l'île à la fin de leur scolarité ;
- d'initier et d'encourager les jeunes à faire de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat, du tourisme et la protection de l'environnement ;
- d'écouler les produits de leur travail par l'exportation de ceux-ci vers l'extérieur ;
- en facilitant l'achat et l'utilisation en commun de matériaux et produits nécessaires à l'exercice de la profession ;
- en aidant à la poursuite des progrès moral et professionnel de ses membres ;
- en venant en aide aux membres.

Son siège social est fixé à Hakahau, Ua Pou, îles Marquises.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Présidente	:	MOTAHI Eliane
Secrétaire	:	HAPIPI Thérèse
Trésorière	:	KAIHA Sylvie

ASSOCIATION PIIHORO

(Récépissé n° 4112 DRCL du 16 avril 2014)

Extraits de statuts

Il est fondé le 4 avril 2014 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901 dénommée PIIHORO.

Elle a pour objet de promouvoir et réaliser les actions sociales et culturelles à destination de l'AS TEFANA FOOTBALL, tels que :

- une école de football ;
- un internat ;
- un centre de loisir ;
- les déplacements à l'étranger des jeunes, etc.

Son siège social est fixé à Punaauia, PK 10,500.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	MARMOUYET Laurent
Vice-présidents	:	TEMARU Tetuahau VAHIRUA Pascal TIAIHO Emile
Secrétaire	:	TAPU Anapa
Secrétaire adjoint	:	MARMOUYET Kiri
Trésorier	:	VAIHO Heimana
Trésorière adjointe	:	TEMARU Teua

ASSOCIATION FAAHOTU IA UTUROA

(Récépissé n° 391 SAISLV du 23 avril 2014)

Extraits de statuts

L'ASSOCIATION FAAHOTU IA UTUROA, créée le 20 janvier 2014, est régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

Elle a pour but :

- d'aider les jeunes défavorisés à financer leurs projets d'études universitaires ;
- d'apporter un soutien sous toutes formes possibles à la population ;
- d'organiser des activités socio-éducatives et faire participer les résidents de Uturoa ;
- d'encourager les jeunes gens à faire des formations de secouristes ;
- d'aider les différentes associations déjà existantes en organisant des recherches de fonds ;
- d'aider bénévolement les personnes âgées ou handicapées dans leurs tâches domestiques ;
- d'aider l'association FAAHOTU IA UTUROA dans leurs différentes dépenses.

Son siège social est fixé à Uturoa, quartier Tahina, côté montagne.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	IOTEFA Guillaume
Vice-président	:	ELHINGER Bruno
Secrétaire	:	ZINGUERLET Rachel
Secrétaire adjointe	:	PEREZ Orélia
Trésorière	:	TETAUIRA Isabelle
Trésorière adjointe	:	LO SAM KIEOU Delphine

AMUITAHIRAA MANU ITI FAATUPU ORA NO RAIATEA

(Récépissé n° 1083 SAISLV du 23 avril 2014)

Extraits de statuts

Il est fondé le 4 mars 2014 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dénommée AMUITAHIRAA MANU ITI FAATUPU ORA NO RAIATEA.

Elle a pour but :

- la promotion et le développement de l'apiculture sur notre île ;
- la protection et la défense des abeilles, et des métiers de l'apiculture en collaboration avec les services compétents du pays ;
- la protection des ruchers contre les parasites, les maladies de l'abeille, et tout type de pollution ;
- le développement des connaissances apicoles, l'aide à la formation, l'achat et l'utilisation de matériel professionnel et le partage des compétences ;
- de faire connaître l'abeille et l'importance de son rôle dans notre environnement ;
- la défense des intérêts des adhérents, la protection de la production locale, le contrôle de toute importation des produits de la ruche et dérivés sur notre île ;
- l'étude de toutes mesures administratives et économiques visant au développement durable de la filière ;
- la promotion et la vente des produits de la ruche.

Son siège social est fixé à Raiatea.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	TINORUA Claude
Vice-président	:	TARATI Claude
Secrétaire	:	TSIONG TSING Thierry
Secrétaire adjointe	:	RAAPOTO Tumata
Trésorier	:	THOMAS Olivier
Trésorier adjoint	:	CONSTAN Moana

**ASSOCIATION TE HAKAIKI NUI TE TAMA TE HENUA
ENANA**

(Récépissé n° 502 DRCL du 17 avril 2014)

Extraits de statuts

Il est formulé le 7 avril 2014 une association politique dénommée TE HAKAIKI NUI TE TAMA TE HENUA ENANA (LA SOUVERAINETE DE LA TERRE DES HOMMES).

Elle a pour but de réunir sans distinction de race, ni de religion, tous les hommes et toutes les femmes de Polynésie française décidés à remplir leurs devoirs envers leurs pays et à exercer leurs droits politiques, économiques, sociaux et culturels.

Elle se propose de soutenir une politique fondée sur le respect intransigeant de la souveraineté du peuple, de la foi, de l'espérance, de la charité, de la liberté, de la responsabilité et de la dignité de l'homme.

Elle s'inspire des principes de tolérance, de justice et de solidarité dans la poursuite du progrès économique et social.

Elle entend s'attacher à l'abolition des privilèges et à la suppression des inégalités que ne justifient ni le travail, ni le talent, ni les services rendus au pays.

Elle respecte les valeurs que sont la famille, le travail, la propriété et l'ordre public.

Elle prône une politique fondée sur un état de libre association des îles Marquises au sein de la République, état permettant au gouvernement marquisien de gérer librement et démocratiquement toutes les affaires de compétence régionale marquisienne.

Elle respecte le principe de la libre détermination des peuples inscrits dans la Constitution et prend pour base l'idéal commun de liberté, égalité, fraternité.

Son siège social est fixé à Taiohae, Nuku Hiva.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	TAMARII Napoléon
Vice-président délégué	:	TAUPOTINI Martin
Vice-présidents	:	TATA Thomas TAUPOTINI Angéla OTTO Valentin HUET Guy TEHOKAINUHIVA Cyndia MC KITTRICK Teiki
Secrétaire	:	AKA Maria
Trésorière	:	TAMARII Véronique

ASSOCIATION FAMILIALE TETINI-VA'A

(Récépissé n° 1103 SAISLV du 24 avril 2014)

Extraits de statuts

Il est constitué le 26 mars 2014 une association régie par la loi du 1er juillet 1901 dénommée ASSOCIATION FAMILIALE TETINI-VA'A.

Elle a pour but principal de regrouper tous les membres de l'association afin de consolider et de retrouver les liens et degrés de parenté qui les unissent et ainsi se connaître.

Elle a comme objectifs :

- la recherche de tous les documents sur la matrice et ses enfants ;
- de contrôler, réviser et la mise à jour de tous les documents généalogiques et fonciers ;
- d'établir une généalogie exacte et précise d'une succession ;
- d'établir une affiliation de la matrice jusqu'au représentant ;
- de faire des recherches en biens immobiliers et mobiliers appartenant à la matrice ;
- de faire un inventaire général de toutes les terres en indivision ;
- de veiller que chaque membre du bureau ait des héritiers de la matrice ;
- de veiller à ce que les représentants de l'association informent le déroulement de chaque réunion à leur famille descendante ;
- de veiller à ce que le partage soit fait suivant la loi de la succession ;
- d'élire un ou plusieurs membres pour représenter dans l'association ascendante ;
- de contrôler chaque association ascendante et de tiers ;
- de veiller et éviter tout conflit au sein de l'association ;
- d'organiser, collaborer et participer à l'organisation de fêtes, concours et autres manifestations à caractère folklorique, culturel, artisanal et corporatif ;
- d'organiser, représenter et défendre les intérêts de la famille descendante de la matrice de l'association.

Son siège social est fixé à Fitii, Huahine, en face de la mairie, côté mer.

Sa durée est illimitée.

COMPOSITION DU BUREAU :

Président	:	TEPEA Simon
Secrétaire	:	TEPEA Florida
Trésorière	:	TEPEA Patricia

ANNONCES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE N° 37-14 MET

Marché de fourniture passé par la Polynésie française, ministère de l'équipement, de l'urbanisme et des transports terrestres et maritimes

1. *Objet du marché* : Fourniture et livraison de matériel de travaux publics à la direction de l'équipement.

2. *Mode de passation* : Appel d'offres ouvert (article 12, 13, 19, 20, 23 à 25 du CMP).

3. *Consultation du règlement de la consultation et de l'ensemble du dossier* : Auprès du parc à matériel de la direction de l'équipement, vallée de Tipaerui, Papeete.

4. *Les conditions auxquelles doivent répondre les offres et notamment le modèle suivant lequel elles doivent être présentées* : Sont indiquées dans le règlement particulier d'appel d'offres qui peut être consulté dans les conditions fixées au 3.

5. *Retrait du dossier de consultation* : Parc à matériel de la direction de l'équipement, vallée de Tipaerui, Papeete, tous les jours ouvrables : Lundi au jeudi de 7 heures à 15 heures, vendredi de 7 heures à 14 heures, sauf le samedi, tél : 50 68 02, 50 68 19.

6. *Envoi à la publication* le : 24 avril 2014.

7. *Remise des offres* : Au bureau des marchés de la direction de l'équipement, centre administratif, 11, rue du

Commandant-Destremeau, bâtiment A1, 3e étage, avant le 26 mai 2014 à 11 heures, délai de rigueur (toute offre parvenue après cette heure sera rejetée).

8. *Validité des offres* : 180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. *Critères de jugement des offres* : Offre économiquement et techniquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères indiqués dans le règlement de consultation.

10. *Justifications à produire détaillées dans le règlement de la consultation* : Entre autres : Certificats CPS dont la date de validité ne devra pas être antérieure à un (1) mois de la date de remise des offres, certifications par l'administration fiscale (service des contributions et Trésor public) attestant au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation de la situation fiscale régulière de l'entrepreneur à l'égard de ses obligations déclaratives et de paiement de l'impôt (situation à jour pour l'année précédente et soldée pour les autres années).

*Le ministre de l'équipement,
de l'urbanisme et des transports
terrestres et maritimes,
Albert SOLIA.*

Périodicité

A compter du 1er septembre 2013

le JOPF est publié

les mardi et vendredi

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Budget général de la Polynésie française 2014	3 192 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 36 NS du 28 juin 2013)	903 F CFP
- Code des impôts (JOPF n° 13 NS du 27 mars 2012)	1 344 F CFP
- Affiches "Accident du Travail"	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer"	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse"	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble)	2134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010	2 294 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2011	2 515 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2012	2 641 F CFP
- Budget général de la Polynésie française 2013	2 594 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française (JOPF n° 2 NS du 29 juillet 1998)	368 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	704 F CFP
- Code de la route de la Polynésie française août 2012	1 548 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS)	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 JOPF broché)	1 680 F CFP
- Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM du 08/07/11 JOPF n° 45 NS)	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (Arrêté n° 925 CM JOPF broché)	1 680 F CFP
- Convention collective des assurances	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics	940 F CFP
- Convention collective des banques	496 F CFP
- Convention collective du commerce	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication	750 F CFP
- Convention collective du nettoyage	410 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 broché)	1 040 F CFP
- Livret d'apprentissage anticipé de la conduite (octobre 2009)	670 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Hiva Oa (JOPF n° 36 NS/2009)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Huahine (JOPF n° 19 NS/2010)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papara (JOPF n° 15 NS/2010)	326 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Papeete rectificatif (JOPF n° 65 NS/11)	263 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Pirae (JOPF n° 42 NS/11)	263 F CFP
- Procès-verbal type des délégués du personnel ou comité d'entreprise	139 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004)	2 629 F CFP
Tome 2 : Statuts particuliers (mise à jour au 31 mars 2002)	2 730 F CFP
Tome 3 : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999)	1 659 F CFP

Consulter le bureau commercial pour les autres ouvrages

Commandes-facturation : ouvert du lundi au jeudi de 7 h 00 à 15 h 00 et Vendredi 7 h 00 à 14 h 00 - Tél. : 500 579 - Fax : 425 261 - compta.clients@imprimerie.gov.pf

Caisse : ouvert du lundi au vendredi de 7 h 00 à 12 h 00 - Tél. : 500 578 - Fax : 500 570 - caisse@imprimerie.gov.pf

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France – DOM-TOM – Autres Pays <i>Voie aérienne</i>
Numéro.....	263*	515
Abonnement 1 an.....	13 533	26 604
* Frais d'expédition non inclus pour les îles.		